SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 1948
VERGADERING VAN DINSDAG 30 NOVEMBER 1948

SOMMAIRE.

EXCUSES :
Absences motivées, page 2.

MESSAGES :
CABINET DU PREMIER MINISTRE :
Composition du gouvernement, p. 2.
COUR DES COMPTES :
Délibérations prises par le conseil des ministres relatives à des dépenses faites en marge du budget, p. 2.
COLONIES :
Transmission d'un projet de décret, p. 2.
BUDGET :
Budget de 1948 et comptes de 1946 de l'I. R. S. I. A., p. 2.

PROPOSITIONS DE LOI :
IMPRESSION ET DISTRIBUTION :
Le bureau a autorisé l'impression et la distribution de six propositions de loi, p. 2.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT :
1. **M. Spaak,** premier ministre et ministre des affaires étrangères, en français, et **M. Eyskens,** ministre des finances, en flamand, donnent successivement lecture de la déclaration du gouvernement, p. 2.
2. Proposition de suspension de séance par **M. De Vleeschauwer,** p. 5.
3. Suspension de séance, p. 5.
4. Discussion. *Orateurs :* **MM. De Schryver, Buset, Dispy, Mundeleer, M. Spaak,** premier ministre et ministre des affaires étrangères, **M. Devèze,** p. 6.
5. Dépôt et vote d'un ordre du jour de confiance, p. 23.

INTERPELLATION (Demande) :
De **MM. R. Lefebvre et Vreven** (Insuffisances du ministère du commerce extérieur dans le secteur des exportations agricoles), p. 23.

ORDRE DES TRAVAUX :
COMMUNICATION DU BUREAU :
M. le président fait une communication concernant l'ordre des travaux de la semaine prochaine, p. 23.

QUESTIONS :
Des questions ont été déposées sur le bureau par **MM. Amelot, Charpentier, Demuyter, De Paepe, Duchesne, Eneman, Gaspar, M.-H. Grégoire, Héger, M. Herman, Jaminet, Ch. Janssens, R. Lefebvre, F. Lefère, Mellaerts, Reul, Rey, Roppe, Van Walleghem et Welter,** p. 23.

PETITIONS :
Leur analyse figure à la fin de la séance, p. 24.

INHOUDSOPGAVE.

VERHINDERD :
Berichten van verhindering, bladzijde 2.

BOODSCHAPPEN :
KABINET VAN DE EERSTE-MINISTER :
Samenstelling van de regering, blz. 2.
REKENHOF :
Beslissingen genomen in de ministerraad betreffende uitgaven gedaan buiten begroting, blz. 2.
KOLONIËN :
Overmaking van een ontwerp van decreet, blz. 2.
BEGROTING :
Begroting van 1948 en rekeningen van 1946 van de I. R. S. I. A., blz. 2.

WETSVOORSTELLEN :
DRUKKEN EN RONDDELEN :
Het bureau heeft toelating gegeven tot het drukken en ronddelen van zes wetsvoorstellen, blz. 2.

REGERINGSVERKLARING :
1. De **heer Spaak,** eerste-minister en minister van buitenlandse zaken, in het Frans, en de **heer Eyskens,** minister van financiën, in het Nederlands, geven vervolgens lezing van de regeringsverklaring, blz. 2.
2. Voorstel tot schorsing van de vergadering door de **heer De Vleeschauwer,** blz. 5.
3. Schorsing van de vergadering, blz. 5.
4. Behandeling. *Sprekers :* de **heren De Schryver, Buset, Dispy, Mundeleer,** de **heer Spaak,** eerste-minister en minister van buitenlandse zaken, de **heer Devèze,** blz. 6.
5. Indiening van en stemming over een motie van vertrouwen, blz. 23.

INTERPELLATIE (Vraag) :
Van de **heren R. Lefebvre** en **Vreven** (Ontoereikendheid van het ministerie van buitenlandse handel in de sector van de landbouwexport), blz. 23.

REGELING DER WERKZAAMHEDEN :
MEDEDELING VAN HET BUREAU :
De **heer voorzitter** doet een mededeling aangaande de regeling der werkzaamheden van volgende week, blz. 23.

VRAGEN :
Vragen werden ter tafel gelegd door de **heren Amelot, Charpentier, Demuyter, De Paepe, Duchesne, Eneman, Gaspar, M.-H. Grégoire, Héger, M. Herman, Jaminet, Ch. Janssens, R. Lefebvre, F. Lefère, Mellaerts, Reul, Rey, Roppe, Van Walleghem en Welter,** blz. 23 .

VERZOEKSCHRIFTEN :
Lijst aan het slot van het verslag, blz. 24.

PRESIDENCE DE M. VAN CAUWELAERT, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER VAN CAUWELAERT, VOORZITTER

MM. Gelders et Philippart, secrétaires, prennent place au bureau.

Heren Gelders en Philippart, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur

EXCUSÉS. — VERONTSCHULDIGINGEN.

MM. Lalmand, Moriau et Vergels, pour raisons de santé; De Schepper, Dieudonné et Rongvaux, empêchés; Verlackt, souffrant; Jacques, retenu par des devoirs de famille, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

M. Charles Janssens, à l'étranger, prie la Chambre d'excuser durant deux semaines son absence aux séances.

Voor heden : de heren Lalmand, Moriau en Vergels, wegens gezondheidsredenen; De Schepper, Dieudonné en Rongvaux, belet; Verlackt, ongesteld; Jacques, wegens familieplichten.

Voor onbepaalde tijd : de heer Charles Janssens, naar het buitenland.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

MESSAGES. — BOODSCHAPPEN.

Par dépêche en date du 27 novembre 1948, M. le premier ministre transmet une copie de l'arrêté du Régent, de la même date, modifiant la composition du gouvernement.

Bij brieve in datum van 27 November 1948 zendt de heer eersteminister een afschrift van het besluit van de Regent, in zelfde datum, waarbij de samenstelling van de regering gewijzigd wordt.

— Pour information.

Voor kennisgeving.

Par lettres en date du 24 novembre 1948, la Cour des comptes transmet, en exécution de l'article 14 modifié de la loi du 29 octobre 1846, des délibérations prises par le conseil des ministres relatives à des dépenses faites en marge du budget.

Bij brieven in datum van 24 November 1948 zendt het Rekenhof, bij toepassing van het gewijzigd artikel 14 der wet van 29 October 1846, beraadslagingen door de raad van ministers getroffen en betreffende uitgaven gedaan buiten de begroting.

— Renvoi à la commission des finances et du budget.

Verwijzing naar de commissie voor de financiën en voor de begroting.

Par dépêche en date du 23 novembre 1948, M. le ministre des colonies transmet un projet de décret octroyant un permis d'exploitation à la société Les Mines d'Or Belgika (Belgikaor) pour le polygone dénommé « Mubundji ».

Bij brieve in datum van 23 November 1948 zendt de heer minister van koloniën een ontwerp van decreet tot toekenning van een mijnbouwvergunning aan de vennootschap « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor) voor de veelhoek genaamd « Mubundji ».

— Conformément à l'article 15 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge, ce document sera déposé sur le bureau de la Chambre pendant trente jours de session.

Luidens artikel 15 der wet van 18 October 1908 op het gouvernement van Belgisch Congo, wordt dit stuk tijdens dertig dagen op het bureel van de Kamer neergelegd.

Par dépêche en date du 19 novembre 1948, M. le ministre du budget transmet, en exécution des articles 11 et 12 de l'arrêté-loi du 27 décembre 1944, le budget de 1948 ainsi que les comptes de 1946 de l'Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture.

Bij brieve in datum van 19 November 1948 zendt de heer minister van begroting, luidens artikelen 11 en 12 van de besluitwet van 27 December 1944, de begroting van 1948 alsmede de rekeningen van 1946 van het Instituut tot aanmoediging van het wetenschappelijk onderzoek in nijverheid en landbouw.

— Dépôt au greffe.

Neerlegging ter griffie.

PROPOSITIONS DE LOI. — WETSVOORSTELLEN.

Impression et distribution. — Drukken en ronddelen.

Le bureau a autorisé l'impression :

1° D'une proposition de loi (M. Goedghebeur) modifiant l'article 35 de l'arrêté du Régent du 12 septembre 1946 coordonnant les lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré;

2° D'une proposition de loi (M. Eekelers) relative à la désignation des membres des députations permanentes;

3° D'une proposition de loi (M. Eekelers) instituant la représentation proportionnelle pour la désignation des échevins;

4° D'une proposition de loi (M. Rongvaux) portant nouveau statut de la radiodiffusion nationale belge;

5° D'une proposition de loi (M. Mellaerts) modifiant la loi du 25 Ventose an XI, contenant organisation du notariat;

6° D'une proposition de loi (M. Demoitelle) modifiant l'article 11 de la loi du 26 février 1947 organisant le statut des prisonniers politiques et de leurs ayants droit en ce qui concerne le droit aux allocations complémentaires.

Het bureau heeft het drukken toegelaten :

1° Van een wetsvoorstel (heer Goetghebeur) tot wijziging van het artikel 35 van het besluit van de Regent van 12 September 1946 tot samenordening van de wetten betreffende de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegtijdige dood;

2° Van een wetsvoorstel (heer Eekelers) betreffende de aanduiding van de leden van de bestendige deputaties;

3° Van een wetsvoorstel (heer Eekelers) betreffende de invoering van de evenredige vertegenwoordiging voor de aanduiding van de schepenen;

4° Van een wetsvoorstel (heer Rongvaux) houdende het nieuw statuut van de Belgische nationale radio-omroep;

5° Van een wetsvoorstel (heer Mellaerts) tot wijziging van de wet van 25 Ventose jaar XI, houdende inrichting van het notariaat;

6° Van een wetsvoorstel (heer Demoitelle) tot wijziging van artikel 11 der wet van 26 Februari 1947 het statuut regelend van de politieke gevangenen en hun rechthebbenden wat het recht op de bijslagen betreft.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGERINGSVERKLARING.

M. le président. — Mesdames, messieurs, la Chambre est convoquée pour entendre la déclaration du gouvernement.

De Kamer werd bijeengeroepen om de verklaring van de regering te horen.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, le gouvernement qui se présente devant vous aujourd'hui n'est guère différent de celui qui l'a précédé.

Cherchant son appui dans la même majorité parlementaire, composé, à quelques exceptions près, des mêmes personnalités, il a la volonté de terminer l'œuvre de son prédécesseur et, il faut le souligner tout de suite, car ceci sera une partie essentielle de sa tâche, il entend combattre le chômage qui pèse sur le pays.

Sur diverses questions d'ordre politique, il importe que sa position soit précisée.

En ce qui concerne le problème royal, il reste fidèle à la déclaration de mars 1947.

Il est prêt à saisir toutes les occasions qui pourraient lui être offertes pour tenter un rapprochement qui permettrait de proposer une solution constitutionnelle de ce difficile et douloureux problème.

Il fait appel à tous pour que les discussions auxquelles pourrait encore donner lieu la question royale se poursuivent dans une atmosphère de dignité et de respect des convictions réciproques.

Il est décidé à créer une commission composée de parlementaires et de juristes qui aura pour mission d'étudier l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives du Roi et aux rapports des grands pouvoirs constitutionnels entre eux.

Une telle étude, quel que soit l'avenir, paraît nécessaire à l'heure actuelle.

En matière scolaire, la déclaration ministérielle de mars 1947 touchait à deux questions : l'application de la loi dite « loi Vanderpoorten » et certaines réformes à effectuer dans l'enseignement technique.

La loi Vanderpoorten est aujourd'hui en cours d'application et toutes les dispositions seront prises pour que l'objectif qu'elle se propose soit atteint dans le temps qui a été fixé.

En matière d'enseignement technique, un accord est intervenu entre le P. S. C. et le P. S. B. au cours du printemps dernier. Le gouvernement s'engage formellement à faire tout ce qui est nécessaire pour en poursuivre sans délai l'application totale et loyale.

Les autres problèmes dont il a été fait mention dans la déclaration faite le 5 mai dernier à la Chambre par le ministre de l'instruction publique seront résolus selon les termes des engagements pris.

La déclaration de mars 1947 émettait aussi l'espoir que les deux partis associés au gouvernement « puissent un jour aborder, dans un esprit de tolérance et d'objectivité, les discussions qui, en matière scolaire, pourraient mettre fin à d'irritantes controverses ».

Le gouvernement estime que quelles que soient l'ampleur et la complexité du problème scolaire, le moment est venu de faire un effort pour tenter de le résoudre.

Il va créer immédiatement une commission chargée de l'étudier dans son ensemble. Tous les aspects du problème : techniques, politiques et sociaux, seront examinés. Les conclusions de cette commission devront être déposées dans un délai de six mois.

Les derniers événements politiques ont remis au premier plan des préoccupations les problèmes que pose la répression en matière de crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat.

Quels que soient la difficulté et le poids de sa tâche en cette matière, le gouvernement est responsable des mesures qui doivent être finalement prises. Il n'entend pas se décharger de cette responsabilité, mais il est décidé à accomplir son devoir en étroite collaboration avec le parlement et il gardera, dans toute la mesure du possible, le contact avec les organisations patriotiques qui représentent la résistance.

Des commissions consultatives chargées d'aider le ministre ont déjà été créées; elles ont donné de bons résultats. Il semble que leur compétence doive être précisée. Cela sera fait immédiatement.

Différentes propositions de loi relatives à l'application de la loi Lejeune ont été déposées sur le bureau de la Chambre. Le gouvernement, dans un bref délai, s'inspirera des suggestions faites et présentera au parlement un projet de loi réglant la matière.

Le recensement décennal étant terminé, le gouvernement déposera devant les Chambres, suffisamment à temps pour qu'il puisse être appliqué aux prochaines élections, un projet de loi modifiant la loi électorale. Il effectuera très prochainement les adaptations requises pour les élections provinciales.

C'est à juste titre que de divers côtés l'attention du gouvernement a été attirée sur l'application défectueuse des lois linguistiques, spécialement en matière administrative.

Le désordre qui règne en cette matière est le résultat inévitable de la guerre et de l'après-guerre. Le gouvernement est décidé à prendre les mesures qui permettront d'en arriver progressivement à une application normale de la loi.

Dans les toutes prochaines semaines, le gouvernement déposera à la Chambre un projet de loi établissant le nouveau statut de la radiodiffusion.

La position du gouvernement sur les principales questions politiques étant ainsi exposée, il importe de préciser ce qu'il entend réaliser en matière sociale, financière et économique.

Et tout d'abord, il a la volonté de terminer l'œuvre annoncée dans la déclaration de mars 1947. Ceci implique la mise en application de la loi sur l'organisation de l'économie, y compris la partie qui concerne les classes moyennes; l'examen et le vote par le parlement de quelques projets de loi dont il est déjà saisi, notamment : le projet de loi sur l'enregistrement comptable et celui sur les reviseurs d'entreprises; le projet de loi réglant le statut des tramways anversois et bruxellois; le projet de loi sur le bail à ferme et celui sur le bail commercial.

Le gouvernement s'engage aussi à prendre toutes les mesures nécessaires pour la consolidation de la sécurité sociale; à soumettre aux délibérations du parlement un projet de loi réformant le statut des pensions de vieillesse et organisant, par la même occasion, un système complet en faveur des assurés libres; à procéder à la validation de quatre bons de rééquipement ménager, pour une valeur d'environ 500 millions de francs.

Le gouvernement entend qu'après une mise en train laborieuse, due à la complexité du problème, dès les prochains jours, les dommages de guerre commencent à être effectivement payés.

Il entend aussi poursuivre l'œuvre si difficile de mise en ordre de nos finances publiques. Il se réjouit que les budgets aient pu être déposés à temps, pour la première fois depuis bien des années, de telle façon que le parlement puisse exercer, dans les meilleures conditions, sa mission essentielle de contrôle.

Il désire que les Chambres votent au cours de la présente session le projet de loi sur les finances communales et provinciales, le projet de loi sur la réforme et la simplification fiscales et un projet sur les pensions des agents des services publics.

Ces importantes mesures d'assainissement étant réalisées, les problèmes que pose l'équilibre entre les dépenses de l'Etat et ses ressources ne sont pas résolus, le gouvernement en est parfaitement conscient.

Ces problèmes ne pourront toutefois être fondamentalement résolus que lorsque, terminant l'effort déjà considérable accompli depuis vingt mois, il sera possible de supprimer les subsides qui pèsent si lourdement sur le budget, et notamment les subventions aux charbonnages et à la Société nationale des Chemins de Fer.

Cette tâche doit être accomplie progressivement. Le gouvernement est décidé à la mener à bien.

Une grande partie de l'opinion publique réclame avec force la diminution des services administratifs, la réduction du nombre des ministres et la fin de ce qu'elle dénonce comme des abus.

Ce serait faire preuve d'une grande audace que de soutenir qu'il n'y a rien à améliorer dans ces divers domaines, mais les problèmes à résoudre sont beaucoup plus compliqués que ne semblent le croire des gens, certes bien intentionnés, mais souvent insuffisamment informés.

Tout en approuvant le principe de l'enquête parlementaire demandée par M. Philippart dans sa proposition de loi relative à la création d'une commission mixte chargée d'enquêter sur le fonctionnement des services de l'Etat et des institutions parastatales, le gouvernement est décidé de chercher, avec le concours des syndicats, une amélioration fondamentale des méthodes du travail administratif. En outre, il chargera l'administration générale, avec la collaboration des inspecteurs des finances, de lui faire, dans un temps très bref et en lui laissant une complète liberté d'appréciation, un rapport sur tout ce qui pourrait lui paraître constituer, dans le fonctionnement de l'administration, une dépense exagérée ou abusive.

Mesdames, messieurs, le gouvernement a la ferme volonté de s'attaquer, avec toute l'énergie nécessaire, au problème du chômage. Il a la ferme espoir aussi de pouvoir le résoudre.

Ce serait dépasser le cadre de cette déclaration ministérielle que de retracer l'évolution du problème de la main-d'œuvre en Belgique durant ces vingt derniers mois; qu'il suffise de rappeler que nous avons passé presque sans transition de toutes les difficultés que présentait la pénurie de main-d'œuvre aux difficultés encore plus grandes et certainement plus graves que représente le chômage. Ce serait également allonger inutilement le présent document que d'essayer de déterminer avec précision les causes diverses des difficultés que rencontre le pays. Pour le moment, il suffit de constater la réalité et d'indiquer dans les grandes lignes les moyens que nous sommes décidés à employer pour la rencontrer.

Ce n'est pas un ministre qui, à lui seul, peut s'attaquer au problème et le résoudre. Le succès de la lutte contre le chômage dépend des mesures qui seront prises par le gouvernement tout entier; il dépend tout aussi bien du ministre du travail que de celui des affaires économiques, du ministre du commerce extérieur ou des communications que de celui de la reconstruction ou des travaux publics.

Ce qu'il faut cependant, c'est qu'un ministre consacre l'essentiel de ses efforts à la lutte que nous allons entreprendre. Ce ministre sera celui de la coordination économique. C'est lui qui aura pour tâche de présenter au comité ministériel de coordination économique les mesures qui s'imposent et c'est lui qui aura la charge d'en suivre l'exécution confiée à chacun de ses collègues dans la limite de leur compétence respective.

Nous avons décidé de créer auprès du ministre de la coordination économique un comité restreint composé de syndicalistes et d'industriels, chargé de le conseiller et de l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

La lutte contre le chômage prendra les formes les plus diverses; elle exige notamment :

1° Une politique adéquate des prix et salaires;

2° Une politique du commerce extérieur qui valorise au maximum, dans le cadre des accords conclus et des accords à conclure, les possibilités d'exportation des branches frappées par le chômage; qui prospecte d'une manière systématique les capacités d'absorption des marchés étrangers et qui se serve au maximum des possibilités d'échanges multilatéraux qui viennent d'être facilités par les voies de la compensation intra-européenne.

3° Une vigoureuse politique de construction ainsi qu'une politique des travaux publics. La reconstruction effective des immeubles sinistrés; le fonds Brunfaut et la loi De Taeye devront, à cet effet, être utilisés au maximum. Dès que les conditions climatiques le permettront, il faudra se mettre effectivement au travail et exécuter un plan dont tous les éléments répondront à des besoins réels, choisis en vue d'augmenter l'efficacité de l'équipement national en matière d'habitations, des grands moyens de communication, de ports et, de façon générale, de tous les éléments qui constituent les moyens de production dont dispose la nation.

4° La réglementation des achats de l'Etat et de ceux des organismes qui en dépendent, de façon que le recours aux approvisionnements venant de l'étranger ne provoque pas inutilement le ralentissement de l'activité de certaines branches de la production nationale;

5° Une politique de crédit accordé dans des cas spéciaux, destinée à tenir compte de la situation dans laquelle se trouvent certains de nos acheteurs traditionnels avec lesquels nous avons un intérêt majeur à conserver nos relations;

6° Une intensification de nos rapports avec le Congo.

Toutes ces indications — et leur énumération est loin d'être limitative — concernent l'avenir immédiat.

En outre, des problèmes extrêmement importants, à plus longue portée, doivent dès maintenant retenir l'attention, afin d'éviter que ne se prolongent dans l'avenir les faiblesses et les déficiences de notre structure économique.

Il s'agit de tout le problème de la rationalisation de l'industrie charbonnière (remembrement et fusion, rééquipement, mise en exploitation des réserves), de celle des grandes productions de base, de celle de notre équipement national, tant public que privé. Il s'agit également du problème de la coordination du crédit et de celui de l'amélioration de la formation de la main-d'œuvre. Il s'agit, enfin, de la création d'industries nouvelles, dont la nécessité se fait chaque jour sentir davantage.

L'ampleur des problèmes qui se posent ainsi à nous ne doit, en aucune façon, nous décourager; elle doit seulement nous inciter à les aborder avec audace et vigueur.

Nous savons que notre effort ne peut aboutir à aucun résultat spectaculaire immédiat, mais nous croyons qu'en mettant en jeu et en coordonnant toutes les forces du pays et en consacrant à notre lutte toutes les ressources financières disponibles, nous devons atteindre notre but.

Mesdames, messieurs, une déclaration ministérielle ne peut explorer tous les problèmes, celle-ci moins que toute autre, car elle n'est que le complément et la mise à jour de celle faite en mars 1947.

Beaucoup de problèmes importants n'ont pas été abordés dans le présent document. Pour connaître à leur égard la position du gouvernement, il suffira de se rapporter à sa déclaration antérieure.

Le gouvernement saisira avec joie l'occasion qui lui sera offerte tout à l'heure, lorsque son programme sera discuté, de dresser le bilan des vingt mois qui viennent de s'écouler. Cette discussion permettra sans doute d'examiner à fond les quelques problèmes nouveaux qui se posent à nous. Elle permettra aussi de souligner tout ce qui a été réalisé en matière de paix et de progrès social, d'organisation économique, d'assainissement financier, de libération du dirigisme de guerre, de renforcement de notre situation internationale.

Cette œuvre, le gouvernement précédent n'a pu l'accomplir que grâce à l'aide et aux conseils de sa majorité parlementaire. C'est sur celle-ci que le gouvernement d'aujourd'hui compte pour poursuivre et parfaire sa tâche. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De heer voorzitter. — Het woord is thans aan de heer minister van financiën, voor de lezing van de regeringsverklaring in het Nederlands.

De heer Eyskens, minister van financiën (*op het spreekgestoelte*). Mevrouwen, mijne heren, de regering die heden vóór u verschijnt, verschilt geenszins van de vorige.

Ze meent zich te steunen op dezelfde parlementaire meerderheid; op enkele uitzonderingen na, is ze uit dezelfde personaliteiten samengesteld; ze wil de opdracht van haar voorgaanster beëindigen en, het dient hier onmiddellijk onderlijnd, want dit wordt een hoofddeel van haar taak, ze wil de werkloosheid die op het land drukt, bestrijden.

Haar positie dient nader omschreven wat betreft verschillende vraagstukken van politieke aard.

Inzake de koningskwestie blijft zij aan de verklaring van Maart 1947 trouw.

Zij is bereid iedere gelegenheid te baat te nemen om een benadering te pogen die een grondwettelijke oplossing van dit moeilijk en pijnlijk vraagstuk zou toelaten.

Zij doet beroep op allen opdat de besprekingen waaraan de koningskwestie nog aanleiding zou geven verder in een atmosfeer van waardigheid en van eerbied voor eenieders overtuiging zouden geschieden.

Zij is besloten een commissie op te richten, samengesteld uit parlementairen en juristen, die als opdracht zal hebben de toepassing te bestuderen van de grondwettelijke beginselen inzake het uitoefenen der voorrechten van de Koning en inzake de betrekkingen tussen de grote grondwettelijke machten.

Wat ook de toekomst weze, schijnt dergelijke studie thans noodzakelijk.

Wat het schoolvraagstuk betreft, werden twee punten door de ministeriële verklaring van Maart 1947 in overweging genomen : de toepassing van de zogenaamde « wet Vanderpoorten » en zekere hervormingen van het technisch onderwijs.

De toepassing van de wet Vanderpoorten is thans aan de gang en al de schikkingen zullen getroffen worden opdat het doel dat zij nastreeft op de vastgestelde termijn bereikt worde.

Inzake technisch onderwijs is, tijdens de jongste lente, een overeenkomst tot stand gekomen tussen de C. V. P. en de B. S. P. De regering belooft uitdrukkelijk al het nodige te doen om de volledige en eerlijke toepassing ervan na te leven.

De andere vraagstukken waarvan sprake in de verklaring die op 5 Mei jl. vóór de Kamer door de minister van openbaar onderwijs afgelegd werd, zullen volgens de bewoordingen der aangegane verbintenissen opgelost worden.

De verklaring van Maart 1947 drukte tevens de hoop uit dat de beide in de regering verbonden partijen « besprekingen zullen aanknopen in een geest van verdraagzaamheid en objectiviteit, om een einde te stellen aan deze netelige twistpunten ».

De regering acht het ogenblik gekomen om, hoe wijd en ingewikkeld het schoolvraagstuk ook weze, een poging aan te wenden om het op te lossen.

Ze zal onmiddellijk een commissie oprichten die het problema in zijn geheel zal bestuderen. De verscheidene technische, politieke en sociale aspecten van het problema zullen onderzocht worden. De conclusies van deze commissie moeten binnen de zes maanden neergelegd worden.

De jongste politieke gebeurtenissen hebben de problema's die de repressie inzake misdaden tegen de uitwendige veiligheid van de Staat stelt weer op het voorplan gebracht.

Hoe moeilijk en zwaar haar taak dienaangaande ook weze, is de regering verantwoordelijk voor de maatregelen die uiteindelijk dienen getroffen. Zij wil zich van deze verantwoordelijkheid niet ontlasten, maar is besloten haar plicht te volbrengen in nauwe samenwerking met het parlement en zal, in al de mate van het mogelijke, voeling houden met de patriottische organisaties die de weerstand vertegenwoordigen.

Raadgevende commissies belast met de taak de minister te helpen, werden reeds opgericht : zij hebben goede uitslagen opgeleverd. Het blijkt dat hun bevoegdheid verduidelijkt moet worden. Dit zal onmiddellijk gebeuren.

Verschillende wetsvoorstellen betreffende de toepassing van de wet Lejeune werden ter tafel van de Kamer neergelegd. De regering zal zich eerstdaags laten leiden door de gedane suggesties en zal dienaangaande aan het parlement een wetsontwerp voorleggen.

De tienjaarlijkse volkstelling is beëindigd : de regering zal bij de Kamers een wetsontwerp indienen houdende wijziging van de kieswet. Dit zal tijdig genoeg geschieden, opdat het bij de aanstaande verkiezingen kan toegepast worden.

Terecht werd, van verschillende zijden, de aandacht van de regering gevestigd op de gebrekkige toepassing der taalwetten, in 't bijzonder wat de administratie betreft.

De wanorde die dienaangaande heerst, is het onvermijdelijk gevolg van de oorlog en het naoorlogse. De regering is besloten de maatregelen te treffen die geleidelijk een normale toepassing van de wet zullen toelaten.

De regering zal in de loop van de eerstvolgende weken een wetsontwerp houdende vaststelling van het statuut van de radio-omroep bij de Kamer indienen.

Nu de stelling van de regering uiteengezet is wat betreft deze politieke hoofdproblemen is het van belang wat ze op sociaal, financieel en economisch gebied wil verwezenlijken nader te omschrijven.

Vooreerst wil ze het werk in de verklaring van Maart 1947 aangekondigd, beëindigen. Dit veronderstelt de toepassing van de wet houdende organisatie van het bedrijfsleven, inbegrepen het gedeelte dat de middenstand betreft; het onderzoek en het goedkeuren door het parlement van enkele wetsontwerpen die reeds ter tafel liggen, o. m. het wetsontwerp betreffende de boekhouding in de ondernemingen en dit houdende oprichting van een Instituut der Bedrijfsrevisoren; het wetsontwerp houdende vaststelling van het statuut van de tramwegen in de Brusselse en Antwerpse agglomeraties; het wetsontwerp betreffende de landpacht en dit betreffende de handelspacht.

De regering gaat tevens de verbintenis aan al de nodige maatregelen te treffen voor het consolideren van de sociale zekerheid; aan de beraadslagingen van het parlement een wetsontwerp voor te leggen houdende wijziging van het statuut der ouderdomspensioenen en tevens houdende organisatie van een volledig stelsel ten bate van de vrije verzekerden; over te gaan tot de geldigverklaring van vier wederuitrustingsbons, voor een bedrag van ongeveer vijfhonderd millioen frank.

De regering wil dat na een moeilijk begin, te wijten aan de ingewikkeldheid van het vraagstuk, eerstdaags wordt aangevangen met het werkelijk uitbetalen van de oorlogsschade.

Ze wil ook het in orde brengen van onze openbare financiën — een uiterst zware taak — doorzetten. Ze verheugt er zich over dat, voor de eerste maal sedert lange jaren, de begrotingen tijdig konden worden neergelegd, zodanig dat het parlement zijn essentiële toezichtsopdracht in de beste omstandigheden zal kunnen uitoefenen.

Zij wenst, in de loop van de huidige zitting, de goedkeuring door de Kamers van het wetsontwerp betreffende de gemeentelijke en provinciale financiën, van het wetsontwerp inzake fiscale hervorming en vereenvoudiging en van een ontwerp betreffende de pensioenen van de agenten der openbare diensten.

De regering is er zich volledig van bewust dat, eenmaal deze belangrijke saneringsmaatregelen verwezenlijkt, de door het evenwicht tussen de uitgaven en de ontvangsten van de Staat gestelde vraagstukken nog niet zullen opgelost zijn.

Deze problemen zullen echter eerst dan grondig opgelost worden wanneer het mogelijk zal zijn, hierbij een einde brengend aan haar reeds twintig maanden lange inspanning, de toelagen af te schaffen die zo zwaar op de begroting drukken, namelijk de subventies aan de koolmijnen en aan de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen.

Deze taak moet geleidelijk volbracht worden. De regering is besloten ze tot een goed einde te brengen.

Een groot deel van de openbare mening eist met klem de vermindering van de administratieve diensten, de reductie van het aantal ministers en het einde van wat zij als misbruiken aanklaagt.

Beweren dat er in deze verschillende gebieden niets te verbeteren valt, zou roekeloos zijn. Maar de op te lossen vraagstukken zijn veel meer ingewikkeld dan talrijke mensen het geloven; al zijn ze zeker door goede bedoelingen gedreven, ze zijn vaak onvolledig ingelicht.

De regering keurt het beginsel goed van het parlementair onderzoek door de heer Philippart aangevraagd in zijn « wetsvoorstel tot instelling van een gemengde commissie van onderzoek naar de werking van de rijksdiensten en parastatale instellingen ». Zij is besloten, met de medewerking van de vakbonden, een grondige verbetering der administratieve werkmethodes op te zoeken. Daarenboven zal zij het algemeen bestuur, in samenwerking met de inspecteurs van financiën, belasten met het opmaken, binnen een kort tijdsbestek, van een verslag over al wat in de werking van de administratie als een verkeerde of een overdreven uitgave zou voorkomen. Hierbij zal het algemeen bestuur van een volledige vrijheid van oordeel genieten.

Mevrouwen, mijne heren, de regering heeft het vaste voornemen het vraagstuk van de werkloosheid met de nodige energie aan te pakken. Zij koestert tevens de vaste hoop het te kunnen oplossen.

De evolutie van het vraagstuk van de arbeidskrachten in België gedurende de laatste twintig maanden naschetsen, zou buiten het bestek van de ministeriële verklaring vallen; het volstaat er aan te herinneren dat men bijna zonder transitie opeenvolgend te kampen had met de moeilijkheden die het gebrek aan arbeidskrachten veroorzakte en met de nog grotere en zeker meer ernstige moeilijkheden van de werkloosheid. De verscheidene oorzaken van de moeilijkheden die het land te beurt vallen nauwkeurig pogen te bepalen, zou insgelijks dit document nutteloos verlengen. Het volstaat thans de werkelijkheid in te zien en, in hun grote lijnen, de middelen aan te duiden die wij voornemens zijn aan te wenden om er tegen in te gaan.

Eén minister kan niet alleen het vraagstuk aanpakken en oplossen. Het slagen in de strijd tegen de werkloosheid is afhankelijk van de maatregelen die de regering in haar geheel zal treffen. Het is evenzeer afhankelijk van de minister van arbeid als van de minister van economische zaken, van de minister van buitenlandse handel of van verkeerswezen als van deze van wederopbouw of van openbare werken.

Maar één minister echter dient het merendeel zijner inspanningen te wijden aan de strijd die wij gaan aanvangen. Deze minister zal zijn : de minister van economische coördinatie. Hij zal het zijn die als opdracht zal hebben aan het ministerieel comité voor economische coördinatie de maatregelen voor te dragen die zich opdringen en hij zal tevens hun toepassing door ieder van zijn collega's, binnen de perken van hun respectievelijke bevoegdheid, dienen na te gaan.

Wij hebben besloten een beperkt comité op te richten, samengesteld uit syndicalisten en nijveraars, waarvan de opdracht zal zijn de minister van economische coördinatie in de uitvoering van zijn taak met hulp en raad bij te staan.

De strijd tegen de werkloosheid zal onder de meest verscheiden vormen geschieden, o. m. :

1° Een gepaste lonen- en prijzenpolitiek;

2° Een politiek van buitenlandse handel die in het raam van de afgesloten en af te sluiten akkoorden de uitvoermogelijkheden der door de werkloosheid getroffen takken ten hoogste valoriseert; die op systematische wijze de opslorpingsmogelijkheden van de buitenlandse markten prospecteert en die ten hoogste de multilaterale ruilmogelijkheden gebruikt, zo pas vergemakkelijkt dank zij de intra-Europese compensatie;

3° Een krachtdadige bouwpolitiek alsook een politiek van openbare werken. De werkelijke wederopbouw van de geteisterde gebouwen, het fonds Brunfaut en de wet De Taeye zullen daartoe ten hoogste moeten aangewend worden. Zodra de weergesteldheid het toelaat, zal men de arbeid werkelijk moeten aanvangen en een plan uitvoeren waarvan ieder deel aan bepaalde noden zal beantwoorden, ten einde de doelmatigheid te verhogen van de nationale uitrusting inzake woningen, grote verkeerswegen, havens en, over het algemeen, van al de bestanddelen die 's lands productiemiddelen samenstellen;

4° De reglementering van de aankopen van de Staat en van deze organismen die van de Staat afhankelijk zijn, zodanig dat de toevlucht tot de bevoorrading uit het buitenland niet nutteloos een vertraging veroorzaakt van de bedrijvigheid van sommige takken der nationale productie;

5° Een politiek van krediet voor bepaalde gevallen, bestemd om rekening te houden met de toestand waarin zich sommigen van onze traditioncle kopers bevinden en met welke het behouden van onze relaties hoofdzakelijk is;

6° Een intensificatie van onze betrekkingen met Congo.

Al deze aanduidingen — en hun opsomming is op verre na niet beperkend — betreffen de onmiddellijke toekomst.

Daarenboven dient van heden af de aandacht gevestigd op uiterst belangrijke vraagstukken van verdere draagwijdte, ten einde te vermijden dat in de toekomst de zwakheden en tekortkomingen van onze economische structuur zouden blijven bestaan.

Het gaat hier om het gehele problema van de rationalisatie der koolmijnenindustrie (herkaveling en samensmelting, wederuitrusting, exploitatie der reserves), van de rationalisatie der grote basisnijverheden, van de rationalisatie van onze zowel openbare als private nationale uitrusting. Het gaat hier eveneens om het vraagstuk van de coördinatie van het krediet en om dit van de verbetering van de vorming der arbeidskrachten. Het gaat hier eindelijk om de oprichting van nieuwe nijverheden, waarvan de noodzakelijkheid zich iedere dag meer doet voelen.

De omvang van de vraagstukken waarvoor wij aldus staan, hoeft ons geenszins te ontmoedigen; hij dient ons enkel aan te sporen om ze met durf en kracht aan te pakken.

Wij weten dat onze inspanning niet onmiddellijk tot spectaculaire uitslagen kan leiden, maar wij denken dat, indien wij al de krachten van het land gebruiken en coördineren en indien wij aan onze strijd al de beschikbare financiële middelen besteden, wij ons doel zullen bereiken.

Mevrouwen, mijne heren, een ministeriële verklaring kan al de vraagstukken niet onderzoeken, deze minder dan om het even welke andere, want ze is slechts een bijvoegsel en een aanpassing van deze van Maart 1947 aan de huidige toestand.

Vele belangrijke vraagstukken werden in dit document niet aangestipt. Om de houding van de regering, wat deze vraagstukken betreft, te kennen, volstaat het zich tot de vroegere verklaring te wenden.

De regering zal met vreugde de gelegenheid te baat nemen die haar straks, tijdens de bespreking van haar programma, zal aangeboden worden om de balans op te maken van de verlopen twintig maanden. Deze bespreking zal wellicht toelaten die nieuwe problema's die zich opdringen grondig te onderzoeken. Zij zal tevens de gelegenheid bieden nadruk te leggen op al wat verwezenlijkt werd inzake sociale vrede en vooruitgang, economische organisatie, financiële sanering, bevrijding van het oorlogsdirigisme en versteviging van onze internationale toestand.

Deze taak werd slechts door de vroegere regering volbracht dank zij de hulp en de raadgevingen van haar parlementaire meerderheid; op deze laatste rekent de regering vandaag om haar taak door te zetten en te voleindigen. (*Toejuichingen op de banken van de meerderheid.*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan de heer De Vleeschauwer.

De heer De Vleeschauwer. — Mevrouwen, mijne heren, ik stel voor aan de Kamer de zitting voor enige tijd te schorsen om aan de groepen toe te laten de regeringsverklaring te onderzoeken.

Mesdames, messieurs, je propose à la Chambre de suspendre la séance pendant quelque temps pour permettre à chaque groupe d'examiner la déclaration du gouvernement.

De heer voorzitter. — U hebt het voorstel van de heer De Vleeschauwer gehoord.

Vous venez d'entendre la proposition de M. De Vleeschauwer. La Chambre est-elle d'accord? (*Assentiment.*) Je propose de suspendre la séance jusqu'à 15 h. 30 m. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Ne prolongeons pas la suspension au delà du temps nécessaire. Il est bien entendu que nous allons terminer le débat aujourd'hui, puisque demain le Sénat doit délibérer. Au surplus, la Chambre devra rester en nombre pour les votes qui pourraient résulter de cette discussion. (*Interruptions sur divers bancs.*)

Ik stel voor de onderbreking niet te lang te laten duren omdat de bespreking vandaag moet geëindigd zijn.

M. De Vleeschauwer. — Si vous voulez absolument en finir aujourd'hui, avec un suspension de séance, ce ne sera pas facile. Pour un examen quelque peu approfondi de la déclaration que nous venons d'entendre, il faudrait à chaque groupe une heure au moins. (*Protestations sur les bancs libéraux.*)

M. le président. — Fixons la suspension à trois quarts d'heure.

M. De Vleeschauwer. — Et l'on vote aujourd'hui?

M. le président. — C'est mon avis.

M. De Vleeschauwer. — Je crains que dans ce cas, plusieurs orateurs ne renoncent à la parole et ne se résignent à voter. (*Interruptions en sens divers.*)

M. le président. — La Chambre est-elle d'accord pour suspendre la séance jusqu'à 3 h. 30 m.? (*Assentiment.*)

M. Hossey. — Il reste entendu qu'on termine aujourd'hui, vote compris?

M. Brunfaut. — Terminer le débat, cela implique-t-il le vote aujourd'hui?

M. le président. — Je l'espère.

— La séance est suspendue à 14 h. 45 m.

De zitting wordt geschorst te 14 u. 45 m.

Zij wordt hervat te 15 u. 50 m.

Elle est reprise à 15 h. 50 m.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Discussion.

REGERINGSVERKLARING.

Bespreking.

M. le président. — Mesdames, messieurs, nous abordons la discussion de la déclaration du gouvernement.

Mevrouwen, mijne heren, wij gaan over tot de bespreking over de regeringsverklaring.

Het woord is aan de heer De Schryver.

De heer De Schryver (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouwen, mijne heren, de procedure welke gevolgd werd bij wat wij in feite als een reconductie van de vorige regeringscombinatie willen beschouwen, brengt er ons toe namens de C. V. P.-groep onze mening uit te drukken ten aanzien van de verklaring afgelegd door de achtbare heer eerste-minister.

In onze ogen houdt de verklaring daar zoëven door de eerste-minister afgelezen — en hij heeft het trouwens ook gezegd — innig verband met de verklaring afgelegd in Maart 1947.

Inderdaad, het blijkt onmiddellijk bij het aanhoren van de regeringsverklaring dat deze zeer onvolledig is. Ze spreekt niet over belangrijke economische vraagstukken; de landbouwbelangen werden b. v. niet vernoemd. Dat wil volgens ons niet zeggen dat de landbouwbelangen werden b. v. niet vernoemd. Dat wil volgens ons niet zeggen dat de landbouwbelangen gaan verwaarloosd worden, maar dat betekent wel dat een innig verband moet gelegd worden tussen de verklaring van twintig maanden geleden en deze die we vandaag hebben aanhoord.

Met het voorbehoud dat spruit uit deze noodzakelijke aanvulling zetten wij het debat deze namiddag in.

In de verklaring van de regering wordt ook herhaaldelijk verwezen naar wetsontwerpen of wetsvoorstellen die thans aanhangig zijn vóór de commissies, hetzij dat zij reeds gedeeltelijk besproken zijn, hetzij dat wij slechts de oorspronkelijke tekst ervan kennen. Namens mijn vrienden wil ik een algemeen voorbehoud maken. Wij verzetten ons tegen de discussie van geen enkel dezer ontwerpen, maar wij kunnen bij voorbaat onze instemming op de teksten die werden ingediend niet betuigen. We wensen inderdaad dat volgens de gewone parlementaire procedure al deze wetsontwerpen zouden gediscussieerd worden met de nodige tijd, opdat wij vruchtbaar parlementair werk zouden afleggen. Dit zeg ik zowel ten aanzien van de wetsontwerpen betrekking hebbende hetzij op de boekhouding in de ondernemingen of de revisoren, hetzij op wijzigingen aan de landpachtswetgeving of de handelspachtswetgeving, enz.

Dit algemeen voorbehoud vergemakkelijkt de discussie van deze namiddag. Wij gaan inderdaad namens de C. V. P.-groep niet al deze verschillende onderwerpen onderzoeken. Ze zullen op hun tijd in de commissie onderzocht worden. Vraagt ons dus niet op voorhand ons advies uit te spreken.

In geen geval echter aanvaarden wij nog kaderwetten, het moge gaan over economische problemen of landbouwproblemen, het moge gaan over andere belangrijke punten, zoals sociale vraagstukken. Wij aanvaarden geen kaderwetten meer. Dat mag de regering ons niet vragen.

Sinds twintig maanden heeft de regering de gebruikelijke en goede proceduur gevolgd : nl. een tekst voor te stellen en de discussie te aanvaarden. Wij moeten maar wijzen b. v. naar de wet houdende organisatie van het bedrijfsleven en de oprichting van de ondernemingsraden om vast te stellen dat de Kamer en de Senaat vruchtbaar en degelijk werk hebben verricht wanneer zij de eerst voorgestelde kaderwetteksten hebben verworpen om meer volledige teksten aan te nemen.

In een zelfde geest zullen wij de talrijke ontwerpen die vermeld staan in de regeringsverklaring onderzoeken.

Deze regering, die trouwens de voortzetting is van de vroegere, zullen wij steunen. Het is een zelfde coalitie en combinatie als deze waarvan wij de grondslag goedgekeurd hebben in de maand Maart 1947 en aan wie wij dan ons vertrouwen hebben geschonken.

Niet, mijne heren, zonder een zekere ontstemming hebben wij geluisterd naar de verklaring omdat wij bij voorbeeld getroffen zijn geweest door het feit dat wij geen woord hebben horen reppen over een eigenlijke gezinspolitiek. Deze gezinspolitiek was vermeld in de verklaring van Maart 1947. Er moet aan een gezinspolitiek worden gedaan, niet alleen door de minister van het gezin, maar door heel de regering.

Wij hadden graag ook een woord willen aanhoren over de voortbrengst, zowel de industriële voortbrengst als de landbouwvoortbrengst.

Ik durf de regering attent maken op deze levenskwestie en ook op al de aangrenzende vraagstukken, zoals de vertakkingen van de landbouw, met name : de tuinbouw, de plantenteelt, de groenten- en fruitteelt. Tienduizenden gezinnen leven in ons land op dergelijke uitbatingen.

Een woord nu betreffende de belangen van deze brede massa die men in het land onder de naam van middenstand te zamen brengt.

Het is een gedeelte van ons volk dat staat tussen de loontrekkenden en weddetrekkenden, enerzijds, en, anderzijds, diegenen die de leiding hebben van belangrijke landbouw- of industriële productie-ondernemingen. Over het algemeen bestaat de middenstand op handels- en nijverheidsgebied uit kleine bedrijven, die in het verleden hebben bijgedragen tot de versterking van heel het land, die een belangrijke rol spelen in de economie en waardoor de geledingen van de structuur van onze maatschappij vaste vorm hebben gekregen.

Ik zal vandaag niet uitweiden over al de behoeften van de middenstand, maar het past dat, namens de christelijke volkspartij, de aandacht van de leden van de regering gevestigd worde op de talrijke problemen die zich in verband met de middenstand stellen.

Omtrente de sociale wetgeving, die wij vóór enkele maanden hebben gestemd, sprak de regering zich uit in deze zin : dat thans het tijdperk aangebroken is waarop wij deze sociale of deze sociaal-economische wetgeving tot uitvoer moeten brengen. Wij zijn het daarover eens. Wij ook wensen dat deze wetten thans zouden worden uitgevoerd. Zowel de Algemene Raad van de economie als de bedrijfsraden, en anderzijds de ondernemingsraden, zullen weldra in het leven worden geroepen, en het is door de samenwerking in de regering dat de nodige voorstellen zullen worden gedaan opdat de ministerraad bij overleg de besluiten zou nemen welke nodig zijn om de hoofdreglementatie door te voeren.

Zoëven heb ik gesproken over het probleem van de productie, de landbouwproductie en de industriële productie aangehaald. Ik acht het hier hoofdzakelijk te zeggen dat wij ons aansluiten bij het opzet van deze regering door alle mogelijke middelen de werkloosheid te bestrijden. Werkloosheid is inderdaad een plaag die wij moeten uitroeien in heel de mate van het mogelijke, en in deze wintertijd, met meer dan 150,000 gedeeltelijk of geheel werklozen, stelt het probleem zich strenger dan ooit. Laten wij dan ook zeggen hoezeer wij onze hulp wensen te bieden, en dit niet slechts namens de rechterzijde van deze Kamer, maar ook namens de talrijke professionele en syndikale organisaties die achter ons staan, onze werkliedenorganisaties, onze landbouworganisaties, onze middenstandsorganisaties, onze professionele groeperingen, zij wensen samen met de regering te strijden om de werkloosheid te doen verminderen.

De regering heeft ter zake een programma uitgestippeld. Wij zullen de regering graag volgen op dat pad. Wij ook menen dat, wat de productie betreft, er veel kan worden gedaan, dat betere coördinatie zich opdringt. Wij menen dat bij de uitwisseling van onze producten met het buitenland, bij onze aankopen in het buitenland, wij meer voordelen moeten kunnen halen uit onze positie. Wij stellen vast dat zovele hinderpalen oprijzen in het buitenland, die het onmogelijk maken onze industriële producten uit te voeren, hetgeen nochtans, wij weten het allen, onontbeerlijk is voor heel het land.

De aandacht van de regering werd meermaals op het vraagstuk gevestigd. Wij doen het vandaag nog. Bij de eerste-minister, bij de minister van economische zaken, bij de minister van landbouw en bij de minister van buitenlandse handel leggen wij er de nadruk op dat de toepassing van de bestaande akkoorden ons niet bevredigt. Wat de toepassing der handelsakkoorden betreft, moeten wij werkelijk dag in dag uit op de bres staan om met vernuft en soepelheid onze belangen te verdedigen.

Wij zijn het werkelijk met de regering eens om heel het vraagstuk van de werkloosheid aan te pakken, en wanneer de regeringsverklaring ons meedeelt dat een consultatieve commissie opgericht zal worden om de bevoegde ministers bij te staan, dan juichen wij dit initiatief toe.

Wij hopen dat nevens de vertegenwoordigers van de industrie ook vertegenwoordigers van de landbouw en vertegenwoordigers van de tuinbouw zullen geroepen worden, want ook in deze beide sectoren stellen zich vraagstukken van werkverschaffing.

De regering heeft het vraagstuk van de subsidiënpolitiek aangeraakt door te zeggen dat zij een einde wenst te stellen aan de subsidiëring, maar zij heeft er bijgevoegd dat fundamenteel dat vraagstuk thans niet helemaal kan worden opgelost. Daar moeten er inderdaad nog veranderingen gebeuren.

Wij zijn het dus met haar eens. Wij geloven nochtans dat met krachtdadigheid zal moeten opgetreden worden om het rhythme van de vermindering, van de omvang van de subsidiëringspolitiek in de hand te werken.

Het debat zal vandaag worden ingekort, doch wij hopen vast dat de eerste gelegenheid zal worden te baat genomen, door de bevoegde minister, om een volledige uiteenzetting over het steenkolenprobleem te geven. Hoe zal dat probleem worden aangepakt? Hoever wil men nog gaan met het tijdelijk stelsel van de compensatie? Welke wijzigingen zullen daar in de toekomst aan gebracht worden? Is de tijd niet gekomen om de niet renderende putten uit het systeem te schakelen? Zullen wij ja dan neen, in de toekomst, nog beroep doen op vreemde arbeiders voor onze mijnen?

In de eerstkomende weken hopen wij een volledig debat omtrent het steenkolenprobleem te hebben.

Wij hebben ook in de regeringsverklaring horen spreken van de noodzakelijkheid een degelijke woningspolitiek te volgen. Hier zal het u niet verwonderen wanneer ik zeg dat wij achter de regering staan en vragen dat eindelijk met doorzettingskracht aan de uitvoering van de wet De Taeye zou worden gewerkt.

Wij kennen de nood van het land aan woningen. Wij kennen de noden ontsproten uit de werkloosheid. Wij weten dat de mogelijkheden geboden zijn in het land om talrijke huizen te bouwen. De door de regering ontworpen woningpolitiek zullen wij zeer zeker steunen. Wij moeten echter, daar waar wij de wet De Taeye goed kennen, uitleg vragen aan de regering omtrent het fonds Brunfaut. Ik meen dat hier een eigen benaming gegeven wordt aan een fonds dat als dusdanig nog niet bestaat en ik veronderstel dat de eerste-minister, om het in het kort uit te drukken, door het « fonds Brunfaut » heeft willen bedoelen het geheel van de kredieten welke de regering ter beschikking zou stellen, b. v. van de Nationale Maatschappij voor Goedkope Woningen, om deze in de gelegenheid te stellen haar vroegere politiek door te zetten; of indien er andere inzichten bestaan, dan verlangen wij dat de regering ons daarover heden namiddag de nodige uitleg verstrekke.

Een vraagstuk dat aanleiding heeft gegeven tot de jongste regeringscrisis, namelijk het repressievraagstuk, is ook in de regeringsverklaring vermeld.

Ik moet dadelijk aan de achtbare heer eerste-minister zeggen dat de tekst die ons daarstraks werd voorgelezen van onzentwege verscheidene reserves uitlokt. Inderdaad, mevrouwen, mijne heren, de repressiepolitiek heeft verschillende aspecten. Zij heeft niet alleen het aspect haar gegeven door de terdoodveroordeling van honderdtallen, door de terechtstellingen, door de omzetting van honderden doodstraffen in lijfstraffen. Het repressievraagstuk is breder. Het repressievraagstuk biedt politieke, familiale, menselijke aspecten. Er zijn tienduizenden kleine veroordeelden; wij weten dat er anderzijds zware veroordeelden zijn. Wij weten ook dat de vonnissen uitgesproken in 1945 niet dezelfde zijn als in 1948, en de rechtvaardigheid eist dat de uitvoerende macht zou tussenkomen om overal waar het mogelijk is die weegschaal in evenwicht te brengen, rechtvaardigheid te doen heersen en eenzelfde uiteindelijke straf op te leggen voor een zelfde misdrijf.

Wij vrezen ook dat misschien zou worden afgeweken van de criteria die hier tijdens de laatste interpellatie door de achtbare heer Struye werden vooropgezet en die — moet ik er aan herinneren? — de instemming hebben gevonden van heel de Kamer. Zijn wij er over akkoord om deze criteria te behouden? Welk lot zal beschoren worden aan de tienduizenden kleine gestraften en middelmatige delinquenten? Gaat voor hen nu eindelijk eens, nu Kerstmis bijna is aangebroken, de dag geboren worden waarop aan veel ellende een einde zal worden gesteld? Want, mijne heren, velen van die mensen hebben geboet, en hard geboet, voor de feiten die zij bedreven hadden. De straf moet niet zwaarder wegen voor de enen dan voor de anderen, en zij moet in alle menselijkheid en in alle rechtvaardigheid worden toegemeten.

Inzake repressie willen wij onderstrepen dat het recht van genadeverlening, hetzij van gedeeltelijke genade, hetzij van omzetting van de doodstraf in levenslange dwangarbeid, toch eerst en vooral een voorrecht is en blijft van de Kroon, maatregel van gratie waarvoor de minister voorzeker verantwoordelijk is. En indien wij lof brengen aan de verzetsbewegingen, zijn wij nochtans niet overtuigd dat de verzetsbewegingen noodzakelijkerwijze de goede instantie zouden kunnen uitmaken om een advies uit te brengen met volle kennis van zaken. Wij menen dat indien het te begrijpen is dat de regering zich omringt van algemene adviezen wanneer het gaat over het bepalen van criteria, nochtans, in ieder bepaald geval, de uiteindelijke beslissing moet getroffen worden onder de volle verantwoordelijkheid van de minister van justitie.

Wat ik hier verklaar, heeft belang niet alleen voor de gevallen welke de regering thans zal te onderzoeken hebben, maar voor alle toekomstige gevallen ook. Het gaat hier om een beginsel. Het staatshoofd heeft grondwettelijk het genaderecht. Aan de executieve macht wordt hierbij, door de Grondwet, een belangrijke opdracht verleend. In de uitoefening van dit bepaald voorrecht heeft het staatshoofd, meer dan in andere aangelegenheden die verband houden met het algemeen bestuur van 's lands zaken, een bijzondere taak te vervullen met de bevoegde minister, die alleen, wel te vestaan, verantwoordelijk blijft.

Ik eindig dit deel, doch vraag de aandacht van de regering voor het feit dat, naar het schijnt, in de jongste tijd, burgerlijke processen zijn ingespannen geworden tegen kleine delinquenten, die voor twee of drie jaar veroordeeld zijn geworden, tot kleinere straffen (van zes maanden, één jaar of twee jaar), en die thans, na de uitboeting van hun straf, vóór de burgerlijke rechtbank gedaagd worden om zich te horen veroordelen tot het betalen van een zekere schadevergoeding aan de Staat. Ik meen dat de regering dit vraagstuk met aandacht moet onderzoeken.

Mevrouwen, mijne heren, ik wens enige korte bedenkingen naar voren te brengen in verband met de algemene financiële en budgetaire politiek alsook over de fiscale politiek.

Wij allen wensen dat rijksbegrotingen in evenwicht zouden blijven; ook de regering wenst het. Zij belooft ons dat voor het jaar 1948 dit evenwicht zal bereikt worden, maar ik ben er van overtuigd dat de regering zelve, even als wij allen, niet zonder enige angst het jaar 1949 zien aanbreken, terwijl de werkloosheid daar vóór ons staat. Wij weten dat het zakencijfer in tienduizenden bedrijven zal verminderen, zodat noodzakelijkerwijze eveneens de fiskale inkomsten hierdoor zullen dalen.

Bij de aanstaande bespreking van de begroting der ontvangsten en uitgaven voor het jaar 1949 — die helemaal in tijds werd ingediend — gaat de regering ons stellig verzekeringen en uitleggingen moeten verstrekken omtrent de maatregelen welke zij treffen zal om het evenwicht van de begroting te behouden. Zij zal ons moeten zeggen of zij de ramingen die gedaan werden, zal kunnen overbruggen met de vermoedelijke inkomsten van 1949. Zij zal voornamelijk aan de Kamer moeten verklarer — en hier geldt het een essentiëel recht : het controlerecht van de Kamer — of de uitgaven die in de gewone en buitengewone begrotingen voorzien worden in voldoende mate zullen gedekt zijn.

Dit wat de budgetaire politiek betreft.

Wij hebben de verschillende regeringsvoorstellen inzake de vermindering van de staatsuitgaven met vreugde bejegend. Het is echter nodig dat de regering ons hieromtrent meer uitleg verschaffe. De regering zegt onder meer : « Wij staan sympathiek tegenover het voorstel Philippart », wat dus betekent : wij verzetten er ons niet tegen. Ik wens echter de regering er aan te herinneren dat dit wetsvoorstel reeds gestemd is geworden door de Kamer. Welke zal in deze aangelegenheid de houding zijn die de regering vóór de Senaat zal aannemen? Gaat zij dit voorstel niet helpen doordrijven? Het werd door de ganse Kamer bijgetreden en wij hopen dat de nodige pogingen in de Senaat zullen gedaan worden opdat het wetsvoorstel ook daar zou gestemd worden.

Ik ben er van overtuigd dat het grootste deel van de bevolking, en ik bedoel hier niet alleen de patroons en de groot-nijverheid, maar alle belastingbetalers, een vermindering van de rijksuitgaven in het vooruitschiet stellen.

Daarin zijn honderdduizenden arbeiders begrepen, alsmede honderdduizenden kleine boeren en kleine middenstanders. Zij allen vragen op dit ogenblik — ik durf zelfs zeggen zij eisen — van elke regering, en zeker van ene zoals deze met een brede parlementaire meerderheid, dat werkelijk het maximum zou gedaan worden om de uitgaven te besnoeien.

Mijne heren, u moet zich herinneren dat de openbare opinie op dit ogenblik een crisis doormaakt. Door de openbare opinie versta ik zowel de werklieden en bedienden als de handelswereld. Zij zijn overtuigd dat er heel wat meer uitgaven kunnen besnoeid worden dan tot hiertoe gezegd werd.

Het hoort aan de regering te bewijzen dat in bepaalde sectoren deze uitgaven niet kunnen besnoeid worden en in andere wel, onder aan te geven voorwaarden.

Klaarheid in de toestand zal veel meer helpen en leerrijker blijven dan theoretische bespiegelingen of ontmoedigende jammerklachten. Dienaangaande kondigde de regering ons twee voorstellen aan : enerzijds, de algemene administratie gelasten, bij middel van de inspecteurs van financiën, alles op te sporen wat in het staatsapparaat én uitgespaard én verbeterd kan worden. Heel goed; wij zijn akkoord.

Anderdeels heeft de eerste-minister gemeend dat door de medewerking van de ambtenaren en de leiders van zekere syndicaten het mogelijk zal zijn de administratie te hervormen. Laat mij toe hieromtrent ietwat sceptisch te zijn. Ik geloof inderdaad niet dat dit voldoende zal zijn. De hervorming van het bestuur moet van hogerhand worden aangepakt.

Straks zal ik een woord zeggen over de schoolkwestie, maar nu kan ik u reeds deze raad geven : steek er niet te veel technici in; dat is niet goed. Ook voor wat de staatsuitgaven betreft, meen ik dat buiten de onontbeerlijke technici er anderen zullen moeten gelast worden heel het probleem te onderzoeken, te overschouwen.

Ik richt mij nu bijzonder tot de eerste-minister en tot de minister van financiën en ik zeg hun dat wij met ongeduld de ontwerpen inzake vereenvoudiging en wijziging van de fiscaliteit afwachten. Wij wachten er op omdat ze in onze ogen innig verbonden zijn met de economie van het land voor het jaar 1949. Wij wachten er op omdat er onrechtvaardigheden moeten worden hersteld, zo voor wat de ontslagen minima als voor wat de gezinsontlastingen betreft, alsmede voor wat de te grote verscheidenheid aangaat waarmede tot hiertoe én de vrije beroepen én de loontrekkenden én de niet-loontrekkenden zijn belast geworden.

Benevens vele technische wijzigingen en ontlastingen die door de rechtvaardigheid worden geboden, meen ik dat de minister van financiën en de ministers van economische zaken en van economische coördinatie ook naar fiskale verlichtingen zullen moeten uitzien om nieuwe nijverheden aan te moedigen, dit zowel de eigenlijke nijverheden als de landbouwindustrie. Ik geloof niet dat plannen voldoende zullen zijn; indien wij geen tijdelijke ontlastingen kunnen beloven, zullen durvende of vindingrijke ondernemers de te zware

risico's niet opnemen. Van staatswege moet dan ook het probleem van de uitrusting van onze nijverheid evenals het probleem van de nieuwe nijverheden mede onder een fiscaal standpunt onderzocht worden.

Thans wou ik ook enige woorden zeggen omtrent andere vraagstukken welke door de regering aangeraakt werden.

Over het koningsvraagstuk verklaren wij ons akkoord omdat de regering ons belooft ook in de toekomst de pogingen voort te zetten welke reeds dit jaar werden gedaan. Wij weten hoe het land verdeeld is in deze hoogst belangrijke kwestie, hoe de openbare opinie er twee meningen op nahoudt. Het is werkelijk de taak van de regering te trachten deze te overbruggen en het is met genoegen dat we de oproep hebben gelezen van de regering opdat iedereen, in dit land, wanneer hij spreekt over de koningskwestie, steeds indachtig zou zijn het hoog belang van dit kiesprobleem. Ik voeg er bij dat de oprichting van een bijzondere studiecommissie naar onze mening een goede daad is welke we op het actief van deze nieuwe regering wensen te schrijven. We hopen dat deze studiecommissie in een zeer rustige atmosfeer zal kunnen werken — parlementairen en juristen — en we hopen ook dat de gelegenheid zal worden geboden aan de Vorst opdat hij, zonder rechtstreeks deel te nemen aan de besprekingen van deze commissie, aldaar zijn zienswijze zal kunnen laten gelden. Immers voor ons is koning Leopold III de grondwettelijke Vorst (*toejuichingen op de banken der C. V. P.*), en het past dat inzake problemen die zo innig verbonden zijn aan de voorrechten van de Kroon, de Koning de gelegenheid zou worden geboden zijn zienswijze te laten horen.

U hebt, mijnheer de eerste-minister, in uw verklaring gesproken over het schoolprobleem, over vele aspecten van de schoolproblemen in het land. Deze liggen ons allen nauw aan het hart en ik wens nogmaals gebruik te maken van mijn aanwezigheid op deze tribune van de Kamer om te zeggen hoe wij in de rangen van de christelijke volkspartij wensen dat zowel het vrij onderwijs als het openbaar onderwijs degelijk zouden worden beschermd door de openbare besturen. Wij weten dat omtrent het schoolvraagstuk onze landgenoten verdeeld zijn en terwijl de familievaders, enerzijds, hun kinderen wensen toe te vertrouwen aan het vrij onderwijs, van hoog tot laag, begrijpen wij heel goed dat anderen een andere mening zijn toegedaan en hun kinderen wensen te sturen naar gestichten door de openbare besturen of de Staat opgericht. Deze uitoefening van een recht, in volle vrijheid, is de hoeksteen van de politiek welke wij wensen te voeren. Misschien heeft men niet altijd zo gesproken, doch ik ga zeggen dat het de enige taal is die de C. V. P. wenst te spreken : rechtvaardigheid voor de beide takken van het onderwijs en gelijke behandeling.

Het is dan ook met genoegen dat wij de belofte begroeten van de regering waardoor ze, ingaande op een passus van de regeringsverklaring van Maart 1947, vandaag de oprichting aankondigt van een bijzondere commissie die over zes maanden haar conclusies zal hoeven in te dienen. Wij hopen dat deze commissie goed zal worden samengesteld, en niet alleen uit technici, want ik meen dat iedereen akkoord is dat het in de commissie niet zal gaan over quaesties van programma, maar wel van opvatting van de rol van het onderwijs en van de rol van de Staat ten aanzien van de tweeledige vorm van het onderwijs.

Welke is de opvatting die een moderne Staat als de Belgische Staat zou dienen aan te kleven ten aanzien van twee wijdvertakte gebieden waarin het onderwijs zich ontwikkelt? De minister van openbaar onderwijs is niet alleen de minister van de staatsinrichtingen, hij is minister van het openbaar onderwijs in het algemeen. Wij menen dus dat de commissie slechts goed werk zal kunnen verrichten wanneer zij onbevangen het ganse onderwijsvraagstuk overschouwt. Moeten wij onze jonge lieden inlijven bij de talrijke gelederen van het algemeen middelbaar onderwijs of moeten wij er zorg voor dragen dat zij grotendeels opgenomen worden in het technisch onderwijs? Wij moeten voor dit vraagstuk een oplossing bereiken : het land moet instaan én voor het middelbaar onderwijs, én voor het technisch onderwijs; het weze het vrije of het officieel onderwijs. De familievaders die hun kinderen naar het vrij middelbaar onderwijs sturen, hebben te zware lasten : de commissie zal zich met dit sociaal aspect moeten onledig houden. De regering zou, benevens de technici, beroep moeten doen op verschillige personaliteiten, onder meer behorend tot de politieke wereld.

De regeringsverklaring belooft, inzake het technisch onderwijs, de uitvoering van de akkoorden die getroffen zijn geworden in de lente van dit jaar. Wij hopen dat de minister van openbaar onderwijs deze vraagstukken spoedig zal willen oplossen. De achtbare heer Huysmans is hier niet aanwezig, doch ik wens erop te wijzen dat er talrijke punten zijn waar de minister van onderwijs werkelijk in gebreke is gebleven ; de *modus vivendi* van deze lente is onvoldoende uitgevoerd geworden. Een regering als de onze moet er voor waken dat beloften worden ingelost. Ik durf dus bij de heer minister van onderwijs *ad interim* aan te dringen dat in een naaste toekomst volledige uitwerking zal gegeven worden aan de verschillende clausules van de *modus vivendi* van de maand Mei j.l. (*Instemming rechts.*)

Ziehier, in het algemeen, onze bedenkingen betreffende deze regeringsverklaring. Het is niet het inzicht of de betrachting van mijn vrienden elk gedeelte van deze verklaring afzonderlijk te onderzoeken of tussen te komen uit naam van meer gespecialiseerde takken van onze economie, en wij wensen thans niet verder uit te weiden over het sociale probleem, het landbouw- en tuinbouwprobleem, over de fiscale vraagstukken, het middenstandsprobleem, over de productie, over de repressie en zo meer. Wij menen dat wij, op het ogenblik, er ons mogen toe bepalen, nochtans onder voorbehoud, ons algemeen vertrouwen in de regering uit te spreken.

Het is daarom dat ik aan de heer eerste-minister en zijn collega's kan verklaren dat hij op de algemene steun van onze groep, wanneer hij zijn nieuwe taak zal beginnen, rekenen mag. Wij weten wat regeringsverklaringen zijn. Het is de aanwijzing van zekere inzichten. Het is natuurlijk slechts nadat de regering aan het werk is getogen en wij haar in haar dagelijkse werkzaamheden volgen dat wij ons over haar actie kunnen uitspreken.

Ik wil nochtans deze tribune niet verlaten zonder hulde te brengen aan een van onze collega's die onze volledige achting geniet : de achtbare heer Verbist. (*Toejuichingen op de banken van de rechterzijde.*)

De heer Porta. — Leve de heer Verbist!

De heer De Schryver. — Gedurende twintig maanden heeft hij aan de afgetreden regering medegewerkt.

Indien ik thans niet uitvoeriger ben, dan is het uitsluitend omdat het debat niet lang mag duren, zoniet zou ik de Kamer wensen te wijzen op al hetgene wat gedurende twintig maanden door de afgetreden regering verwezenlijkt werd. Ik ben trouwens overtuigd dat de heer Spaak hier straks nogmaals heel het land zal herinneren aan alles wat deze regering op haar actief heeft : én op sociaal én op économisch én op financieel én op allerlei gebied. En daarom wil ik hulde brengen aan de heer Verbist.

Wij wensen ook graag hulde te brengen aan een minister die van het departement van buitenlandse handel naar het ministerie van volksgezondheid en van het gezin is overgegaan. Baron van der Straten-Waillet genoot ons gans vertrouwen en de brede lagen van het land deelden dit gevoelen met ons. Ook in de handelsmilieu's had wij weten vertrouwen in te boezemen en ik durf zeggen dat dit ook in vele andere sociale middens het geval was. Het is me spijt dat wij hem hebben zien heengaan, doch wij hopen dat hij in zijn nieuwe taak dezelde krachtdadigheid aan de dag zal leggen als deze die hij ons getoond heeft gedurende de laatste twintig maanden.

De taak van de regering zal er in bestaan wederom alle klassen van onze maatschappij te verzoenen. Meer dan ooit zullen we schouder aan schouder moeten staan. Wij zijn hier een sterke parlementaire meerderheid, maar er is meer te doen : het gevoel van samenhorigheid moet in het land verder doordringen. Wij moeten samen, regering en parlement, zekere uitlatingen vernietigen die vaak worden uitgebracht en die ten slotte gevoed worden door een zekere pers waarvan wij niet kunnen zeggen dat zij altijd op de hoogte is van haar taak.

M. Brunfaut. — La *Libre Belgique*.

De heer De Schryver. — De regering zal zich ook bezig moeten houden met vraagstukken die zich in verband met de aanstaande kiezersraadpleging stellen.

Een wet moet worden gestemd over de aanpassing der zetels, en deze zal moeten rekening houden met de grondwettelijke voorschriften. Ook voor wat de provinciale verkiezingen betreft, is een besluit nodig. De achtbare heer Spaak heeft er in 't Frans van gewag gemaakt, maar in de Nederlandse tekst die door de achtbare heer Eyskens werd voorgelezen, is er dienaangaande geen spoor te vinden. (*Gelach.*)

Ik wil dit voorbeeld aanhalen om te bewijzen welke moeilijkheden er in een tweetalig land kunnen oprijzen, wil men aan iedereen voldoening schenken. Nochtans beschouwen wij de alinea die door de heer Spaak gelezen werd als zeer belangrijk. Het is niet omdat er twee formateurs zijn geweest dat deze vergetelheid zich heeft voorgedaan, maar omdat in dit land nog te veel gedaan wordt aan loutere vertaling in plaats van aanpassing van de teksten aan de eisen van ons tweeledig cultuurleven.

Tot de achtbare eerste-minister en de leden van de regering moet ik thans verklaren dat wij niet tevreden zijn met de passus die in de regeringsverklaring voortkomt omtrent de toepassing van de taalwetten. Wij zijn akkoord met de regering wanneer zij zegt : « De taalwetten zullen toegepast worden en de nodige maatregelen daartoe getroffen, maar niet met de verklaring dat de vastgestelde leemten een gevolg zijn van de oorlog. Neen, dit is, helaas, het gevolg van de houding van een zeer kleine minderheid in het bestuur van het land die niet de nodige aanpassing wil opdat het bestuur het tweetalig bestuur zou zijn waarop wij recht hebben in een beschaafd land als het onze. (*Toejuichingen op de banken der C. V. P.*)

Ik wil van deze passus niet zeggen dat hij de belangrijkste is, maar moet er de nadruk op leggen dat dit vraagstuk zeer belangrijk is voor de toekomst, want wanneer de Walen het recht hebben zich in dit land thuis te voelen, hebben de Vlamingen eveneens het recht dezelfde eisen te stellen en in het bestuur te worden bejegend zoals het hoort.

Nu wil ik de achtbare eerste-minister en de heren van de regering goed heil toewensen. Wij wensen dat zij nu manhaftig hun taak aangrijpen, de lastige taak van de komende maanden, en zij deze manhaftig zouden dragen tot de aanstaande algemene mannen- en vrouwenkiezing in dit land. Wij hebben stevigheid nodig. Wij kunnen de crisis betreuren van de laatste dagen. Maar laat deze een aansporing zijn voor de meerderheidspartijen opdat zij, verenigd rond de regering, haar volle plicht zouden weten te doen en de regering helpen in de moeilijke maanden die ons te wachten staan. Het is onnodig te herhalen dat het land vóór zware problemen staat : politieke vraagstukken en problemen der nijverheid, der werkloosheid en der financiën. Al deze zullen wij oplossen, al deze zullen wij weten op te lossen, wanneer wij te zamen, als goede burgers, achter de regering staan. Ook hoop ik dat de regering, door een wijs beleid en het spreken van een klare taal, de gewenste eensgezindheid zal weten te scheppen welke past in een gezond parlementair regiem. (*De redenaar verlaat de tribune onder langdurige toejuichingen van de rechtstaande C. V. P.-leden.*)

M. le président. — La parole est à M. Buset.

M. Buset (1). — Contrairement à l'orateur qui m'a précédé, j'apporterai à cette tribune beaucoup moins de réserves que d'affirmations. qui seront claires et nettes à souhait.

Etant donné l'équipe ministérielle qui se présente devant nous et le vote de confiance que nous émettrons, je dirai le moins possible.

Il y a une dizaine de jours, au seuil de la crise, nous nous trouvions devant une proposition, émanant du P. S. C., de réduire sérieusement le nombre des portefeuilles.

Cela nous a conduits à envisager diverses hypothèses de gouvernements à nombre de ministères réduit et nous avons constaté qu'on aboutissait simplement à faire une économie d'un million et demi par ministère supprimé (*mouvements à droite*) et à surcharger la mission des ministères restants.

Finalement, comme souvent en pareil cas, cela s'est terminé par un compromis. Au lieu de 19, il n'y a plus que 17 ministres, qui pour la plupart gardent leurs attributions antérieures et dont un est nouveau venu dans le métier.

Je veux saisir cette occasion pour rendre publiquement hommage à notre ami Achille Delattre.

Ouvrier mineur, il a accédé à des fonctions très importantes dans les organisations de mineurs, tant nationales qu'internationales.

Depuis longtemps déjà, il siège sur les bancs de cette Chambre, où il jouit d'une sympathie unanime.

Lui qui savait à peine écrire lorsqu'il devint correspondant du journal socialiste de l'époque, il a été ministre à diverses reprises, et chaque fois avec honneur. Je tiens à lui dire ici que seule la nécessité de trouver une formule d'équilibre nous oblige à nous séparer de lui sur le plan gouvernemental. Mais nous sommes heureux de le voir siéger à nouveau parmi nous. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Au sujet des autres ministres, je voudrais demander à M. le premier ministre de nous expliquer certaines choses qui ne se trouvent pas dans la déclaration gouvernementale. Il nous est revenu que M. Merlot a dû renoncer à certaines de ses attributions, qu'il doit en partager certaines autres et qu'il a reçu le contrôle de certains secteurs nouveaux.

M. De Groote semble s'être vu confier les services relatifs à l'énergie et au combustible. Mais nous estimons que quelques précisions à ce sujet ne seraient pas superflues.

Enfin, un dernier mot au sujet de l'équipe. Nous avons un nouveau ministre devant nous, qui a eu le courage civique d'accepter une tâche difficile. Nous l'accueillons avec un préjugé favorable. Mais je voudrais faire à cette occasion une suggestion, celle que le ministre de la justice veuille consulter les parlementaires qui sont en même temps des juristes pour déterminer certains aspects de la politique de la répression, droit de grâce, application de la loi Lejeune, etc. Il y a du coté socialiste des juristes éminents, comme MM. Rolin, Soudan, Collard, Fayat, etc., et il y en a aussi du coté du P. S. C.

Si l'on pouvait obtenir un accord entre les deux grands partis au sujet de la ligne de conduite à suivre pour achever l'œuvre de la répression, ce serait une garantie morale considérable pour le pays.

J'en viens maintenant aux questions du programme.

Le parti socialiste a eu dès le début des négociations des préoccupations majeures.

Depuis des mois, nous étions convaincus que les contreverses politiques devraient passer au second plan. La préoccupation essentielle doit être de redresser la situation économique pour combattre le chômage. Nous devons veiller à remettre les chômeurs au travail.

Nous avons ajouté à cela un souci sérieux de consolider la politique sociale que nous avons menée.

L'heure n'est pas aux revendications nouvelles. Elle est plutôt propice à assurer le triomphe de certaines idées auxquelles la classe ouvrière tient beaucoup et dont elle a assuré le succès au lendemain de la guerre. Etant le seul orateur socialiste inscrit dans ce débat, je m'excuse de devoir donner un certain développement à des questions particulières.

En ce qui concerne la question royale, le gouvernement ajoute à la déclaration de 1947 qu'il saisira toutes les occasions qui pourraient lui être offertes pour tenter un rapprochement qui permettrait de proposer une solution constitutionnelle de ce difficile et douloureux problème.

Nous souscrivons à ces termes.

Nous ignorons quelles sont les occasions qui pourraient être offertes au gouvernement. Ce que je puis dire, c'est que l'on peut compter sur notre bonne volonté et sur notre sens de l'humanité pour faciliter l'accession au trône du prince héritier.

M. De Vleeschauwer. — Pas d'accord!

M. Buset. — Je sais que vous n'êtes pas d'accord. C'est votre droit. Mais cela prouve que la question royale peut attendre pour trouver sa solution que le pays ait été régulièrement consulté par la voie d'élections normales.

En ce qui concerne l'appel qui est fait pour que la contreverse se déroule dans la dignité, nous entendrons cet appel et nous espérons qu'il en sera ainsi de part et d'autre.

En ce qui concerne la commission chargée d'étudier l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives du Roi, nous ne sommes nullement opposés à la création de cette commission, bien qu'elle ne puisse pourtant avoir à l'heure actuelle qu'un caractère purement académique. Mais nous demandons que pour les décisions qui seraient éventuellement à prendre, on respecte le principe suivant lequel tous les pouvoirs émanent de la nation. C'est le parlement seul qui est compétent pour interpréter la Constitution.

Nous sommes un peu surpris à ce sujet par la déclaration qu'à faite le prédident du P. S. C., souhaitant que le Roi fût représenté dans cette commission. C'est la première fois qu'il en est question, et je ne me prononcerai donc pas aujourd'hui. Mais je pense que ce serait une erreur de découvrir ainsi la Couronne et que cela pourrait conduire à de graves mécomptes.

Je n'en dirai pas davantage pour l'instant, mais je demande que le temps soit donné à la gauche socialiste d'étudier cette proposition nouvelle. Je crois d'ailleurs qu'elle a toutes les chances de n'être pas acceptée par nous.

J'ajouterai, pour qu'il n'y ait pas l'ombre d'une équivoque, que nous ne mélangerons pas la question Léopold III avec celle des prérogatives royales. Nous les tenons soigneusement écartées l'une de l'autre.

Je crois que l'on rendrait à la Couronne un mauvais service en introduisant le Roi dans cette commission.

M. De Schryver. — Je n'ai parlé que de la commission d'étude. Je suis d'accord pour que cette commission ne soit chargée d'étudier que ce dont il est parlé dans la déclaration ministérielle.

M. Buset. — J'ai parlé de la composition de la commission.

M. De Schryver. — Quant à sa composition, je ne m'en suis pas expliqué.

M. Buset. — Je pense que nous pourrons compter sur les membres P. S. C. de la commission pour nous éclairer sur le point de vue du Roi. (*Rires sur les bancs libéraux.*)

Je saisis cette occasion pour parler de la composition de cette commission. On parle dans la déclaration ministérielle de parlementaires et de juristes. Mais il y a des parlementaires qui sont en même temps des juristes éminents.

J'ai toujours pensé que c'était le parlement qui était maître de l'interprétation de la Constitution. Je pense donc qu'il serait souhaitable que cette commission fût composée de parlementaires ou

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la Ch. d. rep. du 11 mars 1896.)

bien de personnalités prises en dehors du parlement, mais alors désignées par lui ou par le gouvernement, en accord avec les partis de la majorité.

En ce qui concerne la question scolaire, nous demandons l'application loyale des engagements pris. Nous espérons qu'en ce qui concerne l'application de la loi Vanderpoorten, l'exercice 1949 ne nous décevra pas.

Il y a un deuxième problème : celui de l'enseignement technique. Nous demandoons que l'on réalise la réoganisation de cet enseignement et que l'on fasse preuve de la loyauté nécessaire.

Voilà deux points sur lesquels nous sommes d'accord. Il en est un troisième sur lequel nous ne le sommes pas : c'est la question scolaire. Vous insistez surtout sur le problème de l'enseignement moyen libre.

Nous avons dit que nous ne pouvions accepter un examen fragmentaire de la question et laisser les autres points dans l'ombre.

Nous avons ajouté que nous avions, pour notre part, des griefs et desiderata concernant l'enseignement primaire et l'enseignement universitaire et que, dès lors, tout le problème devrait être repris dans son ensemble, sans en isoler des aspects. Le travail est considérable. La représentation socialiste an sein de la commission prévue sera choisie avec le plus grand soin. Elle sera assidue et examinera les choses avec le sérieux qu'elles comportent.

On peut difficilement espérer des réalisations avant la fin de la session parlementaire. Au surplus, nous désirons connaître les résultats qui auront été obtenus dans le domaine de l'enseignement technique, afin de faire notre profit de cette expérience.

Enfin, je crois pouvoir vous annoncer que les socialistes qui siégeront dans cette commission se tiendront en rapport avec notre parti. Nous ne nous engagerons pas, même sur le plan des conclusions théoriques, avant de connaître parfaitement celles-ci.

Quant au recensement et à la composition des Chambres, il y a là l'application d'un principe démocratique Mais nous ne pouvons d'avance nous lier à une modalité et il faut nous laisser le temps de la réflexion.

La déclaration de mars 1947 contenait des dispositions qui n'avaient pas été menées à bonne fin encore. Nous nous réjouissons que la déclaration d'aujourd'hui les reprenne et nous nous engageons, pour notre part, à voter sans retard les projets sur l'enregistrement comptable et sur les réviseurs d'entreprises.

En ce qui concerne la réforme fiscale, nous l'accueillons avec le préjugé favorable, mais nous attendons, avant de nous prononcer, de connaître le projet.

Nous demandons qu'on vote sans tarder le projet de réforme des finances communales. Et dans cet esprit, je demande au gouvernement de lever l'arrêt des travaux communaux. Dans une politique de plein emploi, on ne conçoit pas, en effet, qu'il en irait autrement.

J'en viens à mon dernier point, le principal : la lutte contre le chômage.

En lisant le *Drapeau rouge*, nous savons que ce chômage est dû à l'inféodation du gouvernement Spaak aux intérêts américains. Passons. La réalité est plus complexe. Les raisons du chômage ne sont pas les mêmes dans les divers secteurs : port d'Anvers, bâtiment, textile. Nous espérons que le ministre de la coordination économique organisera bientôt les relations annoncées entre lui-même et les milieux syndicaux et industriels, ainsi que l'annonce la déclaration gouvernementale.

Mais le chômage tient aussi à l'incidence de causes générales dans les secteurs affaiblis par une cause particulière. J'en indiquerai deux. Il est indéniable que l'année 1948 a été dominée par une psychose de guerre, ce qui n'est pas favorable au développement des affaires.

L'autre, c'est que la Belgique est partie en flèche au lendemain de la libération. Elle en subit maintenant le contre-coup. Aujourd'hui d'ailleurs, cette situation n'est plus particulière à la Belgique. Une bonne étoile plane sur la tête de M. Spaak : Il se fait que deux journaux de la capitale publient, l'un un reportage sur la Suède, où l'on songe à prendre des mesures contre la crise qui s'annonce en ce pays, l'autre publiant deux colonnes sur les symptômes inquiétants qui s'annoncent en Suisse. Il va falloir que le *Drapeau rouge* revise ses rudiments de science sur le chômage.

Pour nous, socialistes, nous ne pouvons supporter le spectacle du chômage. Nous voulons être les premiers à lutter contre lui, car il nous apparaît comme une honte, comme une chose bête et disgracieuse contre laquelle il faut agir sans délai.

Sous ce rapport, je constate avec satisfaction que le gouvernement nous annonce d'excellentes formules. Nous avions pensé d'abord qu'un seul ministre pourrait faire figure de proue dans la lutte contre le chômage. Nous nous sommes arrêtés à une autre formule, celle de la coordination. De ce point de vue, nous sommes donc satisfaits. Quelques réserves cependant. La déclaration semble dire que seuls les ministères à caractère économique sont avant tout intéressés à cette lutte. Mais le ministre de la défense nationale ne pourrait-il pas, par exemple, passer à l'étranger des commandes qui feraient fort à notre industrie nationale? Ceci pour dire que chaque ministre, dans son département, est intéressé à cette lutte contre le chômage.

Un dernier mot : le financement nécessaire. Je pense que des précisions nous seront données. Je pense que le gouvernement nous présentera bientôt un second budget extraordinaire. On se tromperait en pensant que les milliards du premier budget extraordinaire représentent la limite des possibilités.

Nous nevoudrions pas que l'on comparât et que l'on attelât l'une à l'autre les propositions De Taeye et Brunfaut. L'objet de l'une est particulier, celui de la seconde a une portée générale. Il n'y a pas de commune mesure entre les incidences financières de la loi De Taeye et de la loi Brunfaut.

M. Gaspar. — La loi Brunfaut n'existe pas.

M. Buset. — Elle existera. Précisément, aujourd'hui, c'est des choses à faire que nous avons à nous occuper.

Je demande donc qu'on n'établisse pas d'équivalence entre les deux fonds. Le fonds Brunfaut à besoin de beaucoup plus de capitaux.

Une autre chose aussi que nous demandons, c'est qu'on paie les sinistrés. Tout d'abord, parce qu'ils ont assez attendu. Ensuite, parce que le ministre des finances va devoir lancer une seconde tranche de l'emprunt de la reconstruction.

Je voudrais souligner qu'une politique de lutte contre le chômage ne s'inscrit pas dans les budgets. La Banque Nationale peut aider à cette lutte en faisant à l'étranger des crédits commerciaux qui rendront vigueur à certaines de nos exportations.

La Caisse d'Epargne peut aussi, en faisant des conditions à ses déposants, réunir beaucoup plus d'argent pour aider à la construction d'habitations.

Pour le financement d'industries nouvelles, la S. N. C. I. est là pour agir.

J'en aurais fini si, comme homme politique, je n'étais obligé de dire ceci : sur ce gouvernement, fait pour dix mois, va peser l'ombre des élections qui viennent. Nous pourrons, certes, pendant cette période, compter sur nos collègues libéraux pour faire des découvertes géniales, afin de mettre des difficultés sur le chemin de la majorité et s'efforcer de diviser celle-ci.

M. Van Glabbeke. — C'est déjà fait. (*Rires.*)

M. Devèze. — Il n'y a pas besoin de nous pour cela!

M. Buset. — Nous pourrons aussi compter sur les efforts très importants que fera le parti communiste pour essayer de ne pas sombrer.

La campagne électorale est ouverte, disait un membre de cette Chambre. Soit. Mais voici comment nous allons agir dès maintenant. Nous sommes résolus à refouler à l'arrière-plan les questions politiques. Ce que le pays demande jusqu'aux élections, c'est d'être gouverné efficacement. Il demande qu'on remette les chômeurs au travail, qu'on reconstruise les régions sinistrées, que l'on construise de nouveaux logements pour les jeunes mariés, qu'on favorise notre commerce extérieur. C'est cela que nous allons faire. Nous serons derrière nos ministres pour les appuyer et parfois leur servir d'élément propulseur. (*Rires.*)

Nous voulons faire cela : ce sera notre électoralisme. Après quoi, nous irons avec confiance vers le terminus du voyage. On verra qui aura eu tort ou raison.

Comme militant socialiste, j'ai dit une chose qui peut paraître grave : l'heure n'est pas aux innovations dans le domaine social, mais aux consolidations.

M. Bertrand. — Nous sommes d'accord.

M. Buset. — Je l'ai dit en ayant conscience de mes responsabilités devant le pays et devant la classe ouvrière. Mais cela ne signifie pas que nous allons nous désintéresser des problèmes sociaux.

Nous voulons que l'on mène une politique rigoureuse des prix et salaires. Mais nous aurons les yeux ouverts. Si les prix devaient dépasser les salaires, nous prendrions ouvertement nos responsabilités.

M. Borremans. — Mais c'est ce qui se passe depuis des mois.

M. Buset. — A vous, messieurs les ministres, de ne pas vous mettre dans l'obligation de descendre dans l'arène.

Un second point : vous annoncez la validation d'un certain nombre de bons de rééquipement. Cela signifie-t-il qu'il s'agit là de tenir une promesse faite à la C. N. T.? Pour vous épargner des difficultés inutiles, je vous conseille de tenir cette promesse le plus tôt possible.

M. Eyskens, ministre des finances. — Avant le 31 décembre.

M. Buset. — C'est parfait!

Nous demandons aussi que nous soyons saisis du projet de M. Troclet sur les pensions. Nous souhaitons qu'il couvre les cas des assurés libres comme ceux des assujettis.

Nous voudrions aussi connaître le projet de M. Merlot, dont on dit parfois pis que pendre. Il proteste avec énergie quand on en parle avec méfiance.

M. Merlot, ministre de l'administration générale et des pensions. — C'est un bon projet.

M. Buset. — Nous accueillons cette déclaration avec un préjugé favorable. Mais la gauche socialiste sera attentive et elle espère que les agents des services publics seront bien pensionnés en fin de carrière.

M. Merlot, ministre de l'administration générale et des pensions. — Vous connaissez admirablement mon projet.

M. Buset. — J'ai beaucoup pâli sur l'étude si technique du problème de l'assurance maladie-invalidité. Je suis heureux qu'on ait abouti au principe de la solidarité.

Sur la sécurité sociale, faisons l'économie de controverses pernicieuses. S'il y a des choses à corriger, faisons-le dans la clarté.

J'en ai terminé. Voilà le genre d'électoralisme que nous allons pratiquer jusqu'aux élections. Nous nous retrouverons alors. J'ai le sentiment que mon parti ne sera pas désavoué pour avoir pratiqué une telle politique et surtout pour avoir dit que les chômeurs passaient, pour nous, avant tout le reste. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Dispy.

M. Dispy (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, nous sommes en présence d'un nouveau gouvernement, mais pas d'une nouvelle politique.

Pendant les quelques jours qui viennent de s'écouler, il y eut un simulacre de crise, tout simplement pour détourner l'attention des vrais problèmes posés au pays. Nous croyons d'ailleurs que cette comédie à laquelle on s'est livré pendant quelques jours, en présentant ou en opposant des formateurs ou des négociateurs, était faite dans le but de créer des illusions à la même mesure, sinon plus encore, que lors de votre précédente déclaration et au au cours de votre carrière ministérielle, en réponse à nos questions et interpellations.

Il n'y a donc pas de nouveau départ et il serait faut de dire qu'il y a quelque chose de changé, si ce n'est la détérioration constante de la situation du pays, dont la déclaration ministérielle d'aujourd'hui permet de faire le point, non pas après vingt ans d'exercice du pouvoir, mais après vingt mois.

Mesdames et messieurs, il est pour le moins extraordinaire....

M. Piérard. — Souhaitez que nous nous retrouvions dans vingt ans!

M. Dispy. — ... qu'à cette époque où les problèmes qui dominent toute la situation, où les questions qui intéressent et passionnent tout le monde, les problèmes internationaux, ne soient pas posés dans la déclaration ministérielle. Il est encore plus extraordinaire que les représentants des deux grands partis qui m'ont précédé à cette tribune, où ils ont parlé longuement des problèmes posés à l'attention du pays, aient pu se dispenser de parler des problèmes et relations internationaux. Ce sont pourtant ceux-là qui dominent la situation. Je crois que ce n'est pas là une chose inattendue. (*Rumeurs sur les bancs de la majorité.*)

La déclaration ministérielle — chacun non seulement s'en est rendu compte, mais chacun, pendant l'interruption de séance d'il y a quelques instants, a pu le dire — fut particulièrement terne et décevante.

Bien sûr, on n'attend plus grand'chose d'une déclaration ministérielle. Mais tout de même, en vue d'une tactique parlementaire. en vue de conduire et de terminer une discussion, se permettre de parler de la situation du pays sans parler de sa position d'indépendance ou de dépendance dans laquelle il se trouve à l'égard des grandes puissances, c'est pour le moins audacieux. (*Interruptions sur les bancs de la majorité.*)

M. Willot. — Vous ne perdez rien à attendre.

M. Dispy. — Vous pensez bien que ce n'est pas parce que nous sommes le parti d'opposition que je fais cette déclaration, mais parce que nous avons cette prétention et cette sincérité (*nouvelles interruptions sur les mêmes bancs*) de poser devant vous, messieurs, et devant le pays les problèmes essentiels qui se présentent à l'attention de ce dernier.

Votre gouvernement fut et restera néfaste pour le pays, ce gouvernement à la remorque de la réaction belge, elle-même à la remorque de la réaction étrangère. (*Rires ironiques sur les bancs du P. S. C. et du P. S. B.*) C'est pourquoi nous lutterons contre vous, contre ce gouvernement, sans ménagements.

M. Stubbe. — La chanson n'est pas finie!

M. Dispy. — Ne croyez pas que je me bornerai à produire ces affirmations. (*Ah! ah! sur les bancs du P. S. B.*) Je pourrai, hélas! très aisément démontrer à quel point votre politique étrangère, et par conséquent la politique générale du pays, est mal menée et dangereuse pour le pays. Nous étayons notre avis sur les résultats et le triste bilan de votre politique à la lumière des deux critères essentiels : la défense des intérêts des travailleurs et la défense de la paix.

La paix à laquelle le peuple aspire n'est pas défendue; elle est menacée par votre politique.

UNE VOIX A DROITE : Par qui?

M. Dispy. — L'alliance de la social-démocratie et de la civilisation chrétienne a placé la Belgique dans le clan des fauteurs de guerre. (*Rires ironiques. — Interruptions. — M. le président frappe du maillet.*)

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Il a oublié les libéraux!

M. Dispy. — Votre gouvernement — et ce n'est pas en riant que vous devriez entendre ces déclarations toutes simples, produites sans passion... (*Nouvelles interruptions. — M. le président frappe du maillet.*)

UNE VOIX : Nous reparlerons de cela!

M. Dispy. — ... que je fais devant vous — votre gouvernement fut et reste appuyé par une majorité servile (*nouveaux rires*), celui du Pacte de Bruxelles, alliance guérrière antisoviétique, le gouvernement du plan Marshall, le gouvernement de l'abandon des réparations, le gouvernement de la restauration prioritaire de l'Allemagne, le gouvernement de la remise des industries de la Ruhr à ses anciens maîtres nazis, le gouvernement de l'arrêt du démantèlement des usines de guerre en Allemagne. Ce matin, — je ne pense pas que ce soit pour servir l'intervention du représentant communiste à la tribune de cette Chambre, — un journal financier nous apprenait que des industriels avaient été en délégation auprès du ministre qui était alors du commerce extérieur, M. van der Straeten-Waillet, pour se plaindre au sujet des relations commerciales avec l'Allemagne et de l'avenir économique allemand. Ils ont produit des preuves en ce qui concerne le plan de redressement de l'économie allemande. Ils ont formulé des critiques et des plaintes à l'égard du fonctionnement défectueux de l'accord commercial qui nous lie avec ce pays, avec la bizone anglo-américaine.

Toute cette politique d'abandon d'intérêts essentiels et de la sécurité de la Belgique, voulue par les impérialistes américains, est acceptée, défendue et appliquée par vous.

Il y a loin de la réalité d'aujourd'hui à votre déclaration de mars 1947, où vous disiez tout simplement — et avec l'apparence de la plus belle et de la plus grande sincérité — : « Le gouvernement fera valoir les droits de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne. » Quel chemin parcouru depuis cette déclaration jusqu'aux faits d'aujourd'hui et vos paroles prononcées il y a un certain temps! Polémiquant contre nous à cette tribune, où nous défendions notre souveraineté nationale (*rires ironiques sur les bancs du P. S. C. et du P. S. B.*), vous nous indiquiez à quel point, selon vous, ce concept de la souveraineté nationale était dépassé et devenu une conception réactionnaire, selon vous. (*Interruptions. — M. le président frappe du maillet.*) On voit aujourd'hui à quel point ces paroles avaient une grande signification, elles préparaient l'inféodation et notre soumission à des puissances étrangères, aux impérialistes américains.

Quand donc a-t-on demandé votre avis? L'a-t-on jamais demandé pour décider de toute cette politique aussi déterminante, aussi essentielle pour l'avenir de notre pays, pour notre sécurité?

Je vous pose la question : où sont à cet égard les agents de l'étranger : sur les bancs de ceux qui dénoncent cette politique ou sur les bancs de ceux qui, comme vous, l'acceptent et l'appliquent? (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

UNE VOIX A GAUCHE : Vous lisez un discours préparé.

UNE VOIX A DROITE : C'est de l'hypocrisie.

M. Dispy. — Voilà la question à laquelle il vous faudra répondre. Dans votre politique intérieure, dans toute votre politique, les intérêts des travailleurs sont sacrifiés.

UNE VOIX A DROITE : C'est formidable. (*Hilarité.*)

M. Dispy. — Vous maintenez le blocage des salaires, alors que de mars 1947 à août 1948, la vie a fortement augmenté. Tout à l'heure, M. Buset disait à cette tribune qu'il s'insurgerait et dresserait la classe ouvrière si la politique du gouvernement devait aboutir à la hausse des prix avec maintien du blocage des salaires. Cette déclaration aurait eu sa pleine valeur si elle avait été faite il y a vingt mois, mais depuis ce temps, nous avons vu la hausse constante des prix inaugurée par la politique de M. Duvieusart, par son système du prix normal.

UNE VOIX A GAUCHE : Le prix normal ne peut être qu'un prix juste.

M. Dispy. — Depuis lors, les prix ont continuellement augmenté, tandis que les salaires étaient maintenus par vous, par votre pression, à un niveau notablement plus bas que la hausse du coût de la vie, hausse constatée officiellement d'après les chiffres de l'index.

M. Mellaerts. — Lisez les articles de la *Revue économique et financière*. Vous verrez qu'il n'en est rien.

M. Dispy. — Dans l'ensemble, la hausse des prix de mars 1947 à aujourd'hui atteint et dépasse même 20 à 25 %.

La vie est chère, la vie est de plus en plus chère, et vous maintenez votre politique de blocage et de pression sur les salaires.

Vous deviez valider pour 600 millions de francs de bons de rééquipement ménager. A ce jour, cela n'est pas encore fait. Vous vous bornez à des promesses; j'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'en regard de la situation de plus en plus difficile pour les travailleurs, les bénéfices capitalistes ont plus que doublé.

La fiscalité demeure excessive et aucune mesure n'a été prise pour atténuer l'emprise fiscale, ni sur les travailleurs ni sur les classes moyennes. (*Exclamations et rires.*)

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Voilà le nouveau défenseur des classes moyennes.

M. Dispy. — L'emprise fiscale pèse lourdement sur les petites gens. Une réforme est annoncée depuis vingt mois. Elle est réannoncée aujourd'hui sous forme d'une nouvelle promesse, mais entretemps, la population doit continuer à subir les conséquences de votre politique. Des impôts trop lourds pèsent sur l'ensemble de la population. Depuis mars 1947 à aujourd'hui, le chômage est né en Belgique et prend une ampleur sans précédent. Nous en sommes à 160,000 chômeurs actuellement...

M. Mellaerts. — Vous êtes content, sans doute.

M. Dispy. — ... et ce n'est pas le *Drapeau rouge* qui annonce cette mauvaise nouvelle aux travailleurs du pays, à savoir qu'à la fin de cette année, 300,000 travailleurs seraient sur le pavé : c'est le journal *Le Peuple*. Il a fait cette annonce en mettant les travailleurs non pas en garde, mais en leur disant que la situation serait très dure et qu'il faudrait pouvoir supporter les conséquences de cet état de choses. Voilà où nous en sommes en ce qui concerne le chômage.

Ce matin encore, nous apprenons qu'en plus des industries déjà touchées par le chômage jusqu'à présent, et dont nous connaissons tous l'énumération, — je pense à l'industrie textile plus particulièrement, — ce matin, une autre mauvaise nouvelle nous parvenait. D'après celle-ci, des usines de la région du Centre fermeraient leurs portes. Des usiniers annonçaient la fermeture et déjà mettaient des dizaines d'ouvriers à la rue.

A part la grosse industrie, à part la sidérurgie, qui ont toujours bénéficié de la sollicitude particulière du gouvernement, le commerce, l'industrie légère sont dans le marasme le plus complet. Et que dire alors de la situation des paysans de notre pays! (*Rires ironiques à droite*). De mars 1947 à aujourd'hui, ils n'ont cessé de voir leur situation s'aggraver de jour en jour. Dans tout le pays, dans toute la presse paysanne, ce ne sont que des plaintes. Tout le commerce et toute la paysannerie craignent les conséquences déplorables des accords Benelux. Et votre déclaration d'aujourd'hui ne leur apporte aucune satisfaction, aucune perspective de redressement. Vous vous bornez à vous référer à votre déclaration antérieure de mars 1947, qui a amené la situation catastrophique d'aujourd'hui, dont sont victimes tant les classes moyennes que les paysans de notre pays.

Quant aux réformes de structure, desquelles vous parliez avec tant d'emphase en mars 1947, alors que vous n'annonciez rien de moins qu'un effort raisonnable de cogestion, tout cela se réduit aujourd'hui tout simplement à certains raccommodages, à une tentative de mettre un peu d'ordre dans le désordre capitaliste. Voilà à quoi se réduisent vos fameuses réformes de structure! La classe ouvrière n'a aucune raison de vous en témoigner de la reconnaissance, je dirai, au contraire, qu'elle doit vous manifester sa rancune. Voyons quelle est la situation des sinistrés. Réunis dernièrement en congrès, ils ont constaté votre carence complète. Pratiquement, rien n'a été fait en leur faveur et 1948 a été une année perdue. Vous annoncez aujourd'hui que vous allez commencer à payer. Je vous rappellerai que vous avez fait une promesse identique en mars 1947...

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Il fallait d'abord que le parlement votât la loi.

M. Dispy. — Subtilité que tout cela! Il fallait d'abord voter la loi! Mais la loi est votée depuis plus d'un an, et l'on vient nous parler aujourd'hui, en fin 1948, de commencer à payer les sinistrés. Je vous le demande, monsieur le premier ministre, combien allez-vous payer? A quel rythme allez-vous payer? Il semble que ce soit un rythme bien lent. Il résulte d'articles parus dans la presse et d'informations recueillies à bonne source que le paiement des indemnités aux sinistrés ne se fera qu'a une cadence très lente, puisqu'on parle de la liquidation finale dans une dizaine d'années. Croyez-vous que c'est cela que les sinistrés attendent? Croyez-vous que cela suffira pour sortir le pays de ses difficultés? Nous croyons que non. Votre politique est une mauvaise politique, tant à l'égard des travailleurs qu'à l'égard des sinistrés et des classes moyennes.

Rappelez-vous, messieurs, comment nous avons longuement mené la bataille parlementaire autour du projet de loi sur l'attribution des allocations compensatoires aux travailleurs. D'après le texte du projet, nous craignions que toute une série de catégories de travailleurs n'en bénificieraient pas. Vous vous êtes répandus en promesses, en affirmant que tout le monde serait couvert. C'est à cette condition que vous avez été soutenu, tant par la droite que par la gauche. Aujourd'hui, on voit que le gouvernement, de sa propre autorité, interprétant une loi, se permettant de l'interpréter, supprime les allocations compensatoires à différentes catégories de travailleurs.

Il s'agit donc là de reprendre à la classe ouvrière peut-être quelques dizaines de millions? En revanche, aucune sauvegarde à l'égard de ce que nous coûte l'application du plan Marshall.

Pour les frontaliers, la solution serait très simple. La seule réponse que le gouvernement nous apporte, c'est un encommissionnement.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Quelle est cette solution si simple pour les frontaliers?

M. Dispy. — Vous êtes pressé de connaître la solution; vous faites semblant de l'ignorer. Je vous dirai qu'il ne suffit pas d'un encommissionnement et de s'en remettre au gouvernement français. Avant de vous parler de notre solution, je montre d'abord l'inanité de votre position.

M. Piérard. — Quelle solution préconisez-vous?

M. Dispy. — Que vous êtes pressé! Il serait si simple d'accorder aux frontaliers, pour éviter qu'ils ne soient réduits au chômage et ne coûtent à notre pays des sommes considérables, équivalentes à la totalité de l'indemnité de chômage, la différence du change à charge du gouvernement. Cela coûterait beaucoup moins cher.

Si vous n'appliquez pas notre solution, la seule logique, la seule raisonnable aujourd'hui, vous serez forcés de continuer à nous présenter des encommissionnements et des démarches auprès du gouvernement français.

M. Bohy. — Le parti communiste belge propose de subsidier l'industrie lourde française!

M. Dispy. — L'industrie textile française n'est pas l'industrie lourde, vous le savez. C'est l'industrie textile et non la métallurgie. Ce sont surtout les ouvriers du textile qui sont intéressés.

M. Juste. — Je vous mets au défi d'expliquer les desiderata des frontaliers. Vous ne les connaissez pas.

M. Dispy. — Je comprends que M. Juste soit un peu agité, puisqu'il s'agit de sa clientèle électorale, croit-il.

Le problème est le suivant : en dehors de notre solution transitoire, il n'y a qu'encommissionnement, toujours et encore des encommissionnements. Nous savons à quel point vous y avez recours. Vous êtes le gouvernement de l'encommissionnement des questions délicates et difficiles.

M. Bertrand. — M. Lalmand est parti pour régler l'affaire.

M. Dispy. — En présence de cette situation toujours plus difficile pour les travailleurs, vous n'hésitez pas à mettre en application des accords militaires (*vives interruptions sur les bancs de la droite*) qui nous lient au Pacte à Cinq. Vous n'hésitez pas à majorer de plusieurs centaines de millions le budget de la guerre de notre pays...

SUR LES BANCS DE LA DROITE : Non, de la défense nationale!

M. Porta. — Mieux vaut cela que la domination de Moscou. (*Interruptions.*)

M. Dispy. — En plus de ces six cents millions déjà inscrits au budget, vous annoncez de nouvelles dépenses de guerre, en application non pas des intérêts et de la sécurité du pays, mais en fonction du plan Marshall, que les grandes puissances anglo-saxonnes vous ont imposé. (*Vives interruptions sur les bancs de la majorité.*)

Nous vous reprochons cela parce que tout cela se fait au détriment du pays, et au détriment surtout de la classe ouvrière.

Voilà où conduit la vassalisation! (*Exclamations sur les bancs de la droite.*) Voilà ce que c'est de livrer le pays pieds et poings liés au plan Marshall. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*) Voilà ce qu'il en coûte d'être soumis à ce qui plaît à Washington. (*Exclamations.*)

Vous n'êtes pas le gouvernement de la défense des intérêts des travailleurs. Vous êtes le gouvernement de la défense des intérêts capitalistes, d'un régime acculé à la faillite.

Depuis le départ des communistes du gouvernement, il est une chose sur laquelle tout le monde doit être d'accord. (*Protestations et rires sur les bancs de la droite.*)

Vous ne pouvez imputer la responsabilité du chomâge et des difficultés que la classe ouvrière traverse en ce moment aux communistes. (*Interruptions sur les bancs de la majorité.*)

Vous essayerez peut-être de nous endosser cette responsabilité.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Soyez tranquille, je ne suis pas aussi primaire que le *Drapeau rouge.*

M. Dispy. — Aujourd'hui, à cette tribune, à l'occassion de la discussion de ce problème très important du chômage, un des porte-parole qui m'ont précédé a cru devoir prononcer à l'égard de notre parti des paroles désobligeantes. (*Vives interruptions sur les bancs de la droite.*)

Je m'empresse donc de faire une mise au point. Quand nous avons quitté le gouvernement, on nous a reproché de faire des difficultés — de la démagogie, disait-on — autour de ce qu'on appelait en ce moment cette petite majoration de 29 francs du prix du charbon.

Nous avons dit à ce moment qu'il ne s'agissait pas seulement de cette petite augmentation de 29 francs à la tonne. (*Interruptions.*)

M. Bohy. — Mais vous étiez d'accord pour cette augmentation! Ne racontez pas de blagues. Vous êtes un mauvais plaisant! (*Interruptions sur les bancs communistes.*)

M. Dispy. — Cette différence de 29 francs...

M. Porta. — Vous êtes de mauvaise foi. (*Rires approbatifs sur les bancs de la droite.*)

M. Dispy. — Nous avons prédit à l'époque que cette augmentation de 29 francs cachait toute une politique, que c'était le commencement d'une hausse générale des prix, du blocage des salaires, d'une aggravation de la situation des travailleurs. Nous avons prédit que le chômage allait fatalement suivre. Vous tentiez alors de nous dépeindre comme des Cassandres. Les événements nous ont donné raison. Les salaires sont restés insuffisants, les prix ont subi des hausses considérables. L'écart entre le niveau des salaires et le niveau des prix devient chaque jour plus considérable. Malgré une apparente abondance, les travailleurs vivent plus mal maintenant qu'il y a deux ans. Ce n'est pas parce que les magasins regorgent de marchandises que le travailleur peut en acheter. Que croyez-vous que les 160,000 chômeurs disent lorsqu'ils se trouvent devant ces étalages magnifiques, bourrés de marchandises, de vêtements, d'articles de luxe,...

M. Porta. — Qu'ils en ont assez de votre éloquence. (*Rires sur les bancs de la droite.*)

M. Dispy. — ... abondance qui leur est interdite, puisqu'ils ont l'escarcelle vide.

Ils sont ainsi, dans le pays, déjà 160,000 et leurs familles, et les travailleurs n'ont pas vu combler la différence entre le niveau de leur salaire et le niveau de la hausse des prix. Cela va plus mal depuis deux ans.

Or, il y a deux ans, vous disiez, et vous l'avez encore répété, que grâce au plan Marshall, la situation allait s'améliorer. Vous compariez le plan Marshall à un ballon d'oxygène qui va nous donner la force de nous redresser, de relever notre pays. Nous sommes, disiez-vous dans le courant de l'année, sur la lancée du plan Marshall.

Elle est belle, la lancée du plan Marshall, qui réduit la classe ouvrière à un chômage inouï, quasi sans précédent, si l'on se réfère au journal *Le Peuple* qui annonce, pour la fin de l'année, 300,000 chômeurs. (*Interruptions sur les bancs socialistes.*)

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Expliquez-nous la relation qui existe entre le plan Marshall et le chômage.

M. Dispy. — Vous serez servi largement à cet égard, mais je m'en tiens à l'examen de votre déclaration ministérielle, déclaration qui vise uniquement à semer de nouvelles illusions.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'enseignement...

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Ce n'est pas cela que je vous demande. Je voudrais vous voir expliquer les relations qu'il y a entre le plan Marshall et le chômage.

M. Bohy. — Oui, dites-nous pourquoi le plan Marshall provoque le chômage. (*Interruptions sur les bancs communistes.*)

M. Dispy. — Je fais mon exposé comme je l'entends. (*Rires sur les bancs de la majorité.*) J'y viendrai à l'occasion de l'examen de votre déclaration, et vous verrez la relation étroite qu'il y a entre le chômage, l'aggravation du chômage et la politique que vous menez à l'échelle internationale. (*Tumulte.*)

M. le président. — Ne vous interpellez pas les uns les autres, je vous prie.

M. Dispy. — Je suis donc l'exposé de votre déclaration. Je vous disais que comme il y a deux ans, cette déclaration vise à semer de nouvelles illusions.

C'est ainsi que pour le problème de l'enseignement, les difficultés continuent entre les deux ailes de la majorité, — comme vous le dites vous-même, — d'où encommissionnement. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

L'orsque vous déclarez : Il va — il, c'est vous — (*nouveaux* rires) instituer une commission chargée d'étudier le problème dans son ensemble, je vous demande : Comment allez-vous l'étudier? Quelles garanties pouvez-vous produire? Dans quel sens ces études seront-elles faites? Quelle est la composition de la commission envisagée?

Croyez-vous que vous pourrez vous borner à former une commission composée seulement de membres des deux ailes de la majorité? Allez-vous exclure de cette commission les membres des autres groupes?

Allez-vous opérer une telle discrimination de manière à poursuivre, en dehors du parlement, en dehors des formes traditionnelles de liberté dans notre pays, la poursuite de la solution des problèmes difficiles, au sein de je ne sais quelle commission de contact, de commission de rencontre, plus ou moins occulte ou secrète, où se débattra et se réglera — ou plutôt où ne se réglera pas — ou se reportera à plus tard la solution des problèmes qu'on ne parviendra pas à résoudre au sein de votre majorité?

Pour ce qui est de l'épuration (*interruptions*), vous émettez un avis terriblement vague et, au fond, très peu ferme. Vous vous bornez à faire allusion au débat qui eut lieu il y a quelques jours à la Chambre, au cours duquel fut exposé l'ensemble des questions ayant trait à l'épuration. Vous vous limitez, en somme, dans votre déclaration ministérielle, à ne poser que le problème de la répression.

Ce n'est pas sérieux, c'est insuffisant. Et quand vous dites que vous êtes décidé à accomplir votre devoir en étroite collaboration avec le parlement et que vous garderez, dans toute la mesure du possible, le contact avec les organisations patriotiques, avouez, au fond, cela ne veut rien dire, cela n'a aucun sens dès que vous dites : « dans toute la mesure du possible ». Que signifie cela? Si je pose la question, je puis y répondre : Nous avons une solution à ce problème. (*Ah! sur les bancs de la droite.*) Je tiens à vous dire que les critères sur la base desquels agissait le ministre de la justice sont des critères infiniment délicats et très incomplets. Que disent les critères du Sénat, sur la base desquels d'ailleurs, de l'accord entre les groupes social chrétien et socialiste, s'établissent les responsabilités du ministre de la justice? Les critères visent uniquement l'aspect répressif pour l'atténuer au maximum, disant : châtiment exemplaire au plus grand coupable des plus grands crimes. Or, quelqu'un qui doit interpréter cette formule de n'appliquer le châtiment exemplaire qu'aux plus grands coupables des plus grands crimes et qui a sous les yeux le dossier d'un criminel notoire aura toujours dans sa pensée la possibilité de trouver un criminel plus notoire. Par conséquent, ce critère est inconsistant et ne permet pas la solution du problème. La position de notre parti est la suivante — je résume brièvement — : à notre avis, il faut revoir, en légiférant s'il le faut, certains non-lieux inadmissibles, c'est urgent; il faut revoir les affaires qui ont été classées, vous en avez la possibilité; il faut axer l'action sur la punition des grands coupables afin de ne pas tomber dans le panneau de ceux qui se refusent à faire la distinction entre les grands et les petits dans le but de sauver les grands coupables. Il faut résolument s'orienter vers une politique de clémence pour les petits inciviques, qui ont pour la plupart déjà durement payé.

Voilà une politique complète de la répression et du redressement dans notre pays. Et le gouvernement se borne à indiquer que dans toute la mesure du possible, il gardera le contact avec les organisations patriotiques. C'est évidemment insuffisant et ce n'est pas ainsi que le gouvernement donne la vérité sur ses intentions devant le pays.

En matière de politique sociale, financière et économique, simple référence à la déclaration ministérielle passée; rien de neuf; et les divergences de vues déjà accusées il y a deux ans se sont répétées à la tribune aujourd'hui par la bouche du porte-parole P. S. C. et du porte-parole du groupe socialiste. Il n'y a rien de neuf; divergences déjà accusées; vous allez continuer dans cette voie. C'est peu encourageant, c'est déprimant pour les travailleurs de ce pays, pour les classes moyennes, pour les agriculteurs.

Il ne suffit pas de dire que vous voulez consolider la sécurité sociale. Quel sens cela a-t-il? Alors que vous avez toutes les difficultés pour maintenir intact l'édifice élaboré que constitue la sécurité sociale, alors que l'on sait les nombreux millions qu'il faudra à cette construction pour faire face au chômage, ce sont des considérations insuffisantes que de marquer uniquement la prise de mesures nécessaires pour consolider la sécurité sociale.

En ce qui concerne les bons de rééquipement ménager, aujourd'hui vous dites, mais il serait bon de le confirmer, qu'ils seront liquidés d'ici la fin de l'année.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Cela doit-il se trouver dans une déclaration ministérielle? En tout cas, ils seront liquidés avant le 31 décembre.

M. Dispy. — Avant le 31 décembre? Mais voyez la différence entre ce qui a été dit dans le passé et ce que vous dites aujourd'hui. C'est qu'à l'origine, il s'agissait de libérer des bons de rééquipement pour 600 millions de francs.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Il s'agissait de libérer quatre bons de rééquipement. Voilà la vérité. Et cela tourne autour de 500 millions. Il s'agit actuellement d'exécuter cette promesse. Mais vous feriez bien d'apprendre à connaître les choses dont vous parlez. (*Hilarité.*)

M. Dispy. — Ne croyez pas, monsieur le premier ministre, que votre affirmation m'impressionne. Elle est toute gratuite d'ailleurs. Lors des grèves, vous avez déclaré, pour souligner l'importance de ce que vous accordiez en établissant les répartitions, qu'il s'agissait de valider pour 600 millions de francs de bons de rééquipement. Si vous dites que les 600 millions d'il y a quelques mois se transforment aujourd'hui en 500 millions et si aujourd'hui les 500 millions sont l'expression de la vérité et qu'il y a six mois vous avez déclaré, pour faire impression sur les ouvriers, qu'il s'agissait de 600 millions, vous trompez le pays pour 100 millions. C'est la réponse à l'affirmation toute gratuite que vous venez de faire.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — La somme exacte est 500 millions et...

M. Dispy. — En ce qui concerne le problème des pensions, il s'agissait de l'examen de toute la question et du vote du projet de loi déposé au Sénat et délibérément retardé visant à accorder aux pensionnés une pension basée sur la répartition et l'allocation d'une pension équivalente à 75 p. c. du salaire.

M. Troclet, ministre du travail et de la prévoyance sociale. — Ne savez-vous pas que ce projet ne vise pas les assurés libres, que vous oubliez complètement?

M. Dispy. — Nous n'oublions pas les assurés libres et je parle d'un projet déposé au Sénat qui envisage d'accorder aux ouvriers, aux travailleurs actuellement pensionnés, 75 p. c. du salaire sur la base de la répartition, et si, en réponse à cette proposition, une autre est faite, basée sur la répartition, dont vous ne connaissez pas l'accueil qu'elle recevra sur les bancs de la droite, comprenant la pension pour les assurés libres, avouez que votre promesse est vague et n'est pas acceptable. Elle est en tout cas moins admissible qu'une proposition précise sur laquelle la Chambre pourrait se prononcer.

M. Troclet, ministre du travail et de la prévoyance sociale. — Nous avons déposé au Sénat le projet sur les assurés obligatoires parce que c'est très facile, parce qu'il y a des recettes du côté de la sécurité sociale. Mais vous avez eu soin de laisser de côté les assurés libres.

M. Dispy. — Votre déclaration est vraiment rassurante. Si c'est tellement facile... (*Interruptions sur les bancs communistes.*)

M. le président. — Silence sur les bancs dans le fond. (*Hilarité.*)

M. Dispy. — Si c'est tellement facile, faites voter la proposition.

M. Demoitelle. — Ce n'est pas le problème. (*Vives interruptions et colloques entre membres communistes et socialistes.*)

M. Dispy. — C'est le problème, et vous le savez bien. Ah! monsieur Demoitelle, prenez garde...

M. Demoitelle. — Je n'ai cure de vos conseils.

M. Dispy. — Vous savez que les ouvriers...

M. Demoitelle. — Vous n'y connaissez rien.

M. Dispy. — ... et pensionnés de toutes conditions, tant socialistes que communistes, viennent de manifester leur opinion. Communistes, socialistes, chrétiens, sans-parti, les pensionnés réclament le vote de ce projet.

M. Heyman. — Ce n'est pas exact, monsieur Dispy.

M. Demoitelle. — M. Dispy n'y connaît rien.

M. Dispy. — Je vous demande pardon, monsieur Demoitelle, je parle de faits précis. J'ajoute que vos interruptions aboutissent à vous discréditer aux yeux des travailleurs. Ce n'est pas cela que vous voulez, n'est-ce pas?

M. le président. — Je vous en prie, messieurs, ne provoquez plus d'interruptions inutiles.

M. Dispy. — Quoi qu'il en soit, je demande à M. le ministre de vouloir bien admettre les revendications des assurés libres. Le projet est annoncé. Vous possédez tous les éléments d'enquête. A cet égard, il n'est pas établi que ce sera vous ou nous qui déposerons un projet de loi en faveur des assurés libres.

M. Troclet, ministre du travail et de la prévoyance sociale. — Nous verrons qui sera le plus solide des deux.

M. Dispy. — En ce qui concerne la réforme fiscale, on en parle comme dans le passé.

Un mot en ce qui concerne le problème du chômage. Selon vous, c'est le plus important. Vous oubliez cependant une chose essentielle. Il ne faut pas seulement considérer le chômage en tant que calamité nationale. Le chômage doit être considéré en envisageant le facteur humain. A ce sujet, quels sont vos engagements? Il y a d'abord l'encommissionnement. Il s'agit d'une commission d'étude composée d'un ministre, qui devient chef du chômage.

Quelle est la situation exacte du chômeur? Il importe tout d'abord d'accorder l'augmentation immédiate des allocations à ceux qui désirent travailler et sont actuellement réduits au chômage.

M. Mellaerts. — Vous êtes content que les chômeurs existent.

M. Dispy. — Le chômage est né avec l'autre gouvernement. En présentant, aujourd'hui, une série de mesures qui constituent un encommissionnement, cela vous dispense de déclarer que dans le gouvernement précédent, rien n'avait été préparé pour mettre fin au chômage et à l'existence malheureuse des chômeurs.

Ceux-ci me font part de leurs revendications. Ils disent que les plans ne s'exécuteront pas immédiatement et que des mesures doivent être prises tout de suite pour leur permettre de manger. Or, ceci n'est pas possible avec 60 francs par jour, plus une indemnité pour les femmes et les enfants.

Mesdames, messieurs, je regrette vivement que la déclaration ministérielle soit muette à cet égard. Force m'est donc de conclure que vous n'êtes pas décidé à accorder le strict nécessaire au chômeur, à sa femme et à ses enfants.

Il ne demande qu'à travailler et il est chassé de l'usine. Il faut lui permettre de vivre en lui donnant l'occasion d'attendre la possibilité d'être repris dans la production.

Quand je dis attendre, je ne voudrais pas vous laisser interpréter mes paroles. Vous savez que dans notre pays plus qu'ailleurs, l'ouvrier aime de travailler; il n'aime pas le chômage. Lorsqu'il chôme, c'est pour lui une situation angoissante et déprimante de devoir se lever le matin pour ronger son frein, puisqu'il ne peut travailler pour entretenir sa famille et accroître son standing de vie.

Il semblerait que ces problèmes vous sont étrangers, parce que vous ne songez pas à ce qui est essentiel. Le problème, pour l'homme sans travail, c'est de pouvoir vivre et de pouvoir à nouveau travailler.

Voilà, monsieur le ministre, ce qu'il fallait dire pour le chômage! Proposez tout de suite le relèvement de l'allocation de chômage. Si le sujet n'était pas tellement grave, ce serait à rire lorsque vous osez dire que la première solution — et c'est vous, le gouvernement, qui vous présentez devant la Chambre et êtes responsables les uns et les autres — est une politique adéquate des prix et salaires.

Quand vous dites cela, vous ne dites rien, sinon la confirmation de la politique en cours depuis deux ans : hausse des prix, blocage des salaires. Est-ce là une politique adéquate?

Quant à une politique du commerce extérieur qui valorise au maximum, dans le cadre des accords conclus ou à conclure, les possibilités d'exportation, il n'est toujours question que d'étude. Vous êtes tellement peu rassurés quant à vos possibilités de résoudre rapidement le problème, que dans une partie du texte, vous amorcez le report à plus tard de la solution éventuelle de ce problème.

Quant à la sotution du problème du chômage, vous dites, en parlant de la fin de cette période : « Dès que les conditions climatiques le permettront, il faudra se mettre effectivement au travail. » Conclusion : ce sera en février ou en mars, et en attendant, que faire?

Nulle part ailleurs vous ne faites allusion aux conditions de la remise au travail, parce que vous n'avez pas de solution. Vous n'êtes pas maîtres de conduire votre politique comme il le faut. Vous êtes liés par des accords commerciaux que l'on ne peut pas modifier du jour au lendemain.

Quand on sait que ce sont précisément ces accords — et j'en viens au plan Marshall — qui nous imposent d'accepter dans notre pays des produits fabriqués...

M. Moens de Fernig, ministre du commerce extérieur. — C'est faux! Ils nous imposent quoi? (*Interruptions sur les bancs communistes. — Colloques.*)

M. le président. — N'interrompons pas!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Est-ce qu'il y a des vêtements et des chaussures dans le plan Marshall?

M. Dispy. — Je me plais à vous laisser dire que c'est faux et vous enferrer au maximum, parce que vous savez à quel point c'est vrai. Lorsque le ministre parle de la Tchécoslovaquie,...

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Ais-je parlé de la Tchécoslovaquie?

M. Heyman. — Est-ce cela, le plan Marshall?

M. Dispy. — ... vous savez que nous sommes en train de subir des importations de produits fabriqués qui nuisent au développement de notre agriculture. (*Interruptions sur les bancs de la majorité.*) C'est cela, la politique du plan Marshall, qui ne vous laisse pas libres d'exporter vers des pays qui pourraient acheter nos produits incluant une grande partie de travail et nous fournissant des matières premières.

Oh, je sais ce que vous allez dire. Vous ne demandez pas mieux que de traiter avec ces pays dont je parle. Mais, monsieur le ministre, pour qu'ils traitent avec vous, comme vous avec eux, — je fais la part belle aux choses, — il faut au moins de part et d'autre la confiance mutuelle. Or, après votre intervention à l'O. N. U., nous ne croyons pas qu'un homme tel que vous puisse encore inspirer la confiance. Ce discours est une injure à l'égard des pays de l'est européen et de ceux qui veulent la paix. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*) C'est un crime à l'égard du pays! (*Nouvelles protestations.*) M. Buset vient d'attribuer la cause du chômage à la psychose de guerre. Mais qui donc crée cette psychose de guerre? Des hommes comme vous. (*Protestations sur les bancs socialistes. — Vifs applaudissements sur les bancs communistes.*)

(*Continuant dans le bruit*) ... et dire à l'O. N. U. : J'ai peur! De quoi avez-vous peur? (*Protestations.*)

UNE VOIX A GAUCHE : Nous avons peur des camps de concentration.

M. Dispy (*continuant dans le bruit*). — Mais les peuples n'ont pas peur! Ils n'ont pas peur parce qu'à l'issue de cette lutte, il y a la paix à gagner. (*Vives protestations sur les bancs socialistes. — Vifs applaudissements sur les bancs communistes.*)

Vous vous êtes mis délibérément du côté des hommes qui poussent au conflit et qui préconisent des solutions guerrières. (*Protestations sur les bancs socialistes.*)

UNE VOIX A DROITE : Voilà!

M. Dispy. — Et croyez-vous que vous êtes de ceux qui inspirent sur le plan d'une quelconque politique étrangère ou économique un grain de confiance? Non, n'est-ce pas!

M. Heyman. — C'est toujours le plan Marshall?

M. Dispy. — Certainement, c'est le plan Marshall!

UNE VOIX A DROITE : Vous rapprochez les deux ailes de la majorité.

M. Dispy. — Comment se pose le problème du chômage? Car vos solutions n'en sont pas; et des solutions, messieurs, je vais vous en présenter.

Je déduis des critiques que j'ai faites à l'égard de votre déclaration ministérielle en ce qui concerne le chômage, que vous n'êtes pas décidé et pas capable de présenter au pays un programme simple et concret de redressement et de prospérité économique.

UNE VOIX : Il faudra Lalmand!

M. Dispy. — Le seul gouvernement capable de sauver le pays (*ah! ah! sur les bancs de la droite*) est celui qui pratiquerait une politique d'entente avec les pays qui se revendiquent d'une politique de paix...

M. Heyman. — Les démocraties populaires!

M. Dispy. — ... un gouvernement soucieux de se libérer de la vassalisation à l'égard des impérialistes et des banquiers de Wall street... (*Rires ironiques sur les bancs de la majorité.*)

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Vous n'en croyez pas un mot.

M. Dispy. — ... un gouvernement yqui refuserait de s'intégrer dans un bloc agressif...

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Mais vous n'en croyez rien!

M. Dispy. — ... tel celui dans lequel nous sommes intégrés de par votre faute; un gouvernement qui pratiquerait, comme c'est normal et régulier, avec tous les pays où des matières premières nous seraient fournies, un échange de produits fabriqués; un gouvernement qui pratiquerait une politique réelle de limitation véritable des profits capitalistes; un gouvernement qui aujourd'hui relèverait les salaires, ce qui amènerait comme conséquence immédiate l'élargissement du marché intérieur et apporterait à nos petits commerçants et aux paysans l'aide substentielle dont ils ont besoin.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — C'est certainement pour exporter plus que vous proposez cela.

M. Dispy. — Réclamer aujourd'hui l'augmentation des salaires, c'est poser un acte courageux, autrement méritoire que la déclaration faite aujourd'hui, alors qu'elle aurait dû l'être il y a vingt mois, par M. Buset.

Comment, depuis deux ans, on tempère l'augmentation des salaires parce qu'on veut limiter les prix. Mais depuis deux ans, les prix augmentent...

M. Heyman. — Et l'on n'a pas augmenté les salaires, sans doute?

M. Dispy. — ... sans augmentation correspondante des salaires. C'est parler un langage clair, simple et correct que de dire qu'en relevant les salaires, il n'est pas besoin de toucher aux prix. Mais c'est ce que vous ne voulez à aucun prix. (*Protestations et colloques.*)

Je l'ai rappelé tout à l'heure, il y a un moyen, et c'est la limitation des profits capitalistes, en maintenant une politique de pression non pas sur les salaires, mais sur les prix.

Mais là vous n'êtes pas de taille. Lorsque vous avez eu, dans le gouvernement précédent, l'occasion de tenir tête aux patrons charbonniers qui ne voulaient pas appliquer la politique du gouvernement dans le domaine des prix, en réquisionnant les charbonnages et en imposant des prix maxima, vous avez préféré capituler devant eux et forcer ainsi les communistes à quitter le gouvernement.

Aujourd'hui, nous vous demandons d'appliquer une politique cohérente des prix. Vous ne voulez pas le faire. Par conséquent, vous n'êtes pas le gouvernement qui oserait prendre les responsabilités qu'il devrait assumer en procédant à un relèvement des salaires en présence de la hausse du coût de la vie, avec comme conséquence un élargissement du marché intérieur.

Vous n'êtes pas le gouvernement capable d'aider et de susciter des industries nouvelles. Il y a deux ans, vous y aviez fait allusion. Aujoud'hui, dans votre déclaration, qui n'est en somme qu'un document d'une portée générale et relative, vous vous montrez encore plus circonspects et vous prenez encore moins d'engagements, alors qu'il faudrait oser en prendre de plus importants pour déterminer dans l'ensemble du pays une vigoureuse action contre le chômage grandissant.

Vous n'êtes pas le gouvernement qui relèvera, dans l'immédiat, les allocations de chômage, vous n'êtes pas le gouvernement qui reconstruira tout de suite les maisons des sinistrés, vous n'êtes pas le gouvernement qui créera des conditions rentables pour le travail des masses paysannes, qui favorisera le commerce extérieur ou qui augmentera la quantité de main-d'œuvre à incorporer dans les produits que nous exportons.

Vous n'êtes pas le gouvernement qui desserrera l'étau des charges fiscales qui écrasent les masses laborieuses. Vous n'êtes pas ce gouvernement et vous n'aurez pas notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

M. Porta. — Moscou a parlé!

M. le président. — La parole est à M. Mundeleer.

M. Mundeleer (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, la hâte fébrile avec l'honorable président de notre assemblée a levé notre dernière séance, au point d'omettre de donner le résultat des votes émis au cours de celle-ci, la volonté du cabinet défunt d'éviter toute discussion à la Chambre après le départ volontaire du ministre de la justice ne pouvaient laisser aucun doute sur l'issue de la crise.

L'honorable M. Spaak, qui depuis longtemps annonçait son intention de remanier profondément son cabinet, a été dans l'impossibilité de le faire. Il doit se borner à revenir aujourd'hui avec son ancienne équipe, à peine modifiée.

Quelques palabres, un court scénario, et la vie du gouvernement continue et continuera, à la merci du moindre des événements.

Le discours de l'honorable M. De Schryver, accueilli par le P. S. B. par un froid glacial qui n'a d'égal d'ailleurs que celui fait par le P. S. C. au discours de M. Buset, en est une preuve nouvelle, si tant est que cette preuve était à fournir.

Et cependant, nous ne le regrettons pas.

Nous voulions, nous, libéraux, un gouvernement provisoire en attendant l'électorat féminin, dont nous désirons hâter la venue.

Nous pouvions espérer mieux, d'autant plus que ce ne sera pas pour longtemps.

Nous connaissons votre équipe ministérielle, demeurée pratiquement inchangée, et nous ne pouvons pas oublier que dans le passé, ses délibérations en commun n'ont guère été heureuses pour l'économie de notre pays. Ajoutons à cela que leurs obligations à l'étranger, Mexico, Beyrouth, Buenos-Aires, que sais-je encore, — je ne parle pas de M. le premier ministre, que double très heureusement le ministre des affaires étrangères, — ne leur laissent guère que peu de loisirs pour s'intéresser à leur département.

Le gouvernement d'aujourd'hui, quoique amputé de deux de ses collaborateurs, demeure en fait le gouvernement d'hier.

Programme nouveau, semble dire la déclaration de ce jour. Peut-être. Mais personne n'a jamais donné grande créance à une déclaration gouvernementale. Si l'on en croit M. le premier

ministre, le gouvernement défunt aurait été une providence pour la Belgique. La situation serait sans conteste une des meilleures parmi les nations dévastées par la guerre.

Etes-vous bien sûr que le gouvernement y soit pour quelque chose?

Ne pensez-vous pas que cette prospérité, notre pays la doit à l'énergie et à l'initiative de ses industriels, à l'esprit de travail de sa classe ouvrière, à l'effort de ses agriculteurs, à la sagesse des grandes masses de salariés qui refusent de mêler la politique à leurs revendications économiques, aux efforts énergiques et souvent impopulaires des premiers gouvernements qui ont osé prendre une série de mesures indispensables pour restaurer et maintenir l'ordre dans tous les domaines?

Cette prospérité tant vantée, qu'est-elle devenue depuis que le P. S. C. et le P. S. B. ont pris la direction du pays?

Hausse des prix de détail de 20 p. c., majoration des impôts : nous sommes loin des 4.5 milliards de compressions décidées sous le gouvernement de gauche et appliquées sous votre gouvernement. Quatorze milliards de majoration, telle est la situation actuelle au point de vue des impôts.

Ponction sévère pour l'épargne du pays.

Augmentation du chômage de 60,000 à près de 175,000 chômeurs complets ou partiels, et les perspectives d'avenir sont sombres dans ce domaine. Carence presque complète en matière de réparation de dommages de guerre et de pensions. Absence de coordination et de contrôle suffisant, entraînant de l'incohérence et du gaspillage à la sécurité sociale, dont le poids pèse si lourdement sur le salarié et sur l'employeur, sans répondre cependant à ce qu'on est en droit d'attendre d'elle. Ecrasement progressif des classes moyennes; inquisition fiscale...

M. Discry. — Que vous avez votée!

M. Mundeleer. — ... qui freine toute initiative et arrête la marche normale de l'économie. Politique néfaste (*interruptions. — M. le président frappe du maillet*) et dangereuse pour l'avenir, en matière de charbonnages. Exclusion systématique des organisations syndicales libérales. Ralentissement général des affaires. Crise dans presque tous les domaines, sans parler des premiers essais de nationalisation.

Bilan redoutable que la voix d'or qui charme et enthousiasme de notre honorable premier ministre ne pourra amenuiser. Les faits sont là dans leur dure réalité.

La déclaration ministérielle est pleine de promesses, mais rien, dans la composition actuelle du gouvernement, ne permet d'entrevoir un changement à la politique qui conduit lentement, mais sûrement, le pays à sa ruine.

Il est vrai qu'on a, par esprit d'économie, renoncé aux services de deux honorables ministres. Demi-mesure quand on constate l'inutilité de certains ministères dont le maintien et la création ne se justifient vraiment que par le désir d'y installer un titulaire. Pourquoi le nombre des ministres n'a-t-il pas été réduit davantage?

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Quels sont ces deux ministères?

M. Mundeleer. — Je ne parle pas de deux ministères; j'ai parlé de la supression de deux ministres?

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — J'ai mal compris, je vous demande pardon.

M. Mundeleer. — Votre interruption n'avait rien de déplaisant.

Pourquoi le nombre de ministères n'a-t-il pas été réduit davantage? N'est-il pas exact que le premier ministre s'est heurté sur ce point au refus de ses amis? Pourquoi le titulaire du ministère du commerce extérieur a-t-il été changé? L'honorable M. van der Straeten-Waillet a-t-il mal géré son département? Au moment où la lutte contre le chômage impose un effort nouveau du côté du commerce extérieur, on comprend mal qu'on ait nommé à ce poste un homme qui devra se mettre au courant, d'une manière complètement nouvelle. Ne faut-il pas attribuer cette circonstance à de misérables querelles politiques et aux rivalités d'influences qui divisent les deux groupes de la majorité? Pourquoi M. Merlot se voit-il arracher les services du budget au moment où la déclaration rend hommage aux résultats heureux de ses efforts? Les attributions qui le concernent justifient-elles encore le maintien d'un département séparé?

Pourquoi, enfin, la déclaration ne parle-t-elle que de la difficulté de faire des économies et ne souffle-t-elle mot de la volonté du gouvernement d'en réaliser de substantielles? Cependant, mesdames, messieurs, le parti libéral n'a pas l'intention de faire, à la Chambre, une guerre systématique au gouvernement. (*Ah! ah! sur de nombreux bancs.*) L'heure n'est pas aux querelles politiques. (*Sourires.*)

M. Demuyter. — Vous ne sourirez pas toujours!

M. Mundeleer. — Le gouvernement, comme par le passé, trouvera en lui un appui inconditionnel pour tout ce qui pourra être utile au développement économique et social de la nation.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre de la défense nationale lui rendront cette justice qu'en toute occasion, ils l'ont trouvé, dans le passé, à leurs côtés pour les soutenir. Dans l'avenir, nous continuerons à les juger à leurs actes en faisant toutefois preuve d'une particulière vigilance. Le groupe libéral, monsieur le premier ministre, vous apportera son concours...

M. Porta. — Méfiez-vous!

M. Mundeleer. — ... chaque fois que nous pourrons ensemble — s'il vous convient d'en prendre l'initiative ou de suivre les siennes — enrayer le chômage, problème dont la solution est intimement liée à celui des dommages de guerre, redresser notre économie, coordonner l'économie belge et celle de notre colonie, réduire les impôts, réaliser un vaste ensemble d'économies, remédier aux carences et aux fautes de votre prédécesseur, dont il salue aujourd'hui la chute, sans toutefois espérer beaucoup de son successeur.

Mais vous le trouverez irréductible à toutes les mesures qui tendraient à maintenir les erreurs du passé, à persévérer dans un dirigisme périmé, à vinculer la liberté économique, à empêcher le libre épanouissement des initiatives individuelles.

La coalition qui devrait durer vingt-cinq ans, si l'on en croit les illusions optimistes des débuts du gouvernement défunt, s'est désagrégée d'elle-même, — sans qu'il eût fallu un vote du parlement, — sous un souffle d'indignation populaire qui nous a fait revivre les heures tristes de cette ancienne affaire évoquée dans le très beau discours qui a servi d'oraison funèbre au ministre de la justice.

Une fois de plus, le peuple belge a montré que seules les contingences matérielles ne suffisaient pas pour gouverner, qu'hériter de nos vieux communiers flamands et wallons, il se cabrait contre toute faiblesse injustifiable envers ceux qui ont été les bourreaux de notre population pacifique, les assassins de nos martyrs.

Après s'être solidarisé d'abord avec son ministre de la justice, le gouvernement, qui en fait était identique à celui qui se présente à vos suffrages, a compris qu'il ne surnagerait pas à l'émotion qui avait étreint jusqu'à ses propres amis. Il semble apparemment être revenu à une plus saine conception des réalités.

Mais il ne suffit pas d'avoir sacrifié votre ministre quand vous avez compris qu'il était indéfendable.

Il importe de nous dire nettement ce que sera votre politique dans ce domaine.

Feu M. le ministre de la justice Struye a annoncé qu'il y avait cent vingt cas de condamnés à mort dont les fautes sont les mêmes que celles des sinistres bandits qui ont été grâciés. C'est, avons-nous compris, une des raisons de cette grâce.

Va-t-on appliquer la même mesure de clémence à ces cent vingt criminels? Ne va-t-on pas enfin décider que tous ceux qui ont provoqué la mort de nos concitoyens, les tueurs et les responsables des tueries, subiront le châtiment mérité? Va-t-on aussi continuer à admettre que des condamnés à mort attendent des années pour savoir s'ils seront ou non exécutés?

On parle d'humanité. Y-a-t-il quelque chose de plus indéfendable que de maintenir des hommes dans cette alternative et d'infliger à leurs proches parents des angoisses interminables? C'est indigne d'un peuple civilisé.

Nous n'entendons pas être impitoyables aux défaillances légères et mettre en cause le droit de grâce.

Mais il ne faut pas confondre l'esprit d'humanité avec la faiblesse : une nation qui transige avec le patriotisme est une nation mûre pour la décadence et la servitude.

La déclaration ministérielle comporte incontestablement une série de mesures auxquelles nous pouvons adhérer en principe; le tout est de savoir si le gouvernement les réalisera et comment il les réalisera. Nous l'attendrons à l'œuvre.

Nous le jugerons sans esprit de parti, sans chicanes inutiles, mus par une seule pensée : servir, servir utilement l'intérêt du pays.

Mais quoi que vous fassiez, votre gouvernement ne sera jamais qu'un gouvernement transitoire...

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Comme tous les gouvernements.

M. Mundeleer. — ... un gouvernement sans autorité morale, sans force suffisante pour traiter l'ensemble des problèmes capitaux et combien délicats qui doivent d'urgence être résolus : lutte efficace contre le chômage, réforme de la sécurité sociale, organisation de la défense nationale, réduction des impôts, économies indispensables dans tous les domaines.

Pour pouvoir aboutir, le gouvernement devrait être assuré d'une stabilité qu'il ne peut espérer dans la conjoncture actuelle, où toute une partie de sa majorité est en opposition directe avec ses mandants, où des problèmes cruciaux la divisent et menacent à chaque instant son existence.

Votre politique économique et financière heurte une large partie de l'opinion publique. Elle doit être sanctionnée sans retard par le pays, qui doit se prononcer sur l'opportunité de vos initiatives, vous donner l'autorité suffisante pour les réaliser ou vous ramener à une plus juste compréhension des intérêts de la nation.

Mon ami M. le sénateur Buisseret a déposé un projet donnant aux femmes le droit de vote dès février prochain. Il vous facilite la tâche.

Le parti libéral propose au gouvernement d'adhérer à ce projet, de le réaliser sans délai et de rendre ainsi possible un recours immédiat à la consultation du corps électoral.

Cette proposition, d'ailleurs, rencontre les préoccupations de l'honorable M. Buset concernant l'ombre qui se projette sur l'activité gouvernementale à l'approche des élections.

De cette consultation seule pourront sortir les majorités qui permettront l'établissement d'un gouvernement stable, indispensable pour la réalisation d'un programme hardi de rénovation nationale, programme dégagé de toutes préoccupations électorales et respectueux des intérêts légitimes de toutes les classes sociales.

De la question scolaire, qu'on se propose une fois de plus d'encommissionner, nous ne dirons qu'une chose : nous défendrons avec la plus grande énergie le droit et le devoir de l'Etat de prendre toutes initiatives tendant au développement et au perfectionnement de l'enseignement public, de manière que celui-ci réponde à tous les besoins nationaux dont les pouvoirs publics reconnaîtront l'existence.

En ce qui concerne la question royale, le gouvernement ne nous apporte rien de nouveau, sauf la proposition reprise dans nos propres suggestions de confier l'examen de certains problèmes à une commission juridique.

Nous attendons son projet pour le soumettre à un examen attentif et indépendant, au double point de vue de son opportunité et de sa portée.

Défenseur traditionnel des classes moyennes, le parti libéral ne cesse pas de consacrer ses meilleurs efforts à la solution des problèmes vitaux qui se posent à leur égard, avec le souci d'écarter d'elles l'étouffement qu'elles subissent aujourd'hui et l'étreinte fiscale qui leur est injustement infligée.

UNE VOIX : Les élections approchent!

M. Mundeleer. — Nous constatons avec un certain étonnement que le P. S. C. accepte de rejeter dans l'ombre une série de problèmes sur lesquels il avait jadis manifesté une opposition irréductible. A-t-il donc changé d'avis sur la politique scolaire de M. Huysmans, sur la politique de M. Eli Troclet au travail et à la prévoyance sociale ou sur celle de M. Van Acker en matière de radio?

M. Van Belle. — Ça, c'est le pétrole! (*Hilarité.*)

M. Mundeleer. — Il serait intéressant de le savoir. En ce qui nous concerne, nous n'entendons pas discuter les détails de la déclaration : sur certains de ses points, nous devons faire d'expresses réserves. Mais une déclaration vaut ce qu'on en réalise. Nous n'y trouvons rien qui soit de nature à modifier l'opinion que nous avons de l'équipe que vous avez estimé devoir reprendre avec vous.

C'est dire qu'il nous est impossible de lui accorder notre confiance, tout en vous assurant d'avance de notre appui chaque fois que l'intérêt national le commandera. (*Applaudissements sur les bancs libéraux. — Ses amis politiques félicitent l'orateur.*)

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, bien que je sente une grippe insidieuse se répandre dans mes membres, j'ai demandé à M. le président de bien vouloir terminer le débat aujourd'hui. Car, étant superstitieux, j'ai lu l'horoscope quotidien du mardi 30 novembre : « Jour favorable pour arrêter des projets d'affaires, conclure des associations, signer des contrats; pour toutes démarches ayant pour objet une amélioration de situation. » (*Rires.*) Et me rappelant que je dirigeais un gouvernement bipartite, j'ai vu ceci : « Pronostic sentimental favorable (*nouveaux rires*), affection sincère, espoir ou projet de mariage avec bonne perspective. » Enfin, pensant à l'enfant qui allait naître aujourd'hui, j'ai constaté que : « Les enfants nés ce jour auront un esprit prudent et avisé. » (*Rires prolongés.*)

Il m'a semblé que je ne pouvais pas manquer une telle occasion et que je devais essayer de constituer le gouvernement le 30 novembre.

Il est de tradition, quand un nouveau gouvernement se présente devant la Chambre, que l'on dise quelques mots de l'équipe ministérielle. Heureusement, l'opposition nous a épargné, cette fois-ci, les plaisanteries généralement faciles à cet égard, à moins que le leader de l'opposition qui parlera après moi ne s'y livre encore. Mais qu'il n'oublie pas que le gouvernement peut toujours demander la parole pour répondre. (*Rires.*)

En ce qui concerne les ministres, je voudrais vous dire en passant, après avoir dit l'autre jour ce que je pensais de la personnalité de M. Struye, que dans la vie ministérielle du premier ministre, il y a souvent des moments désagréables. Parmi ces moments, l'un des plus pénibles est celui où il doit renoncer au concours de collaborateurs qui ont été pour lui, pendant de nombreux mois, des collaborateurs fidèles, qui ont travaillé avec lui dans un sentiment de confiance et même d'amitié. Et ce que je dis du haut de cette tribune s'adresse aussi bien à M. Delattre qu'à M. Verbist, que j'ai vus quitter le gouvernement avec un réel regret.

On me demande ce qu'il y a de changé dans les attributions ministérielles.

En ce qui concerne le département de M. De Groote, la chose est fort simple : les attributions du ministère du combustible, telles qu'elles étaient exercées par M. Delattre, lui sont confiées et nous comptons sur lui pour qu'il nous présente le plus tôt possible les projets indispensables à la réorganisation fondamentale de l'industrie charbonnière.

En ce qui concerne M. Merlot, nous nous sommes trouvés devant un problème administratif assez difficile à résoudre. Et l'on peut, de très bonne foi et sans que cela représente une lutte d'influences au sein du gouvernement, estimer que le service général du budget doit appartenir aux services du budget pour permettre au ministre des finances d'exercer un contrôle journalier sur les finances de l'Etat; et que la direction du budget doit appartenir au ministère de l'administration générale du budget.

Entre parenthèses, nous aurions tort de présenter toujours à la Chambre ce qui se passe dans les ministères et au parlement sous un angle qui le public accueille trop favorablement et qui n'est pas toujours le reflet de la vérité.

Il est une chose que tous les ministres sortants et les nouveaux reconnaîtront, — et M. le ministre Eyskens est d'accord avec moi, — c'est que le ministère que M. Merlot dirigeait avait donné d'assez bons résultats.

Il ne faut pas être injuste. C'est une chose importante, je l'ai souligné dans la déclaration ministérielle et je le répète, d'avoir vu les budgets déposés, pour la première fois depuis un très grand nombre d'années, de telle façon que le parlement puisse exercer un contrôle réel, qui est une de ses tâches essentielles. Jamais, depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, je n'ai assisté à cela. Messieurs, que devient votre contrôle parlementaire si l'on vous autorise à discuter les budgets en mars ou en juin, alors qu'ils sont déjà dépensés pour le tiers ou pour la moitié?

Parmi les résultats que le gouvernement a obtenus, je considère que ce retour à la tradition constitutionnelle est une chose heureuse. Bien entendu, je suis convaincu que le service du budget, qui fonctionnera dorénavant sous la direction de M. Eyskens, pourra continuer à donner les mêmes résultats heureux.

La tâche de M. Merlot reste importante. Le ministre de l'administion générale et des pensions sera en quelque sorte le ministre de la réforme administrative, qui remettra en ordre une situation qui avait été compromise par la guerre et l'après-guerre, qui s'attachera à promouvoir une réorganisation dans ce domaine et exercera le contrôle de toutes les dépenses des organisations parastatales. Il mettra ainsi le parlement à même d'exercer un contrôle efficace sur toutes les questions administratives. En outre, répondant au vœu de l'ensemble des services, le gouvernement a confié au ministre de l'administration générale la tâche de mener à bonne fin le vote du projet de loi relatif aux pensions auxquelles les anciens serviteurs de l'Etat ont droit.

J'aurai l'occasion de m'expliquer sur la question de la réduction du nombre des ministres et de la simplification administrative. Je voudrais maintenant répondre à quelques-unes des observations ou critiques soulevées par les deux présidents des partis qui constituent la majorité gouvernementale, me réservant pour la fin de dire ce que je pense des interventions de M. Dispy et de M. Mundeleer.

L'honorable M. De Schryver n'a dit que ma déclaration lui paraissait très incomplète. Je pense qu'il a remarqué une phrase qui s'y trouve inscrite à la fin et dans laquelle le gouvernement déclare que pour un grand nombre de problèmes, qui sont des problèmes importants, il a cru inutile de répéter ce qu'il avait dit en mars 1947. C'est ainsi que délibérément, vous pensez bien que c'est délibérément que nous l'avons fait, nous n'avons pas parlé d'une certain nombre de problèmes qui se posent et auxquels le gouvernement se doit d'être attentif et qu'il doit essayer de résoudre. Je cite, par exemple, le problème des classes moyennes, le problème agricole et, dans une certaine mesure, le problème social des réformes que nous voulons compléter. Je déclare, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, que le gouvernement ne méconnaît pas l'importance du problème agricole. Mais pourquoi ne l'a-t-il pas spécialement mentionné dans sa déclaration d'aujourd'hui? Parce qu'en 1947, il s'est exprimé à ce sujet

d'une façon assez étendue. Et malgré ce qu'en dit M. Dispy, je crois pouvoir déclarer que s'il y a une classe sociale pour laquelle le gouvernement s'est montré compréhensif, c'est bien la classe agricole, à laquelle nous avons rendu ce qu'elle réclamait, c'est-à-dire la liberté dans tous les domaines.

L'honorable M. De Schryver a dit ensuite que ni l'une ni l'autre aile de la majorité n'était liée au texte du projet de loi actuellement en commission. A cet égard, je pense que M. Buset exprimait la même pensée.

Par ailleurs, M. De Schryver a déclaré que la confiance accordée au gouvernement actuel était une confiance générale à laquelle des réserves nécessaires étaient faites, je dirai des réserves d'usage.

A cet égard, on m'a accordé jadis une confiance expectante. Mesdames, messieurs, je n'en demande pas plus aujourd'hui.

Ce qui importe surtout, ce n'est pas seulement la déclaration ministérielle, mais bien les tendances que le gouvernement compte suivre.

Devant les initiatives gouvernementales, les groupes de la majorité comme ceux de l'opposition sont libres. Elles peuvent donc proposer des améliorations à nos projets. Voilà le régime parlementaire que nous désirons appliquer.

M. De Schryver n'a pas tous ses apaisements en ce qui concerne la politique familiale. Il déclare que nous n'avons rien dit à ce sujet. Ici je me permets de lui faire remarquer qu'une réponse a été donnée en 1947.

Nous n'aurions rien dit non plus à propos des classes moyennes. C'est un problème extrêmement complexe. Il est facile de dire, comme M. Mundeleer, que le parti libéral défend traditionnellement les classes moyennes. Il s'agit là d'une déclaration gratuite. Aussi, j'aimerais qu'on me dit un jour tout ce qu'on veut faire pour les classes moyennes.

Quand on est dans l'opposition, il est des choses que tout le monde dit, mais que personne ne fait quand on est au pouvoir.

Si l'on pouvait faire de temps en temps la politique du pire, on dirait à l'opposition : Prenez le pouvoir pour quinze jours et exécutez tout ce que vous venez de dire à la tribune et tout ce que vous déclarez au pays.

Si, par exemple, je me place au point de vue des impôts, je voudrais bien voir comment on les diminuerait d'une manière drastique.

Dans la voie de l'organisation des finances, le gouvernement s'est attaqué à un certain nombre de problèmes fondamentaux qui doivent être résolus avant qu'on puisse changer ou diminuer les impôts d'une manière drastique.

En même temps que l'opposition demande cette diminution d'impôts, elle dépose des amendements qui augmentent les dépenses de l'Etat de plusieurs milliards.

M. Eyskens a déjà fait la démonstration. Si l'on reprend les propositions déposées par les députés et sénateurs libéraux depuis vingt mois, on constatera que...

M. Pierco. — Ce n'est pas exact, monsieur le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — ... les dépenses supplémentaires sont très importantes.

Je vous mets au défi d'exécuter au lendemain de vos victoires électorales éventuelles le quart du programme que vous osez défendre à l'heure actuelle.

Pour les classes moyennes, il y a trois choses substantielles dans la déclaration ministérielle. Il y a la promesse d'appliquer la loi sur la réforme de l'économie dans la partie qui n'est pas encore votée, mais qui les concerne. C'est une réforme réclamée par elles.

Il y a la loi sur le bail commercial et, quelles que soient les plaisanteries qu'on puisse faire, la loi sur la simplification fiscale. On a dit : « C'est une promesse faite en mars 1947. » Est-ce que j'avais dit à quelle époque précise j'allais la réaliser? Il a y bien des premiers ministres, même avant la guerre, qui avaient promis la simplification et la réforme fiscales et qui, malgré toutes leurs bonnes intentions, ne sont jamais arrivés à déposer un projet de loi.

Aujourd'hui, le projet existe. La réforme fiscale en Belgique, je suis forcé de m'exprimer par un geste, c'est gros comme cela! C'est un miracle qu'un homme occupé comme lui, malgré les terribles responsabilités qui ont pesé sur lui pendant vingt mois, par suite de tous les problèmes nationaux et internationaux à résoudre, ait trouvé la force de travail nécessaire pour diriger une équipe qui dépose aujourd'hui le projet de réforme et de simplification fiscales. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Il n'y a qu'une seule chose qui l'a permis, c'est qu'il a vingt mois d'existence. Vous pouvez tous sourire et je vois moi-même l'ironie qu'il peut y avoir à célébrer la stabilité ministérielle. Je ne la souligne que parce que cette stabilité répond à l'intérêt du pays.

La démocratie ne peut pas survivre si, tous les six mois, les gouvernements sont renversés et si les hommes, après ce qu'on pourrait appeler la période de rodage, doivent abandonner leur travail et se voir remplacer par d'autres.

Le gouvernement actuel et son prédécesseur, qui lui ressemble comme un frère, ont eu le mérite d'aborder ce problème capital et aussi un autre, qui traînait depuis des années : celui des finances provinciales et communales.

Combien de fois avons-nous entendu parler de la détresse des communes! A combien de séances n'avons-nous pas assisté et combien de fois a-t-on tenté de résoudre ce problème! Il a fallu ce gouvernement-ci pour permettre au ministre de l'intérieur de s'en emparer, de le faire étudier et de s'assimiler la matière pour que le projet soit déjà voté par le Sénat. J'espère que la Chambre s'y ralliera.

Le problème financier est le problème qui, à part le chômage, retient peut-être le plus notre attention. Mais laissez-moi ouvrir une parenthèse. Il faudra que la Chambre accepte et adopte une procédure particulière, car beaucoup d'amendements peuvent surgir.

Et ici, c'est surtout aux partis de la majorité que je fais appel. Si nous ne faisons pas preuve d'une certaine discipline, les dix mois que nous avons devant nous ne suffiront pas pour que le projet soit voté, et après les élections il faudra tout recommencer.

Mais quand nous aurons prévu le vote à temps des budgets, voté le projet de M. Vermeylen, les projets financiers de M. Eyskens et celui de M. Merlot sur les pensions (j'ouvre une parenthèse pour vous rappeler ce que M. Merlot vous a dit tout à l'heure de ce projet : nous nous trouvons devant des problèmes qui pèsent sur les finances de l'Etat et il est indispensable d'y mettre de l'ordre), eh bien, quand nous aurons fait tout cela, nous n'aurons pas encore résolu le problème financier qui se pose à la Belgique.

Il faudra alors nous attaquer au problème fondamental. Et je voudrais dire à cette tribune, en m'adressant au delà de vos têtes au pays tout entier, que le sort de nos finances, — et qu'on me comprenne bien; je préciserai d'ailleurs ma pensée tout à l'heure, — le sort de nos finances ne dépend pas de la diminution des portefeuilles ni de la réforme administrative, très nécessaire pourtant : il dépend de choses qu'il est parfaitement possible de toucher du doigt. Il dépend de la limitation que nous parviendrons à apporter à nos subsides et à nos subventions. Voilà, messieurs, ce qui pèse sur le budget de l'Etat. Ce sont les subsides aux charbonnages (beaucoup trop élevés, mais que nous avons été acculés à supporter), les subsides à la Société nationale des Chemins de Fer et ces fameux bons compensatoires, auxquels, pour le moment, il n'est nullement question de toucher, et qui sont des subsides généraux à l'industrie.

Mais n'avons-nous rien fait dans ce domaine? Si nous n'avions rien fait, si nous avions continué la politique que nous étions forcés de faire précédemment, — et ceci n'est pas une critique à l'adresse de qui que ce soit, — savez-vous ce que nous aurions dépensé cette année? Certainement près de 18 milliards de francs.

C'est un problème auquel nous nous sommes attaqués au moment où, après inventaire, nous avons eu conscience de sa gravité.

Les mesures prises ont amené une certaine hausse de la vie, il est vrai, et je m'expliquerai encore tout à l'heure à ce sujet. Mais pourquoi le coût de la vie a-t-il haussé? Parce que nous avons eu le courage de dire aux gens qui en avaient les moyens : Nous n'allons pas continuer à payer des subsides pour votre pain, votre margarine, votre chocolat. Si nous n'avions pas adopté cette attitude, les subsides et subventions ne se seraient pas concentrés seulement sur les économiquement faibles, mais sur l'ensemble des Belges.

Nous aurions dépensé 6 à 7 milliards pour permettre aux gens qui ont des ressources suffisantes de recevoir 85 centimes chaque fois qu'ils auraient mangé un bâton de chocolat. Je prétends que la diminution des subventions que nous avons obtenue en supprimant les bons compensatoires pour ceux qui n'en avaient pas vraiment besoin est l'acte le plus hardi et le plus utile que le gouvernement ait posé.

UNE VOIX A GAUCHE : Très juste.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Mais nous devons continuer. Nous avons parcouru une étape considérable grâce à l'action concertée de plusieurs ministres, grâce aussi — et je suis heureux de pouvoir le souligner — au travail remarquable accompli par l'honorable ministre du ravitaillement. Il paraît que pendant que j'étais absent, il a été plus ou moins malmené. Je le regrette, et si j'avais été là, je serais monté à la tribune pour le défendre, parce qu'il est rare de voir un ministre qui a accompli sa tâche d'une manière si parfaite, qu'on puisse lui dire après dix-huit mois : Maintenant vous avez fini, partez!

En politique, il faut toujours recommencer. Vous ne savez pas et le pays sait mal ce qu'il a fallu de travail, de dévouement et d'intelligence pour maintenir en Belgique, depuis l'hiver dernier, la ration de pain à 350 grammes, alors que dans tous les pays qui nous environnent, en Angleterre, en France, — qui est le pays qui peut se suffire à lui-même, — la ration de pain est fixée à 150 grammes. C'est cela le problème financier immédiat et c'est cela qu'il faut commencer à résoudre d'abord si l'on veut tâcher de faire diminuer les impôts.

Je crois qu'une réforme administrative s'impose. Je dis cela franchement, bien qu'il y ait dans notre administration beaucoup d'hommes qui travaillent, et qui travaillent très bien, passant dans leur bureau plus d'heures qu'ils n'en passent dans la vie privée

Je vous mets cependant en garde : si nous en avions les moyens, si nous pouvions agir de façon logique, quel serait le premier acte d'une bonne réforme administrative? Ce serait de raser tous les ministères.

Croyez-vous que l'on puisse fournir une besogne convenable dans certains bureaux où l'on force les fonctionnaires à travailler? Heureusement que les inspecteurs du ministère de M. Troclet reçoivent, je suppose, la consigne de ne pas visiter les bureaux de l'administration de l'Etat. Sinon, nous serions en contravention perpétuelle. Nous forçons nos fonctionnaires à travailler dans des conditions incompatibles avec les stipulations administratives.

Et l'on me traitera peut-être de mégalomane lorsque je dirai qu'à la base de la réforme administrative, il y a d'abord la construction de la cité administrative. Mais il y a un certain nombre de milliards que le gouvernement n'a pas. Par conséquent, il ne peut pas procéder à cette réforme fondamentale, du moins pour le moment. Mais je suis convaincu qu'il y a un effort à faire dans ce domaine, et je crois ainsi répondre en partie à M. De Schryver, qui a fait tout à l'heure un discours plus théorique que pratique.

Etant donné les nombreuses occupations que nous avons chaque jour, il n'est pas possible que nous suivions de près le travail qui se fait dans les ministères. Je crois que ce serait une bonne chose que d'intéresser les fonctionnaires eux-mêmes à la réforme de leurs méthodes de travail, parce que c'est le seul moyen de trouver demain la possibilité d'assurer aux fonctionnaires une situation convenable.

Notre personnel administratif est payé dans des conditions qui ne sont pas ce que devraient être les conditions de travail d'une grande administration de l'Etat.

Aussi longtemps que nous ne serons pas parvenus à réduire le nombre de nos fonctionnaires dans des proportions raisonnables, je crains que l'Etat ne demeure dans l'impossibilité de les payer comme nous voudrions qu'il le fît.

Nous marquons notre accord sur le principe de la proposition de loi de M. Philippart tendant à instituer une enquête parlementaire par le truchement d'une commission composée de parlementaires et de tiers. Mais cela soulève un certain nombre de questions juridiques.

Le public proteste et dénonce certains abus. Eh bien, messieurs, ouvrons nos portes, ouvrons les toutes grandes, afin que l'on puisse voir comment nous travaillons. Peut-être nous sera-t-il fait ainsi des propositions de modifications à la proposition de loi de M. Philippart.

En plus de cela, nous avons chargé l'administration générale, avec l'aide des inspecteurs des finances, de commencer un travail immédiat et pratique, en leur laissant une liberté d'appréciation complète.

M. Merlot, M. Eyskens et moi, qui dirigerons, je l'espère, la réforme, dirons aux intéressés : « Ne prenez garde de déplaire aux ministres ou à d'autres catégories sociales ou même à vos collègues. Observez tout et déclarez-nous sincèrement toute dépense excessive ou abusive. Quand vous nous aurez fait rapport, nous essayerons d'intervenir. »

Je crois, messieurs, que tout cela doit être fait, mais ce que je désire souligner devant la Chambre, c'est que, quelle que soit son importance, cette question reste subsidiaire. Le résultat souhaité ne sera atteint que le jour où nous aurons définitivement supprimé les subsides qui pèsent sur le budget. Et l'on ne peut faire cela que progressivement parce que cela comporte des questions économiques et sociales extrêmement complexes.

Messieurs, en ce qui concerne le problème du chômage, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit par M. De Schryver et par M. Buset. Les deux présidents ont tous deux marqué leur accord sur la politique que le gouvernement entend suivre. C'est pour nous un appoint très précieux. Je dirai encore quelque chose tantôt à propos du chômage, en réponse à la déclaration de M. Dispy.

Deux questions politiques ont été évoquées : la question royale et la question scolaire. L'opposition libérale se moque de nous parce que nous créons des commissions. Je pourrais demander aux libéraux comment ils ont fait pour résoudre la question scolaire lorsqu'ils étaient au gouvernement aux côtés du P. S. C. ou aux côtés du P. S. B. avant la guerre.

Sur la question royale, nous nous sommes exprimés, je crois, simplement et loyalement. Nous ne promettons pas de merveilles. Nous demandons simplement dans cette affaire, qui a suscité tant de passions et qui, pour beaucoup, est très douloureuse, de respecter des deux côtés les opinions de chacun et de ne pas créer de problèmes inutiles. La question de savoir si le Roi est toujours le Roi semble à certains moments avoir passionné l'opinion publique. On se lançait des articles à la tête comme si l'on avait découvert quelque chose d'extraordinaire. Messieurs, la doctrine du gouvernement se trouve tout entière dans la lettre de M. Struye. Il est certain que le Roi est toujours le Roi. S'il n'y avait pas de Roi, il n'y aurait pas de Régent. Autour de quoi discutons-nous? Si l'article 82 était appliqué, si le Roi était fou ou dans l'impossibilité de régner pour d'autres raisons, il serait toujours le Roi. Alors, messieurs, ne compliquons pas la question.

Il s'agit de concilier des points de vue différents. On a dit que nous sommes loin les uns des autres. Mais enfin, si les deux partis qui constituent la majorité dans ce pays et qui, quel que soit le résultat des prochaines élections, la formeront encore au moins pendant les vingt-cinq ans que je prédis (*rires*) se rencontrent et disent : « Nous voulons étudier le problème sous tous ses aspects, l'aspect technique, l'aspect politique, l'aspect social », il faudra qu'on aboutisse.

En ce qui concerne la question scolaire, le statu quo n'a pas tellement servi l'enseignement officiel dans notre pays.

Enfin, et c'est un fait nouveau, tous les rapports sur l'enseignement montrent que notre enseignement est plutôt en déclin au lieu d'être en progrès.

Le P. S. B. n'est pas content, le P. S. C. n'est pas content, l'enseignement n'est pas content. Pourquoi nous accrocherions-nous à ce statut qui ne donne satisfaction à personne? Etudions le problème sans nous faire d'illusions, en comprenant parfaitement d'où nous venons et où nous allons et sachant que nos buts ne sont pas les mêmes. Je suis convaincu que dans l'atmosphère d'aujourd'hui, il y a sans doute moyen d'opérer un raprochement. Quel soulagement ce serait dans la politique de ce pays!

Voilà, mesdames, messieurs, mes réponses aux membres de la majorité.

J'en viens maintenant à dire quelques mots à M. Dispy. Son discours a été ce que j'attendais. En matière de politique internationale, je suis un fauteur de guerre, lié à l'impérialisme américain. Et en matière de polititique intérieure, je suis un réactionnaire vendu à Wall street. Seulement, ce qu'il y a de curieux, c'est que, à peu de chose près, ses arguments sont les mêmes que ceux qui étaient repris contre le gouvernement de Londres, par les Allemands, durant l'occupation. (*Hilarité.*)

Mesdames, messieurs, savez-vous pourquoi, sur la politique internationale, il n'y a rien dans la déclaration ministérielle? C'est parce que la politique étrangère du gouvernement est approuvée par tout le monde, sauf par vous (*s'adressant aux communistes*), et que, sans vouloir vous dire quelque chose de désagréable, j'ai l'impression que, dans ce pays, vous devenez un parti de moins en moins important. Par conséquent, je puis me dispenser de recommencer à cette tribune les démonstrations que j'ai déjà faites tant de fois jusqu'à présent.

Il n'y a qu'une chose que je voudrais dire, profitant de l'occasion qui m'est offerte, c'est un mot de l'évolution du Pacte à Cinq vers ce Pacte de l'Atlantique dont parlent tous les journaux.

Je voudrais vous fournir ce seul argument pour combattre à la fois cette légende absurde d'un ministre des affaires étrangères de Belgique qui voudrait la guerre. Pensez donc à ceci et dites-moi si je me trompe :_En 1914, qu'a-t-on dit quand la guerre a éclaté et quand elle a été finie? On a dit : « Si l'Angleterre, le 3 août 1914, avait clairement indiqué qu'elle serait aux côtés de la France, peut-être bien que Guillaume II n'aurait pas risqué l'invasion de celle-ci. » Dans la guerre de 1939, on a déclaré bien souvent, et peut-être avait-on raison : « Si, aussi bien au moment de Munich qu'au moment des incidents de Pologne, Roosevelt, parlant au nom de l'Amérique, avait pu dire : « Si Hitler bouge, l'Amé- » rique mettra toutes ses forces dans le camp de la démocratie », qui sait si la destinée du monde n'aurait pas été changée. »

Cela prouve qu'en temps de paix, il ne faut rien négliger pour avoir un bloc aussi fort et aussi puissant que possible pour résister à une agression. (*Très bien! sur les bancs de P. S. C. et du P. S. B.*)

Vous pouvez naturellement continuer à soutenir et à prétendre qu'en faisant cette politique, nous nous apprêtons à attaquer les pays de l'est. Messieurs, vous ne le dites pas sérieusement. Vous ne pouvez pas y croire. Quelle que soit l'opinion que vous avez de moi, vous ne pouvez pas songer que j'ai élaboré ce plan insensé et criminel de lancer la Belgique dans une guerre d'agression, alors que l'allié qui pourrait peut-être nous faire obtenir la victoire, après que je ne sais combien de mois ou d'années, se trouve à des milliers de kilomètres de nous.

Je vous demande, si vous ne faites pas crédit à mon intelligence, si vous ne faites pas crédit à ma bonne foi, de faire crédit à mes sentiments humains et personnels.

Croyez-vous qu'il y ait, à part vous (*s'adressant aux communistes*), sur les bancs de cette Chambre, une seule personne qui peut évoquer sans frémir ce que serait le commencement d'une guerre, avec une victoire éventuelle des troupes ennemies et leur occupation? Croyez-vous que nous ne nous rendons pas compte, même si nous devions être victorieux quelques années plus tard, de ce qui resterait — ou plutôt de ce qui ne resterait pas — de ce pays et de l'Europe?

Si vous n'avez pas confiance dans mon intelligence, ayez au moins confiance dans mon instinct de la conservation. Je vous assure qu'il suffit de me baser là-dessus pour ne pas faire une politique agressive. (*Sourires.*)

La Belgique ne participera à aucune guerre agressive et les traités qu'elle conclut ne l'obligent à participer à aucune guerre agressive. La Belgique essaie d'organiser ses forces défensives contre des dangers qui sont d'ailleurs beaucoup moins proches et beaucoup moins graves qu'on ne semble le croire à l'heure actuelle.

Quand vous osez dire que mon discours de Chaillot est un discours agressif, c'est que vous ne l'avez pas lu ou que vous êtes forcé — excusez-moi de vous le dire — de prendre une

position que votre intelligence et votre bon sens doivent condamner. Il suffit de lire ce discours tranquillement pour s'apercevoir qu'il n'y a pas un mot, qu'il n'y a pas une phrase qui traduise la volonté de lutter contre la Russie ou contre des pays de l'est. Mais c'est un effort pour essayer de montrer à ces pays quels sont les sentiments, monsieur Dispy, laissez-moi vous le dire, de l'immense majorité des gens de ce pays, de l'immense majorité des gens de toute l'Europe occidentale.

Savez-vous ce qui a fait le succès, je puis bien le dire, de ce discours? C'est le courage d'éloquence que j'ai eu à employer le mot « peur ». J'aurais employé un autre mot que peut-être personne n'aurait remarqué le discours. Mais c'est parce que les gens ont tellement senti que c'était en réalité cela leur véritable sentiment que de tous les coins de la Belgique, de l'Europe, et même de plus loin, on m'a dit : « Vous avez exprimé ce que nous pensons » et qu'on m'a adressé des remerciements en nombre vraiment très considérable.

C'est cela la base de notre politique, croyez-moi. Et si vous pouviez rendre un service au monde, — parce que peut-être pourriez-vous rendre un service, — c'est, je ne vais pas vous dire quelque chose de désagréable au moment où je vous demande un service (*rires*), c'est, au lieu d'emboiter le pas à cette politique qui essaie de représenter les Etats-Unis et les pays de l'Europe occidentale comme des pays qui veulent la guerre, de dire aux gens qui sont vos amis de l'autre côté du rideau de fer combien cette politique est fausse, combien ils se trompent, quelles erreurs ils commettent — erreurs qui peuvent être funestes pour nous et pour eux — en basant leur politique sur des données aussi absurdes que celles-là. (*Très bien! et applaudissements sur tous les bancs, à l'exception des bancs communistes.*)

Je suis également, paraît-il, un suppôt de la réaction et le gouvernement que j'ai présidé pendant vingt mois aurait conduit la Belgique à une situation catastrophique.

Là, le discours de M. Mundeleer rejoint celui de M. Dispy.

Quelle exagération et comme vous avez tort de faire cela! Je m'adresse à l'opposition libérale, car je fais une différence entre l'opposition libérale et l'opposition communiste, et je lui dis : « Je suis convaincu que vous êtes aussi bons patriotes que nous et que vous avez le même désir que nous de servir le pays.

» Alors, pourquoi exagérer? Pourquoi montrer la situation sous un jour beaucoup plus sombre qu'il n'est en réalité? Croyez-vous que cela aide le pays à retrouver sa confiance? »

Vous dites que depuis que le gouvernement Spaak est constitué, le prix de la vie a augmenté de 25 p. c.

Il y a pourtant des chiffres, messieurs.

L'index du prix de la vie était en mars 1947 de 330. Or, à partir de juillet 1947, il y a deux index du prix de la vie, et c'est là une chose qu'aussi bien les libéraux que les communistes s'efforcent d'oublier. Il y a l'index des économiquement forts et l'index des économiquement faibles, et ce dernier concerne plus de quatre millions de personnes.

Quel est donc l'index des économiquement faibles au mois de novembre de cette année? Il est à 354. Cet index a donc monté de 330 à 354, et bien que je ne sois pas très fort en arithmétique (*sourires*), je doute qu'on puisse démontrer que cela fait une augmentation de 25 p. c.

Au sujet de l'index pour les économiquement forts, permettez-moi de ne pas trop m'attarder sur cet aspect de la question. L'index est monté de 330 à 394,3.

Vous dites toujours, messieurs, que le prix de la vie ne cesse de monter. C'est vrai, mais avec cette différence que depuis deux mois, l'index baisse. En effet, il a baissé de 7 points au mois d'octobre, de 2 ou de 1 point au mois de septembre, et tout le monde sait que la période d'automne n'est jamais favorable pour la baisse des prix.

Pourquoi l'index a-t-il baissé? Parce que nous commençons à récolter le bénéfice de la politique que nous avons suivie. Et c'est une politique que vous, messieurs les libéraux, vous ne devriez pas critiquer, puisqu'elle est en grande partie basée sur l'abondance, sur l'approvisionnement des marchés, sur la liberté que nous avons rendue à l'agriculture ainsi que sur les possibilités qui s'offrent aujourd'hui à nous sur les marchés étrangers.

Quand le prix du blé a monté dans de fortes proportions en 1947, même si un libéral avait été à ma place, n'aurions-nous pas payé le pain plus cher? C'était vrai aussi pour la viande et les céréales secondaires. Et un pays comme la Belgique ne peut rien faire d'autre, dans ces circonstances, que supporter la hausse en essayant de la limiter. Nous avons fait plus : nous l'avons fait supporter par les gens qui, à cause de leur situation de fortune, pouvaient la soutenir, et c'est pourquoi nous avons partagé les Belges en économiquement faibles et en économiquement forts.

La hausse pour les économiquement faibles — j'ai fait le calcul — ne représente que 7,5 p. c. du coût de la vie. Je ne veux pas vous rappeler les statistiques et les discours que j'ai faits il y a un an.

En face de ces affirmations qu'on nous lance à la tête, il y a un certain nombre de faits. Vous dites que la classe ouvrière est plus malheureuse.

Je ne prétends pas que la classe ouvrière connaisse le standing de vie que je voudrais lui voir occuper.

Mais je réagis, parce que ce n'est pas vrai, quand vous dites que la classe ouvrière se trouve aujourd'hui dans une situation pire qu'en 1947. Il faudrait une fois pour toutes trancher cette discussion.

Quel est le volume de la consommation en ce pays? La consommation diminue-t-elle ou est-elle en augmentation? D'après les dernières notes qui m'ont été remises, la consommation belge, en comparaison de la consommation d'avant guerre, était, en ce qui concerne la viande, les céréales panifiables et la margarine, égale à cette consommation. Pour les denrées suivantes, elle est en augmentation dans les proportions suivantes : fruits (indigènes et importés), 500,000 tonnes contre 426,000 en 1937-1938; poisson (frais, harengs, sardines, etc.), 94,000 tonnes contre 72,000 en 1937-1938; légumes (frais et conservés), 420,000 tonnes contre 325,000 en 1937-1938; biscuits, 36,000 tonnes contre 24,000 en 1937-1938; pâtes, 22,300 tonnes contre 14,600 en 1937-1938; confiserie, 30,000 tonnes contre 24,000 en 1937-1938.

Une augmentation de 50 p. c. est constatée en ce qui concerne la consommation du chocolat. En ce qui concerne le beurre, la situation est extrêmement difficile à déterminer avec certitude. Mais ce qui est certain, c'est qu'en 1939, on importait environ 1,000 tonnes de beurre et qu'en 1948, nous avons importé entre 35,000 et 40,000 tonnes.

Alors, messieurs, ou bien les faits sont les faits, et ceci répond à ces accusations concernant la hausse de l'index et les prix et les salaires. Mais il serait impossible de constater cette augmentation de la consommation, si les classes populeuses et travailleuses n'avaient pas augmenté la leur. Car qui, croyez-vous, mange plus de légumes qu'avant la guerre? Ceux qui en mangeaient déjà deux fois par jour ou ceux qui n'en mangeaient que deux fois par semaine? Et qui mange plus de chocolat qu'avant guerre? Ceux qui en mangeaient régulièrement ou ceux qui ne pouvaient pas se permettre cette dépense?

Et surtout, messieurs, ne vous méprenez pas sur ces paroles. C'est cela précisément le but d'une politique sociale bien comprise. C'est cela le but qu'il faut non seulement atteindre, mais qu'il faut consolider et — cela dit sans démagogie aucune — qu'il faut encore améliorer.

Et m'adressant à tous ceux qui auraient encore des idées conservatrices ou réactionnaires dans cette Chambre, je leur dis : « Prenez bien garde. Il n'y a qu'une seule façon dans l'Europe et dans le monde occidental d'empêcher le triomphe du communisme, c'est de faire une politique sociale et économique progressive et généreuse. » (*Très bien! et applaudissements sur tous les bancs, sauf sur les bancs communistes.*)

En ce qui concerne le point de vue financier, je ne parle pas des résultats de la politique financière de M. Eyskens. Nous avons plus d'or aujourd'hui que nous n'en avions en mars 1947. Nous avons aujourd'hui, quelles que soient les difficultés que nous ayons rencontrées ces derniers temps, une trésorerie plus à l'aise. Nous avons — et c'est hélas une des causes de nos ennuis — une des monnaies les plus fortes du monde. Mais je suppose que nous n'allons pas à la dévaluation et que nous allons régler nos problèmes autrement que par ce moyen trop facile.

Quant à nos exportations, quelle est la situation de ce pays, que vous prétendez voir aller vers la catastrophe? Exportations du mois d'août, 5,713 millions, septembre, 6,488 millions, octobre, 6,710 millions. Nous avons, au mois d'octobre de cette année, battu tous les records de nos exportations depuis la libération. Je sais bien que ce n'est pas parfait. Je sais bien, et je le dis ici et dans les milieux internationaux, que l'équilibre économique de notre pays est pour le moment rompu, que nous avons une industrie lourde trop prospère alors que l'industrie du textile chancelle, que la verrerie et d'autres industries de transformation se débattent dans une situation fort difficile. Mais tout de même, pouvez-vous parler d'une situation catastrophique dans un pays qui a exporté plus ces derniers mois qu'il n'avait exporté depuis la libération?

Quelle est la différence entre nos exportations et nos importations?

Déficit de la balance commerciale en août : 1 milliard 200 millions; en septembre : 973 millions; en octobre : 548 millions.

Second record atteint et battu : jamais l'écart entre les importations et les exportations n'a été plus petit.

Enfin, un autre indice que je vous demande de reconnaître, c'est l'indice de l'acétivité industrielle tel qu'il est publié par l'*Agence économique et financière*, avec comme référence 1936-1938 : août, 118; septembre, 126; octobre, 128.3.

Nouveau record battu. Jamais, depuis la libération, l'indice de la production n'a atteint ce chiffre.

Ne sont-ce pas là des signes d'un pays encore relativement prospère? Mais il est vrai que vous avez un grand atout, dont vous, les communistes, vous vous réjouissez et dont vous, les libéraux, vous ne vous réjouissez pas : c'est la situation paradoxale qui indique que pendant que les indices de la production augmentent, le nombre des chômeurs augmente également dans une proportion inquiétante. Alors qu'il y avait 120,000 chômeurs en août, il y en a aujourd'hui 147,000.

Pourquoi y a-t-il ce chômage? Je ne sais pas si M. Dispy croit avoir fait la démonstration des relations qui existeraient entre le plan Marshall et le chômage. S'il le croit, laissons-le dormir avec cette illusion. (*Rires.*) Mais je tiens à lui dire que je n'ai jamais entendu une démonstration faite avec moins d'arguments.

Pourquoi y a-t-il du chômage? Il n'est pas difficile de le dire. Peut-être existe-t-il dans certains domaines des prix trop élevés qui entravent notre exportation. C'est à examiner. Second argument, c'est que nous n'avons pas pu, en 1948, exécuter nos accords commerciaux en ce qui concerne les textiles, les glaces, les verres, tous des produits qu'on appelle non essentiels, parce que tous les pays qui ont des devises se sont précipités sur les produits de notre métallurgie et de notre sidérurgie. Mais la solution du problème, c'est le plan Marshall qui l'apporte. Parce que nous avons reçu pour la première allocation 250 millions de dollars, ce qui veut dire que nous n'avons pas dû sortir 250 millions d'or correspondants à ce que nous aurions dû sortir si nous avions dû acheter aux Etats-Unis non pas les produits fabriqués qui n'existent que dans l'imagination de M. Dispy, mais les produits de première nécessité dont nous avons besoin : une partie de notre blé, de notre essence et d'autres produits.

Un problème a donc été à peu près complètement résolu : c'est le problème des devises.

Eh bien, travaillant à cette organisation européenne que vous, communistes, combattez avec acharnement, nous avons décidé de créer le « Fonds monétaire intra-européen » et nous avons reversé à ce fonds, pour permettre également au commerce européen de se ranimer 207 millions de dollars. Ce qui veut dire que la politique de demain du ministre du commerce extérieur devra tendre à obtenir des pays qui vont bénéficier de ces 207 millions qu'ils ne nous achètent pas que de l'acier, mais aussi des produits textiles, des glaces, des verres et d'autres produits qui sont inscrits sur les listes de nos accords commerciaux traditionnels. Grâce à ce fonds, nous aurons en partie régularisé ou rétabli l'équilibre dans le commerce extérieur.

Une autre cause du chômage, c'est notre politique insuffisante en matière de travaux publics. Il faut avouer que cela n'a pas été parfait. Nous avons d'ailleurs à notre crédit assez d'arguments pour pouvoir avouer un échec partiel. Nous n'avons pas pu faire la politique d'investissement dans les travaux publics que nous aurions dû faire au moment où la crise du chômage commençait à se montrer, et cela pour des raisons connues de tous : nous n'avons pas trouvé l'argent nécessaire aux investissements. Depuis la crise du chômage, nous nous sommes penchés sur le problème, et nous disons qu'en matière de reconstruction, par exemple, il faut revenir à la situation qui nous permettra d'avoir une politique en cette matière. Le point de vue social rencontre ici le problème du chômage. C'est pour cela que nous avons décidé de commencer à payer les sinistrés, pour qu'ils puissent reconstruire leurs immeubles, que nous avons décidé d'appliquer la loi De Taeye et ce que nous appelons le fonds Brunfaut. Ne nous arrêtons pas ici à des questions d'amour-propre, car enfin, le fonds Brunfaut, c'est la coordination de toutes les sommes qui seront mises à la disposition de certains organismes, tels que la Petite Propriété terrienne, pour promouvoir et développer une politique de construction. Ah, nous ne déclarons pas que nous allons réduire le chômage dans la construction. Car le chômage ne sera pas augmenté à cause du plan Marshall, mais il le sera bientôt à cause du temps, à cause du gel, à cause de la neige; parce que, quand il pleut, quand il gèle et quand il neige, on ne construit pas, plan Marshall ou pas plan Marshall, monsieur Dispy. (*Hilarité générale.*)

Ce que nous disons, c'est que nous allons rassembler toutes nos disponibilités et concentrer toutes nos forces, pour mettre celles-ci au service d'une politique de construction qui pourra sortir ses effets au cours du printemps prochain. Le chômage sévit dans plusieurs domaines, et les mesures pour le combattre doivent nécessairement présenter des solutions différentes, d'après l'industrie ou le secteur dans lesquels elles doivent s'appliquer. Nous subissons une crise contre laquelle toute action du gouvernement est impuissante.

Ainsi, je voudrais demander aux libéraux si c'est par l'application du libéralisme qu'on peut lutter contre le chômage. Nous ne le croyons pas. Il faut actuellement une politique orientée pour essayer de grouper les forces; et si, devant le problème du chômage, nous disions comme le disait M. Mundeleer : « Il faut remédier à la situation en recourant à l'initiative privé », nous n'arriverions à rien.

Je sais bien que ce débat ne fait que renaître. Le problème n'est pas de choisir entre le libéralisme, l'orientation ou le dirigisme. Bien sûr que personne ne veut du dirigisme, mais qui oserait dire qu'en face de la situation que connaît le pays, le gouvernement doive se croiser les bras, laisser faire et se résigner? Vous ne le feriez pas. Nous non plus. Dans des situations pareilles, nous sommes forcés d'intervenir et de coordonner toutes les mesures qu'il est nécessaire de prendre.

Quand nous sommes devant un problème comme celui-ci, ce n'est pas par l'action d'un homme qu'il est possible de faire une politique de construction; celle-ci doit se faire avec le concours de tous ceux qui doivent nous aider dans cette tâche, les industriels aussi bien que les ouvriers et que les organisations syndicales.

Mesdames, messieurs, je m'excuse d'être un peu long, mais vous comprendrez que j'ai très rarement l'occasion de me défendre.

Savez-vous que le gouvernement a seulement été interpellé une fois au cours d'une vie de vingt mois? C'était en septembre 1947, vous vous rappelez certainement de la chose. Or, après cette interpellation, l'opposition a jugé inutile de récidiver.

Permettez-moi de vous dire un mot en ce qui concerne les dommages de guerre et les pensions. A ce sujet, on ose prétendre que nous n'avons rien fait. C'est tout à fait inexact.

Si vous êtes de bonne foi, vous reconnaîtrez qu'en l'occurrence, on présente les événements d'une manière peu objective.

Quoi qu'il en soit, il importe de dire sincèrement au pays ce qui se passe.

Le problème des dommages de guerre est extrêmement compliqué et angoissant. Il ne faut pas perdre de vue que dans ce domaine, il y a aussi à envisager la question des victimes civiles de la guerre.

Tout cela coûte très cher. Savez-vous qu'auparavant, nous avions évalué le coût de la loi sur les dommages de guerre à 35 milliards?

Or, d'après les indications du ministre responsable, le montant s'élève actuellement à 50 milliards au moins. Il va donc falloir trouver cette somme, en dehors de tout ce que nous avons besoin pour le rééquipement.

Mesdames, messieurs, si je prends la défense du ministre des dommages de guerre, c'est parce que c'est lui et nous qui avons pu faire voter cette loi. Les ministres qui s'étaient succédé avant n'ont pu réussir à faire voter ce projet extrêmement complexe. C'est la raison pour laquelle cette loi a nécessité un temps assez long avant d'être appliquée. Il a fallu, en l'occurrence, prendre 38 arrêtés royaux. Il existe actuellement 400,000 prioritaires.

J'estime que si l'on désire avancer rapidement et donner satisfaction au plus tôt aux sinistrés, il importe de laisser à la tête de ce département l'homme qui s'en occupe aujourd'hui. Au reste, le paiement effectif des 400,000 prioritaires a commencé.

C'est une erreur de prétendre que nous n'avons rien fait en ce qui concerne les pensions. Qu'il me suffise de déclarer que nous avons payé 4,769,000,000 de francs, l'année dernière, de pensions de toute nature. Au cours de l'année, le gouvernement a augmenté le crédit de 392 millions.

On perd trop souvent de vue que nous sortons d'une seconde guerre mondiale. Nous ne pouvions trouver au lendemain de la libération les centaines de milliards nécessaires.

Dans tous les cas, on a beau jeu de déclarer au pays qu'on n'a rien fait pour les dommages de guerre et que l'on ne paie pas les pensions.

Soyons plus modérés et plus justes! Je vous assure que si, un jour, vous deviez rentrer au gouvernement, vous regretteriez vos promesses inconsidérées, car vous présentez la situation du pays sous un jour irréel.

Nous sommes décidés à continuer notre œuvre. Il n'y a pas de raison pour nous — ni pour le P. S. C., ni pour le P. S. B. — d'être honteux de ce que nous avons fait. Je vous demande, suivant l'horoscope, de montrer entre vous un peu plus de confiance : votre œuvre commune augmentera de force et d'efficacité.

Ayant fait le bilan d'une politique qui a été possible grâce à vous, j'espère que vous me soutiendrez avec la fierté raisonnée de l'œuvre accomplie ensemble. (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. — La parole est à M. Devèze.

M. Devèze (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, je suis tenté de dire comme l'archange : « Ne craignez point. » (*Rires.*) Je n'ai pas du tout l'intention de faire un grand discours ni d'entreprendre par le détail la réfutation de la belle plaidoirie que vous venez d'entendre.

Plus une cause est difficile, plus elle est délicate. Plus il y a de charges contre le prévenu, plus il est difficile et pénible d'obtenir de son auditoire une attention sympathique et d'obtenir finalement un jugement favorable.

Nous avons entendu, dans une cause que je ne considère pas comme très bonne, un très grand avocat, qui a fait une très belle plaidoirie, et si je voulais entreprendre de lui répondre, je demanderais la remise à demain pour étudier le dossier.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — C'est déjà un succès!

M. Devèze. — Tous les avocats me donneront raison.

M. De Vleeschauwer. — Ils connaissent leurs dossiers.

M. Bohy. — Ils l'étudient avant l'audience.

M. Devèze. — Mais je n'ai pas eu les conclusions de l'honorable premier ministre sur la réplique qu'il vient de faire.

Je ne veux donc pas entreprendre la discussion de la plaidoirie. Mais je voudrais cependant dire à l'honorable premier ministre qu'il me paraît avoir mal écouté mon ami M. Mundeleer, dont la déclaration, faite au nom de tout notre groupe, retient notre complète et totale adhésion.

M. Mundeleer a fait preuve d'une hauteur de vues qui ne se borne pas du tout aux critiques énoncées. Nous avons dit en outre au premier ministre que le gouvernement pourrait compter, chaque fois que l'intérêt du pays le commanderait, sur notre concours le plus complet et le plus loyal.

Nous avons rappelé qu'en matière de défense nationale et de politique étrangère, nous n'avions jamais cherché, par une résistance partisane, à entraver l'action du gouvernement. Nous lui avons apporté notre entier concours.

Et si nous prenons la partie qu'on pourrait appeler polémique, M. le premier ministre me permettra de dire qu'il aurait tort de croire que tout ce qui s'est fait de bien a été fait grâce à lui et que tout ce qui s'est fait de mal a été fait à cause de nous ou de circonstances qui lui sont étrangères. Il serait injuste de dire que tout le mal vient de nous et que tout le bien vient de lui : il faut admettre une moyenne.

La situation d'aujourd'hui, dans ce qu'elle a de favorable, n'est pas tant que cela l'œuvre du gouvernement. Comme on le disait tout à l'heure, c'est pour une large part à la nation elle-même, qui, depuis la libération, a donné les preuves d'une sagesse, d'une énergie, d'une productivité, bref, d'une ardeur patriotique à laquelle il faut faire toute sa place.

DES VOIX SUR LES BANCS DU P. S. C. : D'accord!

M. Devèze. — N'est-ce pas votre avis? Par conséquent, il faut mettre un certain diviseur à tout ce qui a été dit, et tout spécialement à l'éloquente défense de lui-même que M. le premier ministre à prononcée.

Je plains un peu l'honorable premier ministre dans ce débat. Il est habitué aux grandes choses de la politique étrangère. Il y a d'ailleurs remporté des succès magnifiques dont la Belgique entière a été fière. On a dit tout à l'heure qu'il avait fait œuvre de guerre, qu'il était un fauteur de guerre. Je déclare que je considère, quant à moi, le discours prononcé par M. Spaak à l'O. N. U., auquel il a été fait allusion, comme un geste courageux et hautement méritoire. Je suis heureux et fier de l'attitude qu'il a définie et de l'accueil qu'il a rencontré.

Mais nous voici maintenant sur le terrain de la politique intérieure, et nous sommes en droit de dire — n'est-il pas vrai, monsieur le premier ministre — que vous y êtes beaucoup moins à votre aise.

Faisons, si vous voulez, le tour des discours qui ont été prononcés en dehors de celui de notre ami M. Mundeleer, parlant au nom de notre groupe.

Vous avez eu, monsieur le premier ministre, comme discours agréable, celui de votre petit ami Buset (*rires*), qui parla au nom de vos camarades, des citoyens, au sens aristocratique du terme, ceux qui ont droit au titre de citoyen. Nous, nous sommes des messieurs... (*Rires.*)

UNE VOIX A GAUCHE : Il y a du vrai là dedans.

M. Devèze. — Puis, vous avez encore eu pour vous faire plaisir le discours communiste, qui a été pour vous un don du Seigneur. (*Hilarité sur les bancs socialistes.*)

Vous ne pouviez pas espérer mieux, vous ne pouviez pas demander un terrain plus beau sur lequel vous puissiez manœuvrer. A mon avis, vous devriez exprimer à M. Dispy toute votre gratitude pour le concours désintéressé qu'il vous a donné. (*Très juste et hilarité.*)

M. Demoitelle. — Je voudrais prendre mon train, moi, pour rentrer. (*Hilarité prolongée.*)

M. Devèze. — Mais messieurs, il faut tout de même choisir. Si vous voulez prendre votre train, il faut me demander de me taire. (*Cris de non! non!*)

Dans ce cas, mieux vous m'écouterez, plus je serai bref, et plus vite vous pourrez prendre le train, qui n'attend pas.

Je disais donc que tandis que les deux premiers discours ont apporté quelque plaisir à l'honorable premier ministre, celui de M. De Schryver a été infiniment moins rassurant pour lui. J'en prends à témoin tous ceux qui sont ici. Je sais bien qu'on a dit que nous comptions manœuvrer pour diviser la majorité : mais le langage de M. De Schryver nous dispense de tout effort dans ce sens. Il a prononcé un vrai discours d'opposition « loyale et vigilante ». (*Hilarité.*)

UNE VOIX A DROITE : Alors, vous n'avez plus rien à dire.

M. Devèze. — Car enfin, de ce qu'il nous a dit de la déclaration ministérielle...

M. Brunfaut. — On l'a entendu.

M. Devèze. — ... on peut déduire qu'à ses yeux, ce n'est pas une déclaration ministérielle : c'est une table des matières; ce ne sont que des en-têtes de chapitres. Certes, a-t-il dit, le plan général n'est pas mal conçu; il estima même que c'est un beau plan. Mais il a ajouté : Sur la plupart des solutions que vous proposez, mes amis et moi, nous formons les réserves les plus expresses. Nous voulons bien qu'on discute tel et tel projet, mais nous nous réservons d'en faire par après ce que nous voudrons. Dès à présent, cependant, nous vous annonçons que notamment pour le projet concernant la comptabilité des conseils d'entreprise et le bail à ferme, nous n'accepterons pas ce que vous avez préparé. Vous admettrez que ce n'est pas mal comme discours d'opposition. (*Hilarité.*)

On ne parle pas de l'agriculture, dit-il encore. Puis il répète le plus souvent le mot « vrees », c'est-à-dire « crainte » en flamand.

A ce langage, nous ne pouvons certes pas contredire. Mais il a déclaré en somme : « Tout cela ne fait rien, parce que vous n'êtes que la reconduction provisoire d'un gouvernement qui a eu notre confiance dans le passé. C'est pourquoi nous vous donnons tout de même le vote de confiance. »

Et ceci illustre la situation devant laquelle nous nous trouvons et à laquelle, à notre avis, il faut mettre un terme le plus tôt possible. Le pays, en ce moment, ne peut se contenter d'un gouvernement provisoire... (*Interruptions sur les bancs socialistes. — Bruit.*)

Voulez-vous venir à ma place, mon cher collègue? Vous voyez que j'improvise, que je tâche d'être bref. Aidez-moi donc à l'être. Ou préférez-vous subir un discours de plus pendant une heure et demie? J'en suis capable aussi bien qu'un autre.

Je dis donc que le problème d'aujourd'hui, — et il faut le dire, le répéter et le reconnaître, et personne ne niera que c'est le problème actuel, — c'est d'avoir un gouvernement appuyé sur le pays véritable. Or, le pays véritable, ce sont les hommes, et ce sont aussi les femmes, lesquelles doivent désormais participer à la désignation de la représentation nationale. C'est lorsque vous aurez ce parlement nouveau que nous pourrons avoir un gouvernement disposant d'une véritable majorité, un gouvernement qui pourra prendre, pendant quatre ans, pendant la durée normale du mandat parlementaire, les responsabilités du pouvoir.

Voilà ce qu'il faudrait pour pouvoir envisager et résoudre les vastes problèmes de grande envergure que M. le premier ministre a définis et qui se posent à lui comme à nous.

Ce gouvernement, nous ne pouvons pas l'avoir actuellement et M. Spaak ne nous l'offre pas.

Or, si nous avions un corps électoral complet, prêt à se prononcer, il y aurait eu déjà une dissolution des Chambres. Mais une dissolution, aujourd'hui, nous mettrait devant la certitude de devoir retourner aux urnes dans dix mois, — ce qui est une impossibilité morale et politique, — et cependant, nous sentons bien qu'il y a entre les partis de la majorité un divorce profond, que la droite ne pense qu'à retenir les éléments qui la désertent et que la gauche s'inquiète de rassurer et de satisfaire ses éléments les plus avancés, en raison de la surenchère communiste. C'est donc sous la contrainte qu'aujourd'hui, vous gouvernez ensemble, parce qu'il vous faut encore durer à tout prix pendant au moins quelques mois, avant d'atteindre la date fixée pour l'accession des femmes au droit de suffrage.

Il ne reste ainsi qu'une solution valable : voter la proposition Buisseret instaurant, sans retard, le vote des femmes. (*Bruit.*)

M. Demoitelle. — Il faut au moins laisser le temps d'établir les listes électorales.

M. Devèze. — M. Buisseret, qui a été ministre de l'intérieur et qui connaît fort bien la question, sait fort bien aussi quels sont les délais et les formes nécessaires! Il prévoit trois ou quatre mois pour mettre les listes au point. Ce que nous demandons, et vous devriez le demander avec nous, c'est que le plus tôt possible, par application de la proposition Buisseret, on puisse, si la dissolution s'impose, faire appel au véritable corps électoral.

Je disais aussi...

M. Buset. — Et les chômeurs?

M. Devèze. — Voulez-vous me laisser tranquille? (*Rires.*)

Avouez qu'il est grotesque, pendant que je parle du corps électoral, du droit de suffrage et de l'adaptation du parlement aux résultats du recensement, qu'on vienne me demander : « Et les chômeurs? »

M. Buset. — C'est une question qui vous poursuivra longtemps. Vous commettez une suprême maladresse.

M. Devèze. — Je commence à croire que c'est moi qui suis la cause du chômage.

M. Buset. — Nous saurons quel est le souci des libéraux en ce qui concerne les chômeurs.

M. Devèze. — Je dis simplement que tandis que le gouvernement fera tout ce qu'il jugera devoir faire dans le domaine du chômage, il faut préparer les éléments requis pour consulter le corps électoral élargi. Voilà tout ce que j'ai dit. Vous seriez enchanté un jour si cela se réalisait, mon cher collègue Buset. Ne vous faites pas d'illusions. Quand il faudra passer aux réalisations, la majorité sera aux prises aussitôt avec des dissensions intestines. Nous avons eu une crise hier. Nous aurons des menaces de crise et des crises demain.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Il n'y a pas de gouvernement qui ait duré si longtemps.

M. Devèze. — *Tu quoque, fili mi!* Vous aussi, vous interrompez!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je vous aime bien, mais vous exagérez.

M. Devèze. — Laissez-moi achever. Vous serez enchanté, lorsque vous vous trouverez devant une réalisation difficile, devant une discorde inconciliable, si tout est réuni pour rendre la parole au pays. Sinon, vous serez obligés de vous entendre encore, malgré tout, à tout prix, à contre-cœur, pour éviter les deux dissolutions successives et par conséquent impossibles.

Permettez-moi de dire que ce cas se présentera rapidement. Non seulement vos deux ailes — si je puis m'exprimer ainsi — ne s'entendent pas, mais au sein de chacune d'elles, les opinions sont très divergentes. Vous n'ignorez pas que fort souvent, quand il s'agit d'émettre un vote important, les deux groupes de votre majorité se retirent et vous obligent à tout abandonner pour aller chapitrer les vôtres ou pour permettre à la droite de se mettre d'accord. Car outre les divergences de vues entre les deux groupes, il y a aussi celles à l'intérieur des groupes majoritaires. Elles ne se manifestent pas en public, parce qu'à gauche, il y a la règle de magister de l'honorable M. Buset, et à droite, il y a le sucre d'orge de M. De Schryver. Craignez que cela ne se produise bientôt et souvent, et préparez le plus tôt possible le seul gouvernement capable de résoudre les problèmes actuels : celui qui sortira d'une consultation nationale.

Pendant l'intervalle, monsieur le premier ministre, restez sur votre petit trône. Victor Hugo disait : « Demain, c'est le sapin du trône, aujourd'hui, c'en est le velours. » Je crains bien que dès aujourd'hui, pour vous, ce ne soit pas le velours, mais bien plutôt les pointes d'épingles de M. De Schryver, sur lesquelles vous êtes contraint de vous asseoir. Soyez tranquille : nous vous aiderons à vous en délivrer. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. le président. — Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Je déclare le débat clos.

Er zijn geen sprekers meer ingeschreven. Ik verklaar het debat voor geëindigd.

M. De Vleeschauwer et M. Bohy ont déposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, après avoir entendu la déclaration de M. le premier ministre, fait confiance au gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

De heren De Vleeschauwer en Bohy hebben de volgende dagorde neergelegd :

« De Kamer, na de verklaring van de heer eerste-minister te hebben gehoord, drukt haar vertrouwen uit in de regering en gaat over tot de dagorde.

DEMANDE D'INTERPELLATION. — VRAAG TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — Une demande d'interpellation est parvenue au bureau. Elle est adressée à M. le ministre du commerce extérieur, par MM. René Lefebvre et Vreven, « sur les insuffisances du ministère du commerce extérieur dans le secteur des exportations agricoles, plus particulièrement sur l'absence de représentation de l'économie agricole au sein de l'Office belge du commerce extérieur, et les mesures que le gouvernement compte prendre pour remédier à cette inconcevable situation ».

De heren Lefebvre en Vreven hebben een vraag tot interpellatie neergelegd. Zij is gericht tot de heer minister van buitenlandse handel, « over de ontoereikendheid van het ministerie van buitenlandse handel in de sector van de landbouwexport, meer in het bijzonder over de afwezigheid van een vertegenwoordiging van de landbouweconomie bij de Belgische Dienst van de buitenlandse handel, en over de maatregelen die de regering van zins is te nemen om deze ondenkbare toestand te verhelpen.

— Cette interpellation sera inscrite à la suite de celles qui figurent déjà à l'ordre du jour.

Deze interpellatie zal op het einde van de dagorde ingeschreven worden.

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

Communication du bureau. — Mededeling vanwege het bureau.

M. le président. — Mesdames, messieurs, avant de passer au vote, je tiens à vous communiquer les prévisions en ce qui concerne nos travaux.

Il ne sera pas nécessaire de siéger en séance publique demain ni après-demain, mais des commissions nombreuses et importantes seront convoquées.

J'insiste pour que les membres y soient présents et pour que la discussion des budgets dont l'examen en commission n'est pas terminé soit poursuivie sans désemparer. J'insiste aussi pour que MM. les rapporteurs, donnant une suite à mes prières instantes et répétées, veuillent bien déposer leur rapport le plus tôt possible.

La semaine prochaine, nous ne siégerons pas le mardi. Le bureau avait l'intention de réserver ce jour à des interpellations, mais ou bien les ministres en cause seront à l'étranger ou bien ils viennent seulement d'être désignés pour les départements en cause, et il ne conviendrait donc pas de les appeler déjà à la barre mardi prochain.

Nous siégerons mercredi et jeudi avec l'ordre du jour suivant : budget des non-valeurs et remboursements et le budget des services du premier ministre, du ministère des colonies (votes et amendements réservés), et ensuite, le budget concernant le ministère des finances et celui des voies et moyens.

Il est indispensable que le budget des voies et moyens, notamment, soit discuté, sinon la semaine prochaine, tout au moins au début de la semaine suivante, afin que le Sénat puisse normalement en être saisi avant la fin de l'année.

J'espère, mesdames, messieurs, que vous tiendrez compte de ces observations et que je pourrai compter sur votre collaboration la plus assidue.

Mevrouwen, mijne heren, morgen en overmorgen zal er geen openbare zitting plaats hebben, maar verschillende belangrijke commissies zullen vergaderen. Ik dring aan op een talrijke aanwezigheid op deze commissies en vraag in het bijzonder dat er spoed worde gemaakt met het onderzoek van de begrotingen. Ik dring tevens aan bij de heren verslaggevers opdat zij hun verslag onverwijld zouden neerleggen. Dinsdag van volgende week zal er eveneens geen zitting plaats hebben, maar Woensdag en Donderdag zullen volgende vragen behandeld worden :

Woensdag, de begroting van kwade posten, de diensten van de eerste-minister, van het ministerie van koloniën (stemmingen en voorbehouden amendementen).

Verder, de begroting van het ministerie van financiën en deze van 's lands middelen.

Ik hoop dat de bevoegde commissies de verslagen tijdig zullen goedkeuren, zodat zij in de loop van deze week zullen kunnen rondgedeeld worden.

Ik veronderstel dat de vergadering het bureel van de Kamer machtigt om tot deze uitdeling over te gaan zonder dat de verslagen voorafgaandelijk bij het bureau werden neergelegd.

Mesdames et messieurs, j'espère que la Chambre sera unanime pour autoriser le bureau à faire la distribution des rapports sur les budgets du ministère des finances et des voies et moyens, tels qu'ils seront approuvés par la commission des finances, sans qu'il soit nécessaire d'en faire préalablement le dépôt sur le bureau en séance publique.

Si cette autorisation n'était pas accordée au bureau, nous ne pourrions pas commencer la discussion de ces budgets la semaine prochaine. Etes-vous d'accord sur ma proposition? (*Assentiment unanime.*)

VOTE DE CONFIANCE AU GOUVERNEMENT.

STEMMING VAN VERTROUWEN IN DE REGERING.

M. le président. — Nous allons donc passer au vote sur l'ordre du jour dont je viens de vous donner lecture.

Wij gaan thans over tot de stemming over de dagorde die ik zoëven gelezen heb.

— L'ordre du jour est adopté à une grande majorité.

De dagorde wordt aangenomen.

— La séance est levée à 20 h. 30 m.

De zitting wordt geheven te 20 u. 30 m.

Mercredi 8 décembre, séance publique à 14 heures.

Woensdag 8 December, openbare vergadering te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Amelot, Charpentier, Demuyter, De Paepe, Duchesne, Eneman, Gaspar, M.-H. Grégoire, Héger, M. Herman, Jaminet, Ch. Janssens, R. Lefebvre, F. Lefère, Mellaerts, Reul, Rey, Roppe, Van Walleghem et Welter.**

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren **Amelot, Charpentier, Demuyter, De Paepe, Duchesne, Eneman, Gaspar, M.-H. Grégoire, Héger, M. Herman, Jaminet, Ch. Janssens, R. Lefebvre, F. Lefère, Mellaerts, Reul, Rey, Roppe, Van Walleghem en Welter.**

PETITIONS. — VERZOEKSCHRIFTEN.

M. E. Friche, secrétaire de la section du Borinage de la Centrale ouvrière des Cuirs et Peaux, transmet une pétition émanant de 30,000 habitants du Borinage qui demandent l'intervention de la Chambre pour sauver l'industrie de la chaussure dans leur région, industrie menacée par les importations massives, et préconisent différentes mesures à cet effet.

M. Fr. Minsoul, invalide de la guerre 1914-1918, expose la situation dans laquelle il se trouve par suite d'une mise à la retraite anticipée et demande l'intervention de la Chambre pour que le taux de sa pension soit majoré.

M. Jos. Van de Vyvere, de Barchon, prie la Chambre d'intervenir afin que lui soit accordée la pension pour laquelle, étant milicien de la classe 1908, il a fait des versements quotidiens.

M. V. Blanquaert et Mme Ghiste, respectivement président et secrétaire du Front unique des Associations patriotiques de Roux, demandent au nom de ce groupement que la Chambre intervienne pour qu'il soit mis fin aux mesures de clémence prises en faveur des inciviques.

M. Weibel, François, actuellement détenu à la prison de Saint-Gilles, suite à sa condamnation par la justice militaire, demande l'intervention de la Chambre pour obtenir la revision de son procès.

Le conseil communal de Waimes demande l'intervention de la Chambre pour obtenir : 1° la suppression de l'Institut d'assurances E. M.; 2° le maintien et la prise en charge par le gouvernement des rentes allouées par le dit institut; 3° le recouvrement par l'Etat des rôles actuels de cotisations, et non par les administrations communales.

M. H. Sweerts, de La Buissière, explique sa situation en tant que pensionné et demande l'intervention de la Chambre pour que la loi sur les pensions des agents de l'Etat soit modifiée.

M. Gaston Leveque, d'Anderlecht, demande l'intervention de la Chambre pour que son dossier relatif aux dommages de guerre soit examiné à bref délai.

De heer E. Friche, secretaris van de afdeling « Borinage » der « Centrale ouvrière des Cuirs et Peaux », dient een verzoekschrift in waarbij 30,000 inwoners van de Borinage aan de Kamer vragen tussenbeide te komen om de door de massieve invoer bedreigde schoennijverheid van hun streek te redden en stellen daartoe verscheidene maatregelen voor.

De heer Fr. Minsoul, oorlogsinvalide 1914-1918, zet de toestand uiteen waarin hij zich bevindt ingevolge een vroegtijdige oppensioenstelling en vraagt aan de Kamer tussenbeide te komen opdat het bedrag van zijn pensioen verhoogd zou worden.

De heer Jos. Van de Vyvere, uit Barchon, verzoekt de Kamer tussenbeide te komen opdat hij het pensioen waarvoor hij als milicien der klas 1908 dagelijkse stortingen deed, heb zou toegekend worden.

De heer V. Blanquaert en Mevr. Ghiste, respectievelijk voorzitter en secretaresse van het « Front unique des Associations patriotiques », te Roux, vragen uit naam van deze groepering dat de Kamer tussenbeide zou komen opdat een einde zou gesteld worden aan de genademaatregelen genomen ten voordele van de incivieken.

De heer Weibel, François, thans gedetineerd in het gevang te Sint-Gillis, ingevolge veroordeling door het krijgsgerecht, vraagt de tussenkomst van de Kamer tot het bekomen van de herziening van zijn procès.

De gemeenteraad van Waimes vraagt de tussenkomst van de Kamer tot het bekomen van : 1° de afschaffing van het « Institut d'assurances E. M. », 2° het behoud en het te haren laste nemen door de regering van de renten toegekend door gezegd instituut; 3° de invordering van de huidige kohieren der bijdragen door de Staat, en niet door de gemeentebesturen.

De heer H. Sweerts, uit La Buissière, zet zijn toestand uiteen als gepensionneerde en vraagt aan de Kamer tussenbeide te komen opdat de wet op de pensioenen van het rijkspersoneel gewijzigd zou worden.

De heer Gaston Leveque, uit Anderlecht, vraagt aan de Kamer tussenbeide te komen opdat zijn dossier betreffende het bekomen van oorlogsschade spoedig zou behandeld worden.

— Rènvoi à la commission des pétitions.

Verwijzing naar de commissie voor de verzoekschriften.

M. J.-A. Claessens, président des « Patriotes belges », à Bruxelles, demande au nom de cet organisme que la Chambre appuye les diverses suggestions qu'il fait en vue de la composition du nouveau gouvernement.

De heer J.-A. Claessens, voorzitter van de « Belgische Patrioten », te Brussel, vraagt uit naam van dit organisme dat de Kamer de verscheidene voorstellen die hij doet met het oog op de samenstelling van de nieuwe regering zou steunen.

— Dépôt sur le bureau lors de la discussion de la déclaration gouvernementale.

Neerleging ter tafel tijdens de bespreking der regeringsverklaring.

Moniteur belge, rue de Louvain, 40, Bruxelles. — *Belgisch Staatsblad*, Leuvense weg, 40, Brussel.
Directeur : Bourlard (L.-A.-J.).